



Ordre des médecins
vétérinaires du Québec

LeVeternarius

LA REVUE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

PAGE 9

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE STÉRILISATION CIBLÉE

PAGE 19

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE
DU CONGRÈS VÉTÉRINAIRE
QUÉBÉCOIS

PAGE 26

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2013

PAGE 48

PRÉVENTION PARASITAIRE CHEZ
LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

PAGE 61

PRUDENCE LORS DE L'UTILISA-
TION HORS HOMOLOGATION
DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES



NOUVEAU NOM



MÊME EXPERTISE



Voici Zoetis. Riches des 60 années d'expérience de Pfizer Santé animale, nous nous renouvelons en adoptant un nouveau nom, mais notre engagement envers les médecins vétérinaires n'a jamais été plus fort. Nous aspirons toujours à vous fournir les médicaments, les vaccins et les services dont vous avez besoin pour garder les animaux en santé. À vous offrir les solutions que vous recherchez grâce à un programme de R-D des plus diversifiés. Et ce, que vous traitiez un seul animal ou que vous en vacciniez 2 000. Parce que chez Zoetis, votre réussite et la santé de chacun de vos patients comptent. Pour en savoir plus, visitez notre site à zoetis.com.

À VOS CÔTÉS. POUR L'ANIMAL. POUR LA SANTÉ.

zoetis^{MC}

LE VETERINARIUS

La revue *Le Veterinarius* est publiée cinq fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Téléphone : 450 774-1427
ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : omvq@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans cette revue ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en pages en respectant, autant que possible, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Éditeur :
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Rédactrice en chef :
Mme Emélie Trinqué
emelie.trinque@omvq.qc.ca

Montage graphique :
Mme Maryse Massy
maryse.massy@omvq.qc.ca

Petites annonces :
Mme Francine Charette
francine.charette@omvq.qc.ca

Collaborateurs :
Dr Joël Bergeron, Dre Suzanne Breton,
Dre Marie-Claude Gagnon, Dr Jean Gauvin,
Mme Suzie Prince, M. André Ravel,
Dre Geneviève Roy, M. Guy Sabourin,
Mme Emélie Trinqué, Dre Sonia Voyer

Photo page couverture :
Dre Anne Rochon, « Confort maternel »,
participante au concours photo 2012 dans la
catégorie « L'animal dans toute sa splendeur ».

ISSN 08291381

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1995
Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 400388894

Date de tombée du prochain numéro :
10 août 2013

- 4 MOT DU PRÉSIDENT** 49 L'apport des médecins vétérinaires praticiens dans le respect de la réglementation sur le transport des animaux
- 6 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE** 50 Un nouveau vaccin contre la fièvre aphteuse bovine développé en Angleterre
- ACTUALITÉS DE L'ORDRE** 50 Deux pandas géants sont arrivés au Canada
- 9 Création de cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée 51 Union européenne : moratoire sur l'utilisation de trois pesticides néfastes pour les abeilles
- 12 Normes – Clinique vétérinaire de stérilisation ciblée 51 L'Organisation mondiale de la santé animale veut de nouvelles normes pour les chevaux de compétition en déplacement
- 19 Programme préliminaire du Congrès vétérinaire québécois 52 Fièvre charbonneuse au Manitoba : le bureau du médecin vétérinaire en chef prône la vigilance
- 24 Le point sur la politique de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens 52 L'Organisation mondiale de la santé animale veut de nouvelles normes pour les chevaux de compétition en déplacement
- 26 Résultats des élections 2013 52 Avis du MAPAQ : Salmonellose chez les chats et les oiseaux sauvages
- 28 L'Ordre accueille les nouveaux diplômés de la promotion 2013
- 32 Appel de candidatures pour l'attribution de la médaille de saint Éloi
- 34 Appel de candidatures pour le Prix d'excellence TSA
- 34 Marie-Ève Borris lauréate du prix Marcel-Bourassa 2012
- 38 CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE**
- 38 AVIS DE DÉCÈS**
- TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**
- 40 Des applications santé pour médecins vétérinaires futés
- ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRINAIRE**
- 42 MAPAQ : investissement de plus de 15 millions de dollars pour la santé animale en 2013-2014
- 42 L'agrément de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal renouvelé
- 44 Recrutement de cas : projet de recherche sur les tremblements de tête (*head bobbing*) des bouledogues anglais
- 44 Calculs pour les temps de retrait du lait
- 46 Prévention parasitaire chez les animaux de compagnie : rappel général d'information sur les produits topiques
- 47 Rappel concernant les déchets biomédicaux
- 47 Une aide spécifique aux producteurs de bovins
- 48 Alerte à la tuberculose bovine en France
- 48 Manger à sa faim : les apports sous-estimés de la profession vétérinaire
- DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES À L'HONNEUR**
- 54 Dr Pierre Brisson récipiendaire du prix Victor-Théodule Daubigny 2012 et de la Médaille de l'Assemblée nationale
- 54 Des médecins vétérinaires de la Beauce sont récompensés!
- 55 Dr Michel Gosselin lauréat du prix Damase-Généreux 2013
- 56 BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE**
- CHRONIQUE ASSURÉMENT VÔTRE**
- 59 Prudence lors de l'utilisation hors homologation de médicaments vétérinaires
- CHRONIQUES DES ASSOCIATIONS**
- 60 ACMV : Lacunes réglementaires au fédéral en matière d'utilisation des médicaments et des ingrédients pharmaceutiques actifs
- 62 ANIMA-Québec : Encore et toujours le bien-être animal!
- 64 LECTURE**
- 65 REMERCIEMENTS**
- 66 PETITES ANNONCES**

Le défi de la formation continue

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président



Eh non, il n'y a pas de faute de frappe! Bien que l'ajout d'un « e » eut été également approprié puisque la formation continue représente effectivement un défi. Je désire davantage souligner que l'ensemble de la formation vétérinaire représente un défi. Depuis toujours.

On le sait, on le vit surtout, la science vétérinaire évolue à la vitesse grand V. Nous devons reconnaître l'immense défi qui occupe les gens qui ont été et qui sont responsables de veiller à la formation des médecins vétérinaires depuis plus de 125 ans au Québec. Nous devons féliciter ces personnes qui ont contribué à faire de la formation vétérinaire au Québec une formation dont la qualité est reconnue globalement. Le maintien de la certification de l'ACMV/AVMA en est le gage. Particulièrement parce que cette certification, au-delà de la qualité même de la formation, requiert une capacité d'adaptation et d'évolution des plus exigeante.

Le défi est tout aussi imposant pour ceux qui obtiennent leur doctorat en médecine vétérinaire. Source de grande fierté, ce diplôme est le témoin d'une appartenance solide à une famille tissée serrée. En fait, au moment d'écrire ce mot, le personnel de l'Ordre termine la préparation de la cérémonie de remise des permis aux finissants 2013 du DMV, qui nous permettra d'accueillir nos futurs collègues. Cette cérémonie, à la fois solennelle et conviviale, représente un moment privilégié de rencontrer les nouveaux médecins vétérinaires qui entrent officiellement dans la profession vétérinaire québécoise. Le sentiment d'y être parvenu, enfin, est bien

palpable. Mais surtout, ce sentiment de fierté tellement profond et sincère demeure toujours un aspect marquant de cette cérémonie. Une fierté bien visible aussi dans les yeux des parents, conjoints et amis qui accompagnent nos nouveaux médecins vétérinaires.

L'obtention du DMV s'avère ainsi la première étape de notre formation vétérinaire. Vient ensuite le défi de la formation continue. Le visage de la formation continue au Québec a grandement changé au cours des vingt, dix et même cinq dernières années. L'explosion des technologies de l'information et des sources de formation continue contribue au fait qu'il y avait depuis un certain temps le besoin d'effectuer une mise au point.

Je souhaite saluer l'initiative de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université du Québec qui a organisé le 7 mai dernier une session de travail et de réflexion sur la formation continue. Il s'agissait d'une chance unique de regrouper autour d'une même table plusieurs intervenants et partenaires qui gravitent autour de la formation continue et qui y contribuent de diverses façons. L'objectif de la rencontre était d'abord de permettre à tout ce beau monde de dresser un portrait de la formation continue au Québec en présentant ce qui est offert par chacun, mais aussi de s'arrêter sur les forces et les défis. Encore une fois, le désir de tous de contribuer à cet objectif commun de continuer à fournir une formation continue de qualité, assurant la qualité des services rendus à la population et bien sûr pour la santé et le bien-être animal, est demeuré le point central des échanges francs et directs qui ont eu cours.

Un mot au sujet du défi de la langue qui est particulier à notre situation. Il était clairement établi par tous que nous avons, ici même, le privilège de compter sur des conférenciers hors pair qui sont reconnus internationalement. Bien que nous ayons tous le défi de diversifier les sources d'information et de formation, le fait de pouvoir compter sur de la formation continue francophone de haut calibre demeure un atout indéniable dans l'évolution de la médecine vétérinaire au Québec.

Lors de cette rencontre, chaque organisation a présenté le mandat et la mission qu'elle s'est donnée. Pour l'Ordre, le mandat lui est donné, ce n'est pas un choix : celui de la protection du public. La mission est orientée envers le public en visant l'assurance d'une médecine vétérinaire de qualité. Nous avons plusieurs outils pour y parvenir qui sont reliés à la formation, dont l'admission à l'exercice, qui nécessite d'avoir complété avec succès une formation reconnue et l'inspection professionnelle, qui sert de plus en plus à vérifier les compétences, en passant par les exigences de formation continue.

Pour tous les ordres professionnels, le rôle de la formation continue pour la protection du public est reconnu dans le Code des professions, puisque chaque ordre doit assurer que les membres ont accès à celle-ci. Pour ce faire, l'Office des professions demande que la formation continue soit à la fois disponible et accessible. Disponible quant à la quantité et à la qualité, mais aussi accessible quant aux coûts qui sont invariablement associés à ces activités.

Lors de la préparation du plan stratégique qui fut adopté en juin 2011, les membres de l'Ordre ont clairement indiqué leurs besoins en matière de formation continue. C'est ainsi que des ajustements ont été apportés au Congrès, notamment par la disponibilité d'ateliers pratiques, l'accès à de la formation en médecine des animaux de laboratoire, en médecine des animaux exotiques et espèces moins familières, ainsi qu'en médecine de refuge, en plus de l'ajout de la formation pour le personnel des établissements vétérinaires. En remplacement du *Médecin vétérinaire du Québec*, dont la production a cessé il y a quelques années, un encart scientifique, *Le Veterinarius+*, a aussi été ajouté à notre revue.

En plus de l'aspect scientifique habituel, le développement de formations continues à distance, la préparation d'articles et d'ateliers traitant de la gestion des ressources humaines et financières des établissements, des questions déontologiques et réglementaires (erreur médicale) et la formation continue obligatoire sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens illustrent

bien l'engagement de l'Ordre envers le public et ses membres en assurant un accompagnement et en développant des outils qui permettent de continuellement offrir des services de qualités aux animaux et à la population. Bref, soutenir la qualité de l'exercice de la médecine vétérinaire en augmentant les opportunités de formation continue et les outils à leur disposition permettent aux membres de développer de nouvelles compétences et de parfaire leurs connaissances.

La question de la reconnaissance de la formation continue a été amplement discutée lors de la rencontre de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université du Québec : les outils d'évaluation servant à cette reconnaissance, les crédits reconnus, le type de formation admissible, les questionnaires et même le nombre d'heures requises. Les administrateurs de l'Ordre avaient déjà anticipé ces

partenaires poursuivent leurs échanges afin de concrétiser l'atteinte d'objectifs communs. Autant les médecins vétérinaires ont le défi de se renouveler par leur formation continue, autant les organisations ont celui d'assurer l'évolution de la structure qui soutient le tout. L'Ordre assumera pleinement le leadership qui est attendu et remplira son propre objectif d'être un partenaire dynamique et ouvert à la collaboration avec les acteurs qui ont à cœur une formation et une information continue de qualité.

GESTION ET ÉVOLUTION DE L'ENTREPRENEURIAT VÉTÉRINAIRE

Au cours des derniers mois, la machine à rumeur a fonctionné rondement! L'annonce de l'arrivée d'investisseurs hors Québec s'intéressant à des établissements québécois d'importance a alimenté celle-ci. La réaction des médecins vétérinaires a démontré une

Bon nombre des membres ayant des questionnements se sont naturellement tournés vers l'Ordre. Qu'en est-il du Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société? Ne devait-il pas servir de rempart afin d'assurer que la destinée des établissements vétérinaires demeure dans les mains de médecins vétérinaires québécois? Plusieurs se souviendront qu'une partie du programme professionnel tenu lors du Congrès de novembre 2012 portait justement sur la question de l'entrepreneuriat des établissements vétérinaires québécois. Il apparaissait alors que différentes structures étaient déjà en place au Québec, en lien avec la réglementation en vigueur. D'ailleurs, la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Mme Suzie Prince, a présenté un excellent résumé de cet atelier dans l'édition de décembre 2012 de la revue *Le Veterinarius*. En conclusion, il était alors évident que la réglementation demeurerait un rempart ayant définitivement ses limitations. Il faut rappeler que la réglementation de la profession vétérinaire est semblable, voire plus stricte, que les réglementations des autres ordres professionnels.

En plus de l'aspect scientifique habituel, le développement de formations continues à distance, la préparation d'articles et d'ateliers traitant de la gestion des ressources humaines et financières des établissements, des questions déontologiques et réglementaires (erreur médicale) et la formation continue obligatoire sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens illustrent bien l'engagement de l'Ordre.

éléments dans la planification stratégique 2011-2015 : un des objectifs était justement de revoir le fonctionnement et les critères de l'accréditation dans le but d'assurer que le processus saura évoluer avec les changements pédagogiques et la réalité des besoins d'apprentissage qui eux aussi connaissent de grands chambardements. Les modifications qui ont lieu au sein même du programme de formation offerte aux étudiants de la Faculté en témoignent.

Bien que le statu quo puisse sembler viable, il ne saurait être souhaitable. Le portrait et la structure de la formation continue ont suffisamment changé pour que l'ensemble des

grande surprise et un niveau de préoccupation important. L'AMVQ a d'ailleurs saisi l'occasion qui se présentait dans le cadre de son congrès afin d'organiser un déjeuner-causerie sur le sujet. Sans pouvoir répondre à toutes les questions, cette rencontre aura permis de saisir certains des enjeux qui se présentent maintenant à la profession. Les propriétaires actuels sont interpellés, mais les futurs vétérinaires doivent l'être aussi. L'arrivée de grandes corporations soulève, à juste titre, d'importantes interrogations sur l'accessibilité à la propriété ou au partenariat dans les entreprises vétérinaires, et ce, peu importe la provenance de ces corporations, québécoises ou étrangères.

L'Ordre a le mandat d'encadrer et de régir tout le dossier de l'incorporation des professionnels et l'exercice en société et, par le fait même, la gestion et l'entrepreneuriat. Il est important de se rappeler que 100 % des actions votantes d'une société doivent être détenues par des médecins vétérinaires. Les préoccupations de l'Ordre sont d'abord envers la protection du public et la qualité des services vétérinaires. À ce titre, les éléments prioritaires, sans égard à la source de financement soutenant les établissements, demeurent le jugement professionnel et l'indépendance professionnelle. Les valeurs et l'éthique des médecins vétérinaires québécois demeurent sans nul doute des éléments-clés de ce que sera la profession vétérinaire au Québec, en particulier dans la structure, le fonctionnement et la gestion de nos établissements. ♦

Pour me joindre : presidence@omvq.qc.ca

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec : une organisation performante

Par Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire



Chers membres,

L'analyse comparative « *benchmarking* » est un outil de gestion indispensable pour les organisations et les entreprises. Se comparer aux entreprises et organisations de notre secteur d'activité ou similaires à la nôtre nous permet de nous positionner, dresser certains constats et adopter les meilleures pratiques. L'analyse comparative

est souvent essentielle à un processus d'amélioration continue et permet à une organisation de rendre ses processus plus efficaces et de se maintenir en tête de son secteur.

LA PRODUCTIVITÉ ET L'EFFICACITÉ DE L'ORDRE

Au cours des dernières semaines, l'Ordre a réalisé un important exercice d'analyse en comparant l'ensemble de ses activités, de ses ressources et de sa gestion aux organisations de son secteur, soit les associations et les ordres professionnels. Les résultats sont éloquentes : l'Ordre est définitivement une des organisations les plus performantes de son secteur et est en tête de liste en termes d'efficacité. De plus, tous les ratios analysés le confirment : l'Ordre maintient, année après année, un très haut volume d'activités compte tenu de ses ressources humaines et financières, et ce, dans tous les services. Il est également important de noter la présence de multiples associations professionnelles vétérinaires au Québec, ce qui est unique à la profession et n'est pas étranger au haut volume d'activités de l'Ordre.

Comparer la profession vétérinaire aux autres professions du système professionnel et mesurer notre performance en matière de protection du public, de développement professionnel des membres, de gestion et d'encadrement de la pratique est important et nécessaire.

Il est également intéressant de noter et d'analyser la forte demande du public et des médias à l'égard de la profession et de l'Ordre. Règle générale, le niveau d'activités de notre Bureau du syndicat ne se compare pas aux autres ordres professionnels. Le nombre d'appels reçus de la part du public est 10, 20 et 100 fois plus élevé que dans les ordres professionnels comparables. Nous constatons toutefois que l'actualité peut provoquer des hausses d'activités fulgurantes dans certains bureaux de syndicat.

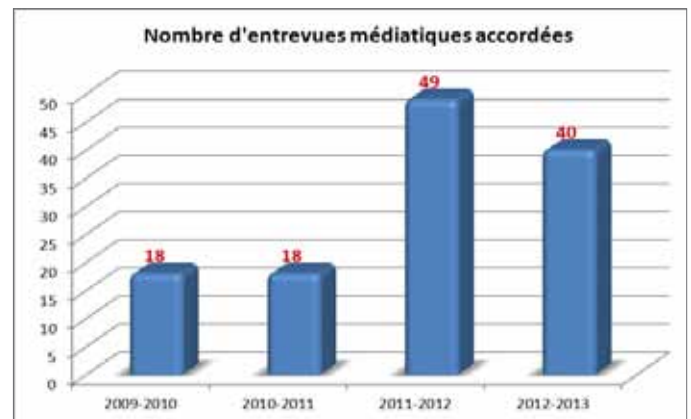
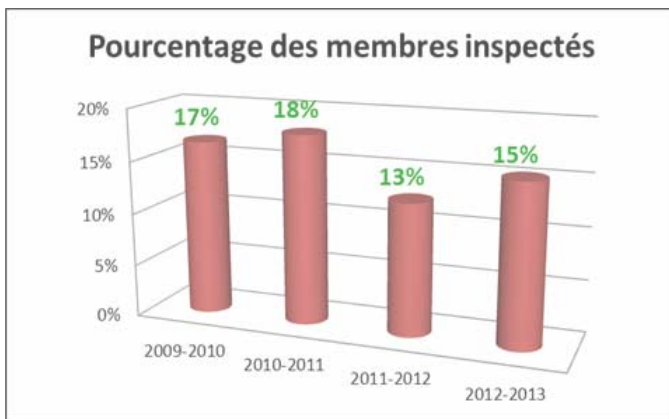
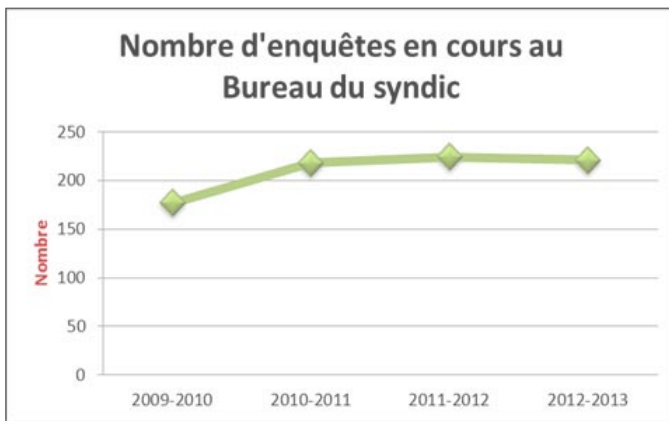
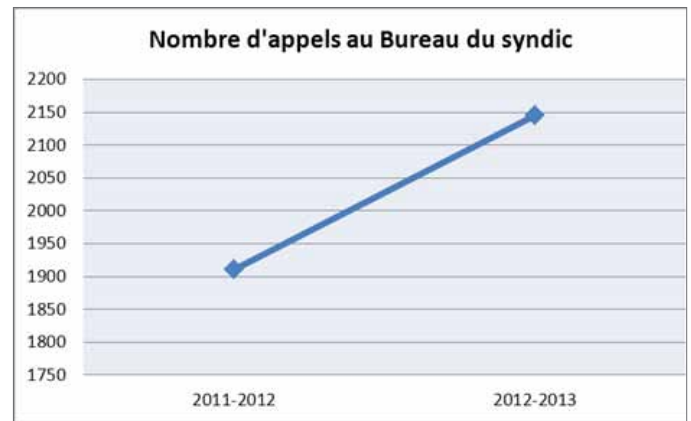
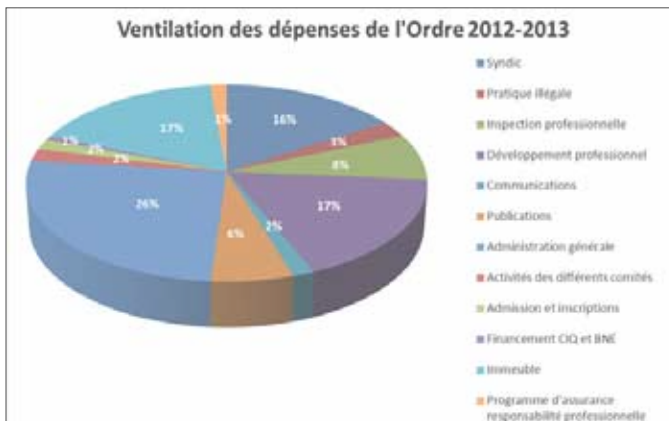
L'Ordre réalise en moyenne 350 visites d'inspection professionnelle par année; c'est donc 13 % de ses membres qui sont visités annuellement. Les vingt-cinq ordres professionnels auxquels l'Ordre se compare inspectent en moyenne 7,36 % de leurs membres par année. L'écart du nombre d'inspections entre les ordres professionnels comparables est important : certains inspectent 0,7 % ou 1 % de leurs membres alors qu'un autre inspecte 18,28 % de ses membres annuellement.

L'Ordre produit une revue qui compte plus de pages et plus d'éditions que celles des organisations analysées. De plus, le Congrès de l'Ordre offre beaucoup plus de conférences et accueille davantage de partenaires que presque tous les congrès des associations et des ordres professionnels comparables, outre deux ou trois grands événements internationaux.

Les médecins vétérinaires doivent donc se réjouir de cette efficacité. Cette productivité, nous la devons à des membres de comités et des employés passionnés et dévoués qui font preuve d'une détermination exemplaire. Il y a toutefois un revers à ce haut niveau d'efficacité et de productivité : l'essoufflement des ressources. Il s'agit d'un risque important que l'organisation se doit de gérer de façon proactive. Les ordres professionnels comptant peu de membres ont les mêmes obligations et responsabilités que les ordres comptant 35 000 ou 72 000 membres. Gérer la croissance, le développement, la qualité des opérations courantes avec des ressources limitées est un défi. L'Ordre relève haut la main, comme le font tous les médecins vétérinaires du Québec qui travaillent sans relâche, jour après jour, et font croître leur établissement vétérinaire dans un contexte souvent difficile et de plus en plus exigeant et compétitif.

Chaque profession a une réalité qui lui est propre et les professionnels pratiquent dans des environnements et des contextes fort différents les uns des autres. Comparer est utile, mais n'est pas une fin en soi. Les médecins vétérinaires sont des missionnaires et servent une clientèle diversifiée ayant des préoccupations et des attentes élevées. Le public est très sensible à l'égard des soins et services dispensés par les médecins vétérinaires et la perte d'un animal provoque toujours une réaction hautement émotive. Cette sensibilité du public engendre un important volume d'activités pour certains Services et le personnel de l'Ordre doit faire preuve de beaucoup de patience et de diplomatie. La protection du public est notre mandat et c'est avec célérité et dévouement que nous offrons, jour après jour, le meilleur service possible.

L'organisation poursuit la réalisation du plan d'action soutenant le plan stratégique 2011-2015 et continuera de créer de la valeur pour le public et la profession. Les défis organisationnels sont importants, mais l'Ordre a prouvé hors de tout doute, au cours des deux dernières années, qu'il est capable de donner vie au plan stratégique et de réaliser le plan d'action. À ce jour, 50 % des 150 actions prévues au plan stratégique ont été réalisées. Les deux prochaines années nous permettront de terminer ce vaste chantier et de répondre ainsi aux attentes des différentes clientèles de l'Ordre.



Enfin, en ce début de saison estivale, toute l'équipe du siège social vous souhaite de très belles vacances. Soyez assurés que l'Ordre demeure à votre entière disposition pour vous servir et pour soutenir votre pratique professionnelle. ♦

Pour me joindre : suzie.prince@omvq.qc.ca



Si vous ne voyez qu'un petit garçon et son chien, vous en oubliez beaucoup.

Vous ne voyez pas les œufs et les larves que les chiens sèment autour d'eux quand ils ont des puces. Les puces adultes ne représentent que 5 % d'une infestation de puces; les 95 % restants sont constitués des œufs, des larves et des pupes qui se cachent dans les lits, les tapis et les planchers. Sentinel prévient les infestations de puces en interrompant sans merci leur cycle biologique : il tue les œufs et les larves avant qu'ils ne deviennent adultes. Recommandez Sentinel pour la maîtrise des puces, la prévention du ver du cœur et la protection contre les vers intestinaux, et vous n'oublierez rien. Pour de plus amples renseignements au sujet de Sentinel, composez le 1-800-387-6325.


(lufenuron·oxime de milbémécine)

Création de cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président

HISTORIQUE

Depuis 2009, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec siège au sein du groupe de travail du MAPAQ sur le bien-être des animaux de compagnie. Ce groupe a été créé par le gouvernement à la suite de manifestations et au reportage sur les usines à chiots. Toutefois, le groupe ne s'est pas limité au problème des usines à chiots.

Le groupe de travail a été un collaborateur majeur dans la préparation du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens, de même que dans la révision de la Loi sur la protection sanitaire des animaux. Plusieurs sujets ont ainsi été abordés au fil du temps, notamment afin de trouver des solutions au problème de surpopulation des animaux non désirés au Québec. Un sous-groupe a d'ailleurs été mandaté pour étudier plus spécifiquement la situation et formuler des recommandations au groupe de travail.

Le reportage de l'émission Enquête qui portait sur le Berger Blanc, diffusé en mars 2011 sur les ondes de Radio-Canada, a provoqué une prise de conscience longuement attendue de la part de la population. Bien que beaucoup de travail reste à faire en matière de responsabilisation des propriétaires d'animaux, la profession vétérinaire ne pouvait rester insensible et inactive quant au problème soulevé. Davantage que les méthodes d'euthanasie qui ne répondaient pas aux critères fondamentaux de respect des animaux soutenus par l'Ordre, la quantité d'animaux qui sont abandonnés et la surpopulation des animaux qui se retrouvent dans les refuges nous ont interpellés.

Une étude menée à l'échelle canadienne, publiée en décembre 2012 et réalisée par la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA), démontrait que la réalité de la surpopulation des animaux non désirés n'est pas unique au Québec. Les statistiques révèlent que la plupart des refuges et autres endroits chargés de recueillir les animaux abandonnés ou errants débordent et doivent vivre avec un problème de manque d'espace récurrent pour accueillir tous les animaux non désirés.

Le constat établi par la FSCAA vient confirmer celui déjà pressenti par les partenaires du

groupe de travail du MAPAQ. Le problème de la surpopulation des animaux non désirés est complexe et ne saurait être résolu par une solution unique, mais plutôt par la mise en place de plusieurs mesures complémentaires : une plus grande responsabilisation des propriétaires d'animaux et des paliers de gouvernement (notamment les municipalités), la valorisation de l'adoption des animaux et la stérilisation. L'analyse de cette dernière avenue sera d'ailleurs le mandat d'un nouveau sous-groupe de travail qui a été formé en mars dernier.

ENGAGEMENT DE LA PROFESSION

Sans attendre les conclusions des travaux des groupes externes, le comité exécutif a développé et présenté au conseil d'administration un projet d'appellation d'établissements vétérinaires qui pourrait servir à favoriser l'accessibilité à la stérilisation. L'objectif de ces établissements vétérinaires est de servir, dans des circonstances bien précises et particulières, l'intérêt public, les besoins pour la santé publique et le contrôle des populations d'animaux non désirés.

Le projet d'appellation de « Clinique vétérinaire de stérilisation ciblée » a été adopté en juin 2012, offrant le privilège de gestion d'un établissement vétérinaire effectuant des stérilisations et autres services de base pour des populations animales ciblées à des sociétés humanitaires (SPA/SPCA) et des municipalités québécoises. Le conseil d'administration a alors mandaté le Comité d'inspection professionnelle (CIP) pour qu'il prépare les Normes minimales d'exercice requises pour cette appellation. Ces normes ont été adoptées par les administrateurs le 26 mars dernier. Le CIP a également eu recours à la participation de différents intervenants afin d'élaborer des normes qui respecteraient les principes de bases de la médecine vétérinaire quant à la qualité des soins et au bien-être animal, tout en s'adaptant aux besoins à combler pour remplir l'objectif de s'attaquer à la surpopulation des animaux non désirés. Trois clientèles sont ainsi désignées :

1. les animaux errants;
2. les animaux qui transitent dans les refuges ou les centres de services animaliers des municipalités;
3. les animaux des gens à faible revenu.

Un des premiers constats du comité exécutif fut que le Québec est actuellement l'un des rares endroits en Amérique du Nord où il n'y a pas de programme de stérilisation ou de cliniques de stérilisation à faible coût ou subventionnées. L'un des objectifs de cette nouvelle appellation est de remédier à cette situation, tout en établissant clairement les balises à respecter.

Lorsqu'il est question de favoriser l'accessibilité de la stérilisation animale, il n'est certes pas question de conclure que les coûts actuels des services professionnels sont la cause du problème de surpopulation. Bien que l'Ordre n'ait pas juridiction sur les tarifs vétérinaires, nous pouvons affirmer que les services de qualité qui sont offerts par nos membres justifient amplement une rémunération à la hauteur de ceux-ci. En fait, plusieurs études tendent à démontrer qu'en considérant le coût réel que représente une chirurgie de stérilisation, les médecins vétérinaires québécois subventionnent généreusement les stérilisations pour les animaux de compagnie. Il faut néanmoins se rendre à l'évidence que le coût de la stérilisation demeure un facteur non négligeable pour une part de la population québécoise. Il s'agit d'une clientèle qui ne fréquente pas les établissements vétérinaires courants, et qui perd ainsi des occasions de s'informer sur des principes de base de santé et de bien-être des animaux de compagnie.

LA SITUATION DES REFUGES

La plupart des refuges au Québec hébergent plus d'animaux qu'il est possible d'en placer et connaissent des fluctuations saisonnières avec des pointes périodiques (haute natalité, déménagements, retour en classe, recensement d'animaux, etc.)

Selon les responsables de ces établissements, une forte proportion des gens qui abandonnent leurs animaux ne pourraient pas assumer les frais demandés pour les chirurgies de stérilisation. Qui plus est, les refuges qui n'ont pas la possibilité de faire stériliser les animaux avant adoption constatent que peu d'adoptants suivent leur recommandation de procéder rapidement à la stérilisation, même lorsque des incitatifs financiers sont offerts. Les résultats de l'étude menée par la FSCAA montrent également qu'un très faible

pourcentage d'animaux abandonnés dans les refuges est stérilisé.

Nous devons réaliser qu'à l'heure actuelle, la profession vétérinaire, malgré ses efforts d'éducation des dernières décennies, ne suffit pas à contrôler de façon efficace la surpopulation des animaux non désirés. L'Ordre souhaite que cette nouvelle approche pour le Québec puisse offrir les conditions permettant d'atteindre un meilleur taux de stérilisation, en particulier en ciblant la population animale à rejoindre : animaux errants, animaux abandonnés et perdus et animaux de foyers en difficultés financières.

CIBLÉE VS NON CIBLÉE?

Comme mentionné précédemment, des programmes orientés vers une action ciblée existent déjà ailleurs et sont ceux qui obtiennent généralement la meilleure acceptabilité, tant de la part de la population, des donateurs que de la profession vétérinaire. En d'autres endroits, on retrouve des cliniques à faible coût ou gratuites (*low cost/no cost*) ouvertes à toute la clientèle. De l'avis de plusieurs observateurs, celles-ci ne présentent aucun avantage quant à l'atteinte de l'objectif de diminution de la surpopulation, tout en provoquant un esprit de confrontation avec la profession vétérinaire.

Les gens reconnaissent généralement que lorsque les actions et les investissements sont dirigés vers la population animale en ayant le plus besoin, ils ont l'impression que leurs efforts ou leurs dons sont utilisés à bon escient et pour les bonnes raisons. Quant aux médecins vétérinaires, ils y voient moins une compétition inéquitable et le risque de perdre de la clientèle à des entreprises qui bénéficient de subventions et autres sources financières leur permettant d'offrir les services à un tarif encore plus bas, voire gratuitement.

En lien avec l'une des interrogations les plus régulièrement soulevées, un fait important à noter et non négligeable demeure que la grande majorité des gens requérant les services d'un établissement « ciblé » ne représente pas une clientèle fréquentant les établissements vétérinaires courants. Même s'il y a peu de statistiques à cet effet pour le moment, les rapports de dirigeants d'organismes « ciblés » et de médecins vétérinaires des alentours révèlent qu'il n'y a pas d'impact sur l'achalandage des établissements courants. Ce n'est pas nécessairement le cas pour les programmes de stérilisation ouverts à tous.

De plus, les conditions de santé de la majorité des animaux désignés par le nouveau type d'établissements vétérinaires peuvent constituer un risque potentiel pour la biosécurité des établissements vétérinaires, ce qui nécessite des précautions supplémentaires avec les contraintes qui en découlent. Il n'est surtout pas question de nier la possibilité pour des

L'objectif de ces établissements vétérinaires est de servir, dans des circonstances bien précises et particulières, l'intérêt public, les besoins pour la santé publique et le contrôle de populations d'animaux non désirés.

établissements vétérinaires courants de participer à ce genre de programme, après entente avec les organismes ciblés, au contraire. La collaboration des médecins vétérinaires et des établissements déjà existants demeurent des atouts majeurs de la profession qui sont rapidement disponibles. Comme plusieurs l'ont déjà fait, nous encourageons les médecins vétérinaires à être proactifs et à offrir leurs services à ces organisations. La première Journée nationale de stérilisation animale du Québec représente d'ailleurs une excellente initiative en ce sens, de même que les projets-pilotes de stérilisation ciblée mis de l'avant par la Ville de Montréal à l'automne 2012.

CONCLUSION

En matière de surpopulation des animaux non désirés, la situation du Québec n'est pas différente des autres provinces canadiennes, ainsi que de plusieurs états américains. La résolution de ce problème est complexe mais une évidence demeure : la concertation des différents intervenants devra être au cœur des solutions que nous devons mettre de l'avant. Nous avons la possibilité d'utiliser et surtout d'adapter à la réalité québécoise diverses pistes de solutions qui ont été développées ailleurs. Certaines ont bien fonctionné, d'autres moins.

Le contrôle de la surpopulation des animaux non désirés demeure un sujet complexe et souvent controversé. Si nous pouvons convenir que la stérilisation joue un rôle important pour réduire la population des animaux errants et abandonnés, voire espérer réduire le taux d'euthanasie au Québec, il est clair que des efforts concertés dans l'éducation

des propriétaires et dans l'amélioration des services de contrôle animalier sont tout aussi essentiels.

L'approche préconisée par le conseil d'administration se fait dans une volonté de collaboration et d'ouverture. Le privilège de gérer un établissement vétérinaire, avec un mandat précis pour la gestion de la surpopulation animale, offre une belle opportunité pour de nouveaux partenaires de développer des collaborations saines et efficaces, mais représente aussi de grandes responsabilités. De nouvelles normes minimales d'exercice ont été préparées. Différentes obligations doivent également être respectées afin d'obtenir ce privilège octroyé par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

L'Ordre a le mandat de protéger le public par la surveillance de l'exercice de la médecine vétérinaire au Québec. Les chirurgies et autres services (implants électroniques, vermifugation, vaccination) qui pourraient être offerts dans une « clinique vétérinaire de stérilisation ciblée » sont des actes vétérinaires exclusifs. Conformément aux règlements en vigueur, certains actes peuvent être délégués, mais demeurent sous la supervision d'un médecin vétérinaire membre de l'Ordre. Ainsi, les établissements qui seront autorisés à intervenir sous cette nouvelle appellation seront soumis aux mêmes exigences que tout établissement vétérinaire sur le territoire québécois, ainsi qu'à certaines dispositions particulières à ce type d'établissement déterminées par le conseil d'administration.

Comme toujours, les attentes de la population sont grandes envers la profession vétérinaire. S'il est clair que les médecins vétérinaires ne sont pas la cause de la situation actuelle de surpopulation des animaux non désirés, il est tout aussi évident que nous devons être partie prenante des diverses solutions et surtout démontrer le leadership qui est attendu.

L'ensemble des démarches requises pour l'élaboration de ce nouveau type d'établissement vétérinaire a permis de prendre connaissance de nombreux commentaires constructifs qui ont contribué au résultat qui vous est présenté. Surtout, les diverses rencontres et conversations ont fait ressortir les craintes et les appréhensions de plusieurs médecins vétérinaires. ♦

Pour commentaires ou questions :
presidence@omvq.qc.ca

LES CLINIQUES VÉTÉRINAIRES DE STÉRILISATION CIBLÉE... EN BREF!

- L'objectif de ces cliniques : servir, dans des circonstances bien précises et particulières, l'intérêt public, les besoins pour la santé publique et le contrôle de populations d'animaux non désirés.
- Ces cliniques ne pourront effectuer que des stérilisations et autres services de base pour des populations animales ciblées.
- Ces cliniques devront être administrées par des sociétés humanitaires (SPA/SPCA) ou des municipalités québécoises.
- Trois clientèles satisfont les critères des cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée :
 - Les animaux errants, abandonnés ou perdus;
 - Les animaux qui transitent dans les SPA/SPCA et les centres de services animaliers des municipalités;
- Les animaux des gens à faibles revenus.
- Les entités désirant se prévaloir de ce privilège devront remplir les conditions nécessaires, élaborées pour ce type d'établissement et qui ont été adoptées par le conseil d'administration
- Le problème de surpopulation des animaux non désirés est multifactoriel et la profession vétérinaire doit agir avec leadership pour contribuer à un meilleur contrôle de ces animaux : mobilisation, éducation, stérilisation.

Normes – Clinique vétérinaire de stérilisation ciblée

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec se réserve le droit d'accorder le privilège de gestion d'un établissement vétérinaire effectuant des stérilisations à un organisme ou entité dans le cadre de services devant être rendus en respect de l'intérêt public, de la santé publique et du contrôle de populations d'animaux de compagnie non désirés :

-- **Sociétés humanitaires** : Société protectrice des animaux (SPA) ou Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) se conformant, notamment, aux standards d'inspection de lieu de garde établis par le gouvernement du Québec ou par toute autre instance responsable de la surveillance des établissements de garde et de vente d'animaux de compagnie.

-- **Municipalités** : Municipalités désirant offrir un service de stérilisation dans un local désigné à cette fin, dans le cadre de ses services de contrôle animalier.

Chacun de ces établissements doit respecter les normes minimales d'exercice relatives à leur appellation établies par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Notamment, les normes suivantes doivent être respectées :

Au moins un médecin vétérinaire doit être membre du conseil d'administration de la société humanitaire ou de l'entité soutenant le contrat de service animalier d'une

municipalité désirant se prévaloir du privilège d'utiliser l'appellation de clinique vétérinaire de stérilisation ciblée.

Les actes vétérinaires rendus sous cette appellation doivent être effectués par un médecin vétérinaire membre de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou sous sa supervision, conformément aux règlements en vigueur.

Ces services, en lien avec l'intérêt public, peuvent cibler notamment le contrôle de la population des animaux errants ou en surpopulation, ou les animaux de gens démontrant une situation financière précaire et répondant aux critères de sélection établis par l'organisme ou l'entité autorisé. Le formulaire présentant les critères à cet effet doit être présenté et approuvé par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. L'organisme ou l'entité et le ou les médecins vétérinaires responsables dans le cadre des activités prévues verront à la sélection et à la gestion des personnes admissibles à ce volet de la stérilisation ciblée. L'Ordre suggère d'établir les barèmes d'admissibilité en s'inspirant de modèles existants permettant l'accès à divers services professionnels ou communautaires, notamment la Loi sur l'aide juridique et les banques alimentaires. Ainsi, les mêmes principes déterminant ces critères pour venir en aide aux personnes en situation financière précaire et les mêmes objectifs d'accessibilité seront atteints.

Un établissement vétérinaire pourrait vouloir offrir ses services et ses locaux pour remplir les mandats de contrôle de surpopulation des animaux non désirés. Un contrat devra alors être établi entre la SPA/SPCA ou la municipalité et l'établissement vétérinaire, stipulant le respect des règles établies et la clientèle ciblée dans les normes des cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée. Les médecins vétérinaires sous contrat avec un organisme ou une entité reconnu par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou offrant gracieusement leurs services sont responsables d'assurer le respect de toutes les exigences exprimées par l'Ordre en regard de ce type d'établissement.

Que ce soit dans le cas d'une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire ou dans le cas d'une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente, l'organisme ou l'entité comprend que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec exercera son rôle de surveillance de l'exercice de la profession et n'acceptera aucun compromis sur la qualité des actes vétérinaires qui seront posés dans ces cadres particuliers, la disponibilité d'un suivi en urgence ainsi qu'en ce qui concerne la rigueur dans la tenue des dossiers. ♦

Pour commentaires ou questions :
presidence@omvq.qc.ca

ANNEXE A

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE STÉRILISATION CIBLÉE PONCTUELLE OU TEMPORAIRE

Cette section décrit les normes minimales pour l'appellation de **CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE STÉRILISATION CIBLÉE PONCTUELLE OU TEMPORAIRE**, dans le cadre de services devant être rendus en respect de l'intérêt public, de la santé publique et du contrôle de populations d'animaux de compagnie non désirés. Tout établissement vétérinaire dont la raison sociale ou toute publicité contenant les mots « clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire » doit se conformer à ces exigences minimales.

Il s'agit d'un établissement vétérinaire dont l'objectif premier demeure la stérilisation et qui peut offrir seulement les services suivants :

- examen;
- stérilisation;
- primo-vaccination contre la rage;
- primo-vaccination contre les maladies contagieuses;
- vermifugation;
- traitement des ectoparasites;
- implantation de puce électronique d'identification ou autre identification permanente adaptée aux besoins de la cause et permettant d'identifier facilement un animal ayant déjà été stérilisé;
- euthanasie.

Cependant, lors d'une intervention, un traitement médical ou chirurgical jugé nécessaire pour le bien-être de l'animal pourrait être prescrit pour une pathologie concomitante.

Aucune autre chirurgie ni procédure diagnostique ou thérapeutique n'est permise. Si des interventions, rappels de vaccin ou autres procédures sont requis ultérieurement, le propriétaire de l'animal doit être dirigé vers un établissement au choix du propriétaire de l'animal.

Les actes vétérinaires qui seront posés dans ce cadre particulier ainsi que la gestion de la pharmacie vétérinaire ne pourront être possibles que sous la supervision directe d'un médecin vétérinaire ou conformément aux termes du Règlement sur les actes qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires.

N.B. : Une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée temporaire mobile (ex. : roulotte ou véhicule suffisamment grand) qui offre les services d'une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée temporaire fixe doit se conformer à toutes ces normes.

1.0 GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Ne s'applique qu'à une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire mobile. Une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire mobile doit avoir une adresse identifiant le domicile professionnel du médecin vétérinaire en fonction ou l'établissement reconnu par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec auquel elle est affiliée. Cette adresse doit être connue par le client (article 60 du Code des professions).
- 1.2 Après les heures d'ouverture, le médecin vétérinaire doit prendre les mesures nécessaires pour que ses clients aient accès, dans un délai raisonnable, à un établissement vétérinaire adapté au type de pratique. Une entente écrite à cet effet doit être déposée à l'Ordre.
- 1.3 Formulaire d'autorisation : lorsque l'animal appartient à un propriétaire ou un gardien, le médecin vétérinaire doit obtenir le consentement éclairé du client ou de son représentant en lui faisant signer des formulaires d'autorisation pour les procédures nécessaires, notamment l'anesthésie, la chirurgie et l'hospitalisation, pour l'euthanasie

des animaux et pour l'utilisation hors homologation de produits, selon le cas.

- 1.4 Les dossiers doivent être conservés par l'organisme sans but lucratif (OSBL) responsable des activités de stérilisation ciblée ou par le service de contrôle animalier de la municipalité, et ce, selon les dispositions prévues au Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires. Une copie des dossiers doit également être conservée par le médecin vétérinaire responsable des actes vétérinaires, si celui-ci agit de façon ponctuelle pour l'organisme.

Nonobstant le fait que le médecin vétérinaire doit conserver les dossiers médicaux des patients, les dossiers et registres de sélection des clients et le registre des patients doivent être conservés par l'organisme sans but lucratif responsable des activités de stérilisation ciblée ou par le service de contrôle animalier, et ce, selon les dispositions prévues au Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires.

- 1.5 Dans le cadre de programme de stérilisation des animaux de gens à faible revenu, l'organisme responsable de la sélection des participants doit fournir le formulaire utilisé à cette fin et garder un registre des personnes et des animaux ayant eu recours à ce programme.

- 1.6 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire :

1. doit pouvoir être identifiée clairement par le public, les usagers et les intervenants;
2. est aménagée de manière à ce que toutes les pièces soient bien éclairées, bien ventilées et dotées d'un matériau de sol hydrofuge et facile à désinfecter.

- 1.7 La clinique de stérilisation ciblée temporaire ne doit pas être associée ni se trouver dans un endroit offrant des activités commerciales, notamment l'élevage, la pension, le dressage et le toilettage, et autres produits dérivés liés aux animaux autre que les animaux offerts en adoption par l'organisation autorisée par la présente norme.

- 1.8 Le lendemain d'une journée où il se fait de la chirurgie, un médecin vétérinaire doit être disponible durant un minimum de deux heures afin d'assurer un suivi adéquat.

- 1.9 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit retenir les services d'un personnel de soutien adéquat et compétent afin d'assurer la qualité des services offerts.

2.0 BIBLIOTHÈQUE

Le contenu de la bibliothèque doit refléter les activités exercées dans la clinique temporaire de stérilisation ciblée.

La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit disposer sur place de :

- 2.1 un exemplaire de la Loi sur les médecins vétérinaires et règlements;
- 2.2 un exemplaire des Normes minimales d'exercice.

3.0 AMÉNAGEMENT POUR LA CLIENTÈLE

- 3.1 À l'entrée de la clinique, il faut identifier clairement qu'il s'agit d'une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire et quel organisme ou entité en est l'instigateur. Il faut également identifier clairement que cette clinique vétérinaire de stérilisation

ciblée ponctuelle ou temporaire est dûment autorisée par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec en affichant à la vue de tous la preuve de cette autorisation.

- 3.2 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit comprendre une aire de réception (secrétariat) et une salle d'attente. Elles peuvent être délimitées par des divisions temporaires ou mobiles.
- 3.3 La réception :
1. doit permettre l'espace nécessaire à l'accueil des participants;
 2. doit avoir un mobilier propre et en bon état.
- 3.4 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit disposer d'une salle de toilettes accessible aux clients.

4.0 CONSULTATION ET ÉQUIPEMENT

- 4.1 Équipement et matériel médical facilement disponibles dans chacune des aires d'examen :
1. alcool ou autre désinfectant;
 2. contenant à déchets biomédicaux;
 3. dispositifs de contention, y compris laisses et muselières;
 4. gants d'examen;
 5. lubrifiant;
 6. seringues et aiguilles stériles;
 7. stéthoscope;
 8. thermomètres;
 9. désinfectant pour la table d'examen;
 10. poubelle fermée ou dissimulée;
 11. table d'examen hydrofuge et facile à désinfecter;
 12. matériel nécessaire pour la stabilisation du patient, en urgence chirurgicale ou anesthésique, notamment des cathéters intraveineux stériles, des nécessaires à perfusion et des solutions pour la fluidothérapie;
 13. balance adaptée au poids des animaux que l'on s'attend à soigner.

N.B. : L'identification permanente est encouragée et fortement suggérée. Si le médecin vétérinaire fait l'implantation de puces électroniques pour l'identification des animaux, il doit avoir à sa disposition, sur place, le lecteur de puces.

- 4.2 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit disposer d'au moins une aire d'examen pouvant contenir plusieurs tables. Chaque aire doit être suffisamment grande pour accueillir le médecin vétérinaire, le client, l'animal, un assistant selon le cas ainsi que le matériel nécessaire.
- 4.3 Chaque aire d'examen doit avoir accès à un évier muni d'un drain, avec eau courante chaude et froide.

5.0 PHARMACIE

- 5.1 Les contenants de médicaments, à l'exception des originaux, doivent porter des étiquettes avec le nom, la concentration et la date de péremption du médicament.
- 5.2 Les médicaments périmés doivent être retirés de la pharmacie et éliminés promptement en respectant les règlements en vigueur.
- 5.3 Tous les produits biologiques et autres médicaments doivent être conservés selon les recommandations du fabricant.
- 5.4 Les médicaments contrôlés et les produits euthanasiques doivent être gardés sous clé.
- 5.5 Tenir un registre des substances contrôlées conforme aux exigences des lois en vigueur.

- 5.6 La pharmacie doit contenir :
1. une trousse d'urgence incluant au moins :
 - a) les antagonistes des drogues utilisées;
 - b) de l'épinéphrine;
 - c) un antihistaminique;
 - d) un corticostéroïde à action rapide;
 2. un éventail des produits nécessaires à ce type de pratique.
- 5.7 La pharmacie doit être aménagée dans une pièce où le public n'a pas accès.

6.0 LABORATOIRE

Cette rubrique ne s'applique pas à une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire.

7.0 RADIOLOGIE

Cette rubrique ne s'applique pas à une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire.

8.0 AIRE DE PRÉPARATION CHIRURGICALE

- 8.1 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit disposer d'au moins une aire de préparation chirurgicale permettant :
1. au chirurgien de se préparer;
 2. de préparer et stériliser les nécessaires chirurgicaux;
 3. de préparer l'animal à une chirurgie;
 4. d'induire l'anesthésie.
- 8.2 L'aire de préparation chirurgicale doit être suffisamment grande pour accueillir le médecin vétérinaire, l'animal, au moins un assistant ainsi que l'équipement nécessaire.
- 8.3 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit s'assurer d'avoir suffisamment de nécessaires chirurgicaux pour permettre un minimum de deux heures de chirurgie par médecin vétérinaire; ces nécessaires doivent avoir été stérilisés préalablement à l'autoclave. Par la suite, s'ils ne sont pas stérilisés à nouveau à l'autoclave, les nécessaires doivent être stérilisés à froid avant chaque utilisation, et ce, selon les normes établies par le fabricant.
- 8.4 L'aire de préparation chirurgicale doit renfermer :
1. une ou des tondeuses électriques munies d'une fine lame chirurgicale;
 2. un aspirateur;
 3. des solutions détergentes et antiseptiques pour nettoyer et désinfecter le site opératoire avant la chirurgie;
 4. une table suffisamment grande, hydrofuge et facile à désinfecter;
 5. des compresses stériles;
 6. du matériel de suture stérile;
 7. des aiguilles et des seringues stériles;
 8. de la ouate, des compresses, des bandages et du diachylon.

9.0 ANESTHÉSIE

- 9.1 L'anesthésie doit être exécutée selon les procédures établies.
- 9.2 L'équipement d'anesthésie doit comprendre :
1. des préanesthésiques;
 2. des agents pour l'induction de l'anesthésie;
 3. des antagonistes des anesthésiques et préanesthésiques;
 4. des tubes endotrachéaux de différents calibres;
 5. des antiseptiques;
 6. des aiguilles et des seringues stériles;

7. un appareil d'anesthésie gazeuse; la vérification de l'appareil doit être faite régulièrement et les documents attestant cette procédure doivent être disponibles (facultatif);
8. un anesthésique gazeux pour le maintien d'une anesthésie générale (facultatif);
9. un cylindre d'oxygène pour usage médical, un support qui le maintient de façon sécuritaire et un dispositif pour l'administration de l'oxygène;
10. un système d'évacuation des gaz conforme aux exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (obligatoire seulement si l'anesthésie gazeuse est utilisée);
11. un moniteur cardiaque et/ou respiratoire disponible;
12. un stéthoscope;
13. un dispositif pour maintenir la température corporelle de l'animal.

N.B. : L'anesthésie gazeuse représente la technique privilégiée. L'anesthésie aux injectables pourrait être autorisée dans des circonstances particulières, pourvu qu'elle procure une analgésie suffisante et qu'elle soit conforme aux protocoles actuels reconnus. L'analgésie péri-opératoire est obligatoire.

- 9.3 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit disposer d'un endroit propice à l'observation du réveil de l'animal.
- 9.4 Le médecin vétérinaire doit être assisté d'un personnel qualifié pour assurer des interventions adéquates et sécuritaires.

10.0 CHIRURGIE

- 10.1 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit comporter une aire à circulation restreinte utilisée uniquement pour les interventions chirurgicales pratiquées dans des conditions stériles.
- 10.2 L'aire de chirurgie :
 1. doit être suffisamment grande pour accueillir le médecin vétérinaire, l'animal, au moins un assistant ainsi que l'équipement et le matériel requis;
 2. son plancher doit être fait de matériaux solides, hydrofuges et faciles à désinfecter.
- 10.3 L'aire de chirurgie doit renfermer :
 1. une table ou plusieurs tables d'opération munies d'une surface hydrofuge et facile à désinfecter; s'il y a plus d'une table dans l'aire de chirurgie, il devrait y avoir au moins un mètre de dégagement libre tout autour de chacune de ces tables;
 2. un dispositif pour maintenir la température corporelle de l'animal;
 3. une lampe chirurgicale ou frontale;
 4. une table ou un plateau à instruments, dont la surface est facile à désinfecter;
 5. du matériel de suture stérile;
 6. des instruments, des serviettes, des champs opératoires, des gants, des compresses, des aiguilles et des lames de bistouri stérilisés (suffisamment pour le nombre de chirurgies à exécuter);
 7. un contenant à déchets muni d'une paroi intérieure hydrofuge et facile à désinfecter ou d'un sac hydrofuge jetable;
 8. un nombre suffisant de nécessaires chirurgicaux stérilisés (pour permettre un minimum de deux heures d'autonomie par médecin vétérinaire) :
 - a) portant la date de la stérilisation;

- b) renfermant les instruments chirurgicaux nécessaires au type de chirurgie effectuée;
- c) avec des révélateurs internes et externes de stérilité.

N.B. : Le chirurgien ainsi que le personnel doivent être vêtus de façon adéquate.

Les lampes d'examen ne sont pas acceptables pour servir de lampe chirurgicale.

Les éléments décrits en 10.3.5, 10.3.6 et 10.3.8 peuvent être situés à l'extérieur de l'aire de chirurgie, pourvu qu'ils soient disponibles et gardés dans un endroit adéquat.

- 10.4 L'aire de chirurgie ne renferme ni évier ni autoclave.
- 10.5 Le port du casque et du masque est obligatoire quand l'aire de chirurgie est en activité.

11.0 CONFINEMENT

- 11.1 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit comporter une aire bien ventilée destinée à la garde des animaux dans des cages.
- 11.2 On y retrouve un nombre suffisant de cages.
- 11.3 Chaque aire de confinement doit être faite de matériaux hydrofuges et faciles à désinfecter.
- 11.4 Les cages doivent être suffisamment grandes pour recevoir confortablement les animaux selon leur taille.
- 11.5 Chaque cage :
 1. permet une circulation suffisante d'air à l'intérieur;
 2. est sécuritaire et solidement construite;
 3. permet une observation facile de l'animal;
 4. est hydrofuge et facile à désinfecter;
 5. est dotée d'une porte fonctionnelle.
- 11.6 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire doit contenir :
 1. de l'équipement et du matériel pour désinfecter les cages;
 2. des dispositifs pour attraper et immobiliser les animaux;
 3. des dispositifs pour prévenir la perte de chaleur des animaux;
 4. de l'équipement et du matériel pour identifier les animaux et leur cage respective.

12.0 ISOLEMENT

Cette rubrique ne s'applique pas à une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire.

13.0 NÉCROPSIE

Cette rubrique ne s'applique pas à une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée ponctuelle ou temporaire.

14.0 SÉCURITÉ

- 14.1 Le médecin vétérinaire doit se défaire des déchets biomédicaux et des cadavres d'animaux selon les règlements en vigueur.
- 14.2 Les couloirs et autres voies de circulation doivent être dégagés et libres de tout obstacle et de toute obstruction.
- 14.3 Le local doit être sécuritaire pour empêcher la fuite d'animaux et les vols.

ANNEXE B

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE STÉRILISATION CIBLÉE PERMANENTE

Cette section décrit les normes minimales pour l'appellation de **CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE STÉRILISATION CIBLÉE PERMANENTE** dans le cadre de services devant être rendus en respect de l'intérêt public, de la santé publique et du contrôle de populations d'animaux de compagnie non désirés. Tout établissement vétérinaire dont la raison sociale ou toute publicité contenant les mots « clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente » doit se conformer à ces exigences minimales.

Il s'agit d'un établissement vétérinaire dont l'objectif premier demeure la stérilisation et qui peut offrir seulement les services suivants :

- examen;
- stérilisation;
- primo-vaccination contre la rage;
- primo-vaccination contre les maladies contagieuses;
- vermifugation;
- traitement des ectoparasites;
- implantation de puce électronique d'identification ou autre identification permanente adaptée aux besoins de la cause et permettant d'identifier facilement un animal ayant déjà été stérilisé;
- euthanasie.

Cependant, lors d'une intervention, un traitement médical ou chirurgical jugé nécessaire pour le bien-être de l'animal pourrait être prescrit pour une pathologie concomitante.

Aucune autre chirurgie ni procédure diagnostique ou thérapeutique n'est permise. Si des interventions, rappels de vaccin ou autres procédures sont requis ultérieurement, le propriétaire de l'animal doit être dirigé vers un établissement vétérinaire au choix du propriétaire de l'animal.

Les actes vétérinaires qui seront posés dans ce cadre particulier ainsi que la gestion de la pharmacie vétérinaire ne pourront être possibles que sous la supervision directe d'un médecin vétérinaire ou conformément aux termes du Règlement sur les actes qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires.

1.0 GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Ne s'applique pas.
- 1.2 Après les heures d'ouverture, le médecin vétérinaire doit prendre les mesures nécessaires pour que ses clients aient accès, dans un délai raisonnable, à un établissement vétérinaire adapté au type de pratique. Une entente écrite à cet effet doit être déposée à l'Ordre.
- 1.3 Formulaire d'autorisation : lorsque l'animal appartient à un propriétaire ou un gardien, le médecin vétérinaire doit obtenir le consentement éclairé du client ou de son représentant en lui faisant signer des formulaires d'autorisation pour les procédures nécessaires, notamment l'anesthésie, la chirurgie et l'hospitalisation, l'euthanasie des animaux et l'utilisation hors homologation de produits, selon le cas.
- 1.4 Les dossiers doivent être conservés par l'organisme sans but lucratif responsable des activités de stérilisation ciblée ou par le service de contrôle animalier de la municipalité, et ce, selon les dispositions prévues au Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires. Une copie des dossiers doit également être conservée par le médecin vétérinaire responsable des actes vétérinaires, si celui-ci agit de façon ponctuelle pour l'organisme.
- 1.5 Dans le cadre de programme de stérilisation des animaux de gens à faible revenu, l'organisme responsable de la sélection des participants doit fournir le formulaire utilisé à cette fin et garder un registre des personnes et des animaux ayant eu recours à ce programme.

- 1.6 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente :
 1. doit pouvoir être identifiée clairement par le public, les usagers et les intervenants;
 2. a une entrée particulière et distincte sur la rue. Si elle se trouve à l'intérieur d'un édifice qui abrite plusieurs locaux, l'entrée se trouve sur un hall, un couloir ou un mail commun;
 3. est aménagée de manière à ce que toutes les pièces soient bien éclairées, bien ventilées et dotées d'un matériau de sol hydrofuge et facile à désinfecter.
- 1.7 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente ne doit pas être associée ni se trouver dans un endroit offrant des activités commerciales, notamment l'élevage, la pension, le dressage et le toilettage, et autres produits dérivés liés aux animaux autres que les animaux offerts en adoption par l'organisation autorisée par la présente norme.
- 1.8 Le lendemain d'une journée où il se fait de la chirurgie, un médecin vétérinaire doit être disponible durant un minimum de deux heures afin d'assurer un suivi adéquat.
- 1.9 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit retenir les services d'un personnel de soutien adéquat et compétent afin d'assurer la qualité des services offerts.

2.0 BIBLIOTHÈQUE

Le contenu de la bibliothèque doit refléter les activités exercées dans la clinique permanente de stérilisation ciblée.

La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit disposer sur place de :

- 2.1 un exemplaire de la Loi sur les médecins vétérinaires et règlements;
- 2.2 un exemplaire des Normes minimales d'exercice.

3.0 AMÉNAGEMENT POUR LA CLIENTÈLE

- 3.1 À l'entrée de la clinique, il faut identifier clairement qu'il s'agit d'une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente et quel organisme ou entité en est l'instigateur. Il faut également identifier clairement que cette clinique de stérilisation ciblée permanente est dûment autorisée par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec en affichant à la vue de tous la preuve de cette autorisation.
- 3.2 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit comprendre une aire de réception (secrétariat) et une salle d'attente.
- 3.3 La réception :
 1. doit permettre l'espace nécessaire à l'accueil des participants;
 2. doit avoir un mobilier propre et en bon état.
- 3.4 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit disposer d'une salle de toilettes accessible aux clients.

4.0 CONSULTATION ET ÉQUIPEMENT

- 4.1 Équipement et matériel médical facilement disponibles dans chacune des salles d'examen :
 1. alcool ou autre désinfectant;
 2. contenant à déchets biomédicaux;
 3. dispositifs de contention, y compris laisses et muselières;
 4. gants d'examen;
 5. lubrifiant;
 6. seringues et aiguilles stériles;
 7. stéthoscope;

8. thermomètres;
9. désinfectant pour la table d'examen;
10. poubelle fermée ou dissimulée;
11. table d'examen hydrofuge et facile à désinfecter;
12. matériel nécessaire pour la stabilisation du patient, en urgence chirurgicale ou anesthésique, notamment des cathéters intraveineux stériles, des nécessaires à perfusion et des solutions pour la fluidothérapie;
13. balance adaptée au poids des animaux que l'on s'attend à soigner.

N.B. : L'identification permanente est encouragée et fortement suggérée. Si le médecin vétérinaire fait l'implantation de puces électroniques pour l'identification des animaux, il doit avoir à sa disposition, sur place, le lecteur de puces.

- 4.2 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit disposer d'au moins une salle d'examen pouvant contenir plusieurs tables. Chaque salle doit être suffisamment grande pour accueillir le médecin vétérinaire, le client, l'animal, un assistant selon le cas ainsi que le matériel nécessaire.
- 4.3 Chaque salle d'examen doit renfermer un évier muni d'un drain, avec eau courante chaude et froide.

5.0 PHARMACIE

- 5.1 Les contenants de médicaments, à l'exception des originaux, doivent porter des étiquettes avec le nom, la concentration et la date de péremption du médicament.
- 5.2 Les médicaments périmés doivent être retirés de la pharmacie et éliminés promptement en respectant les règlements en vigueur.
- 5.3 Tous les produits biologiques et autres médicaments doivent être conservés selon les recommandations du fabricant.
- 5.4 Les médicaments contrôlés et les produits euthanasiques doivent être gardés cachés et sous clé.
- 5.5 Tenir un registre des substances contrôlées conforme aux exigences des lois en vigueur.
- 5.6 La pharmacie doit contenir :
 1. une trousse d'urgence incluant au moins :
 - a. les antagonistes des drogues utilisées;
 - b. de l'épinéphrine;
 - c. un antihistaminique;
 - d. un corticostéroïde à action rapide;
 2. un éventail des produits nécessaires à ce type de pratique.
- 5.7 La pharmacie doit être aménagée dans une section où le public n'a habituellement pas accès.

6.0 LABORATOIRE

Cette rubrique ne s'applique pas à une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente.

7.0 RADIOLOGIE

Cette rubrique ne s'applique pas à une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente.

8.0 SALLE DE PRÉPARATION CHIRURGICALE

- 8.1 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit disposer d'au moins une salle de préparation chirurgicale permettant :
 1. au chirurgien de se préparer;
 2. de préparer et stériliser les nécessaires chirurgicaux;

3. de préparer l'animal à une chirurgie;
4. d'induire l'anesthésie.

- 8.2 La salle de préparation chirurgicale doit renfermer un évier muni d'un drain, avec eau courante chaude et froide.

- 8.3 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit s'assurer d'avoir suffisamment de nécessaires chirurgicaux pour permettre un minimum de 2 heures de chirurgie par médecin vétérinaire; ces nécessaires doivent avoir été stérilisés préalablement à l'autoclave. Par la suite, s'ils ne sont pas stérilisés à nouveau à l'autoclave, les nécessaires doivent être stérilisés à froid avant chaque utilisation, et ce, selon les normes établies par le fabricant.

- 8.4 La salle de préparation chirurgicale doit renfermer :
 1. des tondeuses électriques munies d'une fine lame chirurgicale;
 2. un aspirateur;
 3. des solutions détergentes et antiseptiques pour nettoyer et désinfecter le site opératoire avant la chirurgie;
 4. une table suffisamment grande, hydrofuge et facile à désinfecter;
 5. des compresses stériles;
 6. du matériel de suture stérile;
 7. des aiguilles et des seringues stériles;
 8. de la ouate, des compresses, des bandages et du diachylon.

- 8.5 La salle de préparation chirurgicale doit être suffisamment grande pour accueillir le médecin vétérinaire, l'animal, au moins un assistant ainsi que l'équipement nécessaire.

- 8.6 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit avoir à sa disposition un autoclave situé dans la salle de préparation ou ailleurs, mais pas dans la salle de chirurgie. Des révélateurs internes et externes de stérilité doivent être utilisés.

9.0 ANESTHÉSIE

- 9.1 L'anesthésie doit être exécutée selon les procédures établies.

- 9.2 L'équipement d'anesthésie doit comprendre :
 1. des préanesthésiques;
 2. des agents pour l'induction de l'anesthésie;
 3. des antagonistes des anesthésiques et préanesthésiques;
 4. des tubes endotrachéaux de différents calibres;
 5. des antiseptiques;
 6. des aiguilles et des seringues stériles;
 7. un appareil d'anesthésie gazeuse; la vérification de l'appareil doit être faite régulièrement et les documents attestant cette procédure doivent être disponibles (facultatif);
 8. un anesthésique gazeux pour le maintien d'une anesthésie générale (facultatif);
 9. un cylindre d'oxygène pour usage médical, un support qui le maintient de façon sécuritaire et un dispositif pour l'administration de l'oxygène;
 10. un système d'évacuation des gaz conforme aux exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (obligatoire seulement si l'anesthésie gazeuse est utilisée);
 11. un moniteur cardiaque et/ou respiratoire disponible;
 12. un stéthoscope;
 13. un dispositif pour maintenir la température corporelle de l'animal.

N.B. : L'anesthésie gazeuse représente la technique privilégiée. L'anesthésie aux injectables pourrait être autorisée dans des circonstances particulières, pourvu qu'elle procure une analgésie suffisante et qu'elle soit conforme aux protocoles actuels reconnus. L'analgésie péri-opératoire est obligatoire.

9.3 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit disposer d'un endroit propice à l'observation du réveil de l'animal.

9.4 Le médecin vétérinaire doit être assisté d'un personnel qualifié pour assurer des interventions adéquates et sécuritaires.

10.0 CHIRURGIE

10.1 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit comporter une salle de chirurgie fermée, utilisée uniquement pour les interventions chirurgicales pratiquées dans des conditions stériles. La porte de cette pièce doit être fermée même si la salle n'est pas en activité.

10.2 La salle de chirurgie :

1. doit être suffisamment grande pour accueillir le médecin vétérinaire, l'animal, au moins un assistant ainsi que l'équipement et le matériel requis;
2. doit avoir des murs, un plancher et des portes faits de matériaux solides, hydrofuges et faciles à désinfecter.

10.3 La salle de chirurgie doit renfermer :

1. une table ou plusieurs tables d'opération munies d'une surface hydrofuge et facile à désinfecter; s'il y a plus d'une table dans l'aire de chirurgie, il devrait y avoir au moins un mètre de dégagement libre tout autour de chacune de ces tables;
2. un dispositif pour maintenir la température corporelle de l'animal;
3. une lampe chirurgicale ou frontale;
4. une table ou un plateau à instruments, dont la surface est facile à désinfecter;
5. du matériel de suture stérile;
6. des instruments, des serviettes, des champs opératoires, des gants, des compresses, des aiguilles et des lames de bistouri stérilisés (suffisamment pour le nombre de chirurgies à exécuter);
7. un contenant à déchets muni d'une paroi intérieure hydrofuge et facile à désinfecter ou d'un sac hydrofuge jetable;
8. un nombre suffisant de nécessaires chirurgicaux stérilisés (pour permettre un minimum de deux heures d'autonomie par médecin vétérinaire) :
 - a) portant la date de la stérilisation;
 - b) renfermant les instruments chirurgicaux nécessaires au type de chirurgie effectuée;
 - c) avec des révélateurs internes et externes de stérilité.

N.B. : Le chirurgien ainsi que le personnel doivent être vêtus de façon adéquate.

Les lampes d'examen ne sont pas acceptables pour servir de lampe chirurgicale.

Les éléments décrits en 10.3.5, 10.3.6 et 10.3.8 peuvent être situés à l'extérieur de la salle de chirurgie, pourvu qu'ils soient disponibles et gardés dans un endroit adéquat.

10.4 La salle de chirurgie ne renferme ni évier ni autoclave.

10.5 Le port du casque et du masque est obligatoire quand la salle est en activité.

11.0 CONFINEMENT

11.1 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit comporter une pièce bien ventilée renfermant une ou plusieurs aires de confinement destinées à la garde des animaux dans des cages.

11.2 On y retrouve un nombre suffisant de cages.

11.3 Chaque aire de confinement :

1. doit être faite de matériaux hydrofuges et faciles à désinfecter;
2. doit être bien aérée.

11.4 Les cages doivent être suffisamment grandes pour recevoir confortablement les animaux selon leur taille.

11.5 Chaque cage :

1. permet une circulation suffisante d'air à l'intérieur;
2. est sécuritaire et solidement construite;
3. permet une observation facile de l'animal;
4. est hydrofuge et facile à désinfecter;
5. est dotée d'une porte fonctionnelle.

11.6 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit contenir :

1. de l'équipement et du matériel pour désinfecter les cages;
2. des dispositifs pour attraper et immobiliser les animaux;
3. des dispositifs pour prévenir la perte de chaleur des animaux;
4. de l'équipement et du matériel pour identifier les animaux et leur cage respective.

N.B. : Si pour des raisons médicales l'animal doit être gardé en observation pendant la nuit, il doit être mis en cage, et ce, en lui procurant tout le confort nécessaire. Les cages de transport ne sont pas acceptables.

12.0 ISOLEMENT

Cette rubrique ne s'applique pas à une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente.

13.0 NÉCROPSIE

Cette rubrique ne s'applique pas à une clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente.

14.0 SÉCURITÉ

14.1 Le médecin vétérinaire doit se défaire des déchets biomédicaux et des cadavres d'animaux selon les règlements en vigueur.

14.2 La clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente doit être équipée d'un dispositif adéquat d'éclairage d'urgence automatique dans la salle de réception, la salle de préparation chirurgicale et toute autre salle où il se fait de l'anesthésie.

14.3 Les couloirs et autres voies de circulation doivent être dégagés et libres de tout obstacle et de toute obstruction.

14.4 Un nombre adéquat d'extincteurs doivent être situés aux endroits appropriés.

14.5 Des instructions claires doivent être écrites et affichées bien à la vue, pour l'évacuation des animaux et du personnel en cas d'incendie ou autres situations d'urgence.

14.6 Les numéros de téléphone d'urgence pour la police, le service des incendies, les hôpitaux et les centres antipoison doivent être affichés.

14.7 Le local doit être sécuritaire pour empêcher la fuite d'animaux et les vols.

14.8 Les abords du bâtiment et de la propriété doivent être exempts d'obstacles et d'objets encombrants.

14.9 L'éclairage extérieur doit être adéquat aux entrées, sur les trottoirs et dans le stationnement.

Un
départ
en
santé




ROYAL CANIN


**EXCLUSIVITÉ
VÉTÉRINAIRE**



du 7 au 9 novembre 2013
à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe

Ateliers pratiques

SECTEUR D'ACTIVITÉ	JEUDI ~ AVANT-MIDI	JEUDI ~ APRÈS-MIDI
Animaux de compagnie FMV	CHIRURGIE (partie théorique) Traitement chirurgical des fractures simples Dre Anne Sylvestre DENTISTERIE (partie théorique) Les extractions dentaires Dre Roseline Lorrain	CHIRURGIE (partie pratique) Traitement chirurgical des fractures simples Dre Anne Sylvestre DENTISTERIE (partie pratique) Les extractions dentaires Dre Roseline Lorrain
TSA FMV	DENTISTERIE L'art de faire un bon détartrage Mme Aline Noël, TSA	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENDREDI ~ AVANT-MIDI	VENDREDI ~ APRÈS-MIDI
Animaux de compagnie Salle Richelieu 1-2		RADIOLOGIE – Groupe A Radiographies du thorax Maximum de 20 participants Dr Hugo Joly
TSA Salon des Seigneurs	TENUE DE DOSSIERS – Groupe A Comment retirer le maximum de Solutions Vet Maximum de 16 participants Mme Claudine Gauvin	TENUE DE DOSSIERS – Groupe B Comment retirer le maximum de Solutions Vet Maximum de 16 participants Mme Claudine Gauvin
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SAMEDI ~ AVANT-MIDI	SAMEDI ~ APRÈS-MIDI
Animaux de compagnie Salle Richelieu 1-2	RADIOLOGIE – Groupe B Radiographies du thorax Maximum de 20 participants Reprise de l'atelier du vendredi Dr Hugo Joly	
Animaux de compagnie Salle Yamaska 1-2	HÉMATOLOGIE (partie théorique M.V. et TSA) Dr Christian Bédard	HÉMATOLOGIE (partie pratique M.V.) Dr Christian Bédard
TSA Salle Yamaska 1-2 (AM) Salle Richelieu 1-2 (PM)	HÉMATOLOGIE (partie théorique M.V. et TSA) Dr Christian Bédard	HÉMATOLOGIE (partie pratique TSA) Dr Christian Bédard
TSA Salon des Seigneurs		Plaies et bandages Maximum de 20 participants Dr Matthieu Gatineau



Programme scientifique - Conférences

SECTEUR D'ACTIVITÉ	JEUDI ~ AVANT-MIDI	JEUDI ~ APRÈS-MIDI
Tous les secteurs Programme professionnel 1 Salle Hyacinthe-Delorme	L'exercice d'une profession au sein d'un grand regroupement ou sous une bannière 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité à l'actionariat d'une pratique vétérinaire • Négociation d'un contrat de travail au sein d'une grosse pratique vétérinaire • Le développement de sa carrière • de médecin vétérinaire • Financement et transfert d'entreprise 
Tous les secteurs Programme professionnel 2 Salle Calixa-Lavallée	Préparation à la retraite <ul style="list-style-type: none"> • En route vers la retraite • Les aspects juridiques 	Préparation à la retraite (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Les aspects financiers • Votre plan de retraite • La gestion de sa santé 
Tous les secteurs Salle Honoré-Mercier		FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE SUR L'UTILISATION JUDICIEUSE DES ANTIMICROBIENS L'antibiorésistance : agir de façon responsable Dre Marie Archambault 
Bovins Salle Casavant 3-4	Journée DSAHR	Journée DSAHR
SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENDREDI ~ AVANT-MIDI	VENDREDI ~ APRÈS-MIDI
Programme de gestion Salle Casavant 1-2	SERVICE À LA CLIENTÈLE Développer une culture d'établissement orientée client pour survivre et croître dans un environnement en mutation M. Jean-Pierre Lauzier 	SERVICE À LA CLIENTÈLE Développer une culture d'établissement orientée client pour survivre et croître dans un environnement en mutation (suite) M. Jean-Pierre Lauzier 
Programme de gestion Salle Montérégie	GESTION FINANCIÈRE Analysez et améliorez la santé financière de votre établissement vétérinaire 	MARKETING ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION Optimisez votre stratégie marketing grâce à votre site Internet <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer votre référencement, optimiser votre site et améliorer son ergonomie. • Augmentez l'attraction de la clientèle et des employés grâce à des outils simples et peu coûteux. M. Jean-François Renaud 
Animaux de compagnie Salle Hyacinthe-Delorme	MÉDECINE INTERNE Nouveautés en médecine interne canine Dre Mylène Taillefer	MÉDECINE INTERNE <ul style="list-style-type: none"> • La protéinurie : dommage rénal silencieux • L'approche à l'azotémie... ce n'est pas juste les reins! • L'incontinence urinaire chez le chien Dr Serge Chalhoub
Animaux de compagnie Salle Calixa-Lavallée	CHIRURGIE Rupture du ligament croisé cranial : quel type de chirurgie choisir? Dre Anne Sylvestre	DERMATOLOGIE <ul style="list-style-type: none"> • La dermatophytie et la malasseziose : des infections fongiques superficielles peu banales! • Qu'aurais-je fait ou qu'auriez-vous fait? (Discussion de cas cliniques suggérés par les praticiens) Dr Frédéric Sauvé 
Animaux de compagnie Salle Honoré-Mercier	COMPORTEMENT FÉLIN (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> • Décoder la « communication féline » : les bases d'une relation épanouie • Comprendre les comportements alimentaires chez le chat et prévenir l'obésité • Bien comprendre les comportements félins en société : la clé du succès pour l'harmonie dans un foyer multi-chats! Conférencier à confirmer	MÉDECINE FÉLINE (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> • Les chats gériatriques et syndrome de dysfonctionnement cognitif • La triade féline et la diarrhée chronique • La diarrhée chez les chatons Dre Kerry E. Simpson
Animaux de compagnie Salle Bourgchemin-Douville	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE Développer votre pratique en dentisterie en répondant aux besoins et aux attentes du client Dr Michel Gosselin et Dr Jérôme D'Astous Nouvelles normes en réanimation cardiovasculaire Dre Valérie Sauvé	CONTRÔLE ET GESTION DE LA DOULEUR Arthrose canine et féline : science et réalité Dr Bertrand Lussier et M. Maxime Moreau
Médecine de refuge Salle Ramezay	MÉDECINE DE REFUGE (en anglais) Le syndrome respiratoire félin en milieu de refuge Dre Sandra Newbury	COMPORTEMENT (en anglais) Programme d'évaluation comportementale des chiens et des chats admis au refuge Dre Petra A. Mertens
Bovins Salle Casavant 3-4	OBSTÉTRIQUE ET NÉONATOLOGIE <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la dystocie chez la vache : savoir quand ça passe ou ça casse! • La fœtotomie : le secret de son succès! • Néonatalogie bovine en pratique privée Dre Mélanie Boileau	SANTÉ DES VEAUX Les progrès dans les stratégies de gestion de la santé des veaux laitiers (en anglais) Dr Ken E. Leslie La gestion de la santé des veaux laitiers Dre Jodi Ann Wallace 
Équins Salle Casavant 5	ORTHOPÉDIE (en anglais) Problèmes de pieds Dr James Schumacher	CHIRURGIE Chirurgie dans le champ Dre Nathalie Côté

SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENDREDI ~ AVANT-MIDI	VENDREDI ~ APRÈS-MIDI
Santé publique et industrie animale Salle Gala 1	TOXI-INFECTIONS ET ZONOSES Télépathologie (90 min.) Dr Yves Robinson Les toxi-infections au Québec (45 min.) Mme Danielle Ramsay Les risques microbiologiques (45 min.) Dre Danielle Daignault	TOXI-INFECTIONS ET ZONOSES (SUITE) Salmonella dublin (30 min.) - Dr Sébastien Simard Campylobactériose : état des connaissances et situation au Québec (50 min.) - Dre Julie Arsenault Émergence de la maladie de Lyme au Canada (50 min.) M. Patrick Leighton L'influenza aviaire comme catalyseur de progrès en production avicole et en santé publique Dr Jean-Pierre Vaillancourt
TSA Salle Cascades-Dessaulles	COMPORTEMENT ANIMAL Mme Stéphanie Labbé, TSA	COMPORTEMENT ANIMAL (suite) Mme Stéphanie Labbé, TSA
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SAMEDI ~ AVANT-MIDI	SAMEDI ~ APRÈS-MIDI
Programme de gestion Salle Casavant 1-2	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES Développer ses compétences de leader pour mieux gérer une équipe de travail <ul style="list-style-type: none"> Gestion et prévention des conflits au sein de l'équipe Mobilisation du personnel Trois ateliers pratiques suite à la conférence : <ul style="list-style-type: none"> La gestion des conflits Le courage managérial La gestion d'une équipe performante Mme Catherine Privé Mme Annie De Bellefeuille	COMMUNICATION ET HABILITÉS RELATIONNELLES Mieux communiquer avec le client et avec vos collègues de travail : un art et une technique qui se développent Atelier pratique et interactif Mme Evelyne Picard-Gosselin 
Animaux de compagnie Salle Hyacinthe-Delorme	GÉNÉTIQUE (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic et traitement des maladies génétiques courantes chez les chiens et les chats Vérités cliniques sur les races pures et les races croisées Vos responsabilités éthiques concernant les maladies génétiques Tests et service conseil en génétique pour les éleveurs Dr Jerold S. Bell	FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE SUR L'UTILISATION JUDICIEUSE DES ANTIMICROBIENS L'utilisation judicieuse des antibiotiques en chirurgie Dr Jacques Dupuis L'utilisation judicieuse des antibiotiques en dentisterie Dr Jérôme D'Astous 
Animaux de compagnie Salle Calixa-Lavallée	MÉDECINE INTERNE <ul style="list-style-type: none"> L'effusion pleurale Collapsus de la trachée : de la prednisonne au Bulldog bionique Polyarthropathies Dr Serge Chalhoub	FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE SUR L'UTILISATION JUDICIEUSE DES ANTIMICROBIENS L'utilisation judicieuse des antibiotiques en médecine interne Dre Manon Lécuyer 
Animaux de compagnie Salle Honoré-Mercier	COMPORTEMENT FÉLIN <ul style="list-style-type: none"> Créer une interaction positive avec les chats dans un contexte vétérinaire Décoder les manifestations de la douleur chez les chats Problèmes d'élimination dans la maison : pourquoi et comment y remédier? Conférencier à confirmer	MÉDECINE FÉLINE (en anglais) Les maladies des voies urinaires inférieures chez les chats Dre Kerry E. Simpson
Animaux exotiques Salle Ramezay	REPTILES Les affections des systèmes respiratoire et reproducteur des reptiles Dr Édouard Maccolini	RONGEURS ET OISEAUX (en anglais) <ul style="list-style-type: none"> Ce que tout médecin vétérinaire devrait savoir à propos des chinchillas Les lapins gériatriques Médecine aviaire d'urgence Dre Katherine Quesenberry
Animaux de laboratoire Salle Montérégie	ACTUALITÉ Les enjeux futurs reliés au financement du CCPA et les conséquences qui en découlent pour les centres de recherche et d'enseignement. Aperçu des nouvelles normes à venir. Dr Denis Rainville GESTION ANIMALERIE Les multiples rôles et responsabilités du médecin vétérinaire en enseignement et recherche Dr Stéphane Faubert Per Diem : augmentation des cas (en anglais) M. Subibe Choudhury PRIMATES NON HUMAINS Approvisionnement, quarantaine et suivi de santé Dr Stéphane Goulet	PRIMATES NON HUMAINS Hébergement, entraînement et comportement Dre Denyse Lévesque MODÈLES ANIMAUX Les points limites Dr Jim Gourdon La création d'un modèle animal et la voie intradermique chez différentes espèces Dr Stéphane Faubert Les nouvelles tendances en techniques d'imagerie Dr Jim Gourdon
Bovins Salle Casavant 3-4	Le transport sans cruauté des bovins (60 min) Dre Marie-Claude Simard L'utilisation des tests de laboratoire en pratique bovine Dr Carl A. Gagnon Maladies métaboliques des petits ruminants Dre Mary Smith	FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE SUR L'USAGE JUDICIEUX DES ANTIMICROBIENS L'utilisation judicieuse des antibiotiques pour le contrôle des infections de la glande mammaire Dr Jean-Philippe Roy L'utilisation judicieuse des antibiotiques lors de problèmes digestifs et respiratoires chez les veaux Dr David Francoz

Programme scientifique - Conférences [suite]

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SAMEDI ~ AVANT-MIDI	SAMEDI ~ APRÈS-MIDI
Bovins Salle Gala 2	<p>LA GÉNOMIQUE L'intérêt de la génomique en reproduction bovine Dr Marc-André Sirard</p> <p>La santé par la sélection génétique M. Mario Séguin</p> <p>La technologie haute réponse immunitaire (HIR) Dr Bonnie Mallard</p>	<p>FORUM DE RECHERCHE BOVINE Effet de la progestéronémie sur le rendement en embryons à la suite d'un traitement de superovulation Dr Jean-Philippe Pelletier</p> <p>Impact des bêtahydroxybutyrates sur la productivité des chèvres laitières Dr Vincent Doré</p> <p>Comparaison de l'examen clinique, de l'auscultation et de l'échographie pour les pneumonies chez les génisses de race laitière non sevrées Dre Geneviève Forté</p> <p>Évaluation de la troponine cardiaque et des lactates comme facteurs pronostiques lors du syndrome vache à terre à la ferme Dre Josiane Labonté</p> <p>Prédiction de la violation d'un seuil de 400 000 c/ml au réservoir de lait à l'aide du portrait et de la dynamique de santé du pis des troupeaux bovins laitiers québécois Mme Véronique Fauteux</p> <p>Analyse microbiologique des bulles tympaniques de 40 veaux Holstein Dre Noémie Parent</p> <p>Validation de l'échographie des bulles tympaniques pour le diagnostic d'otite moyenne chez le veau Dre Véronique Bernier Gosselin</p> <p>Identification de troupeaux laitiers infectés par Mycobacterium avium spp. Paratuberculosis : diagnostic par la culture standardisée de l'environnement M. Juan Carlos Arango Sabogal</p> <p>Étude rétrospective des luxations coxofémorales chez les bovins non ambulants Dre Emma Marchionatti</p>
Équins Salle Casavant 5	<p>ÉCHOGRAPHIE (en anglais) Échographie du thorax et de l'abdomen des chevaux et des poulains Dre Virginia Reef</p>	<p>FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE SUR L'USAGE JUDICIEUX DES ANTIMICROBIENS L'utilisation judicieuse des antibiotiques en médecine équine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les spectres d'action des antibiotiques • Les pneumonies chez le poulain • Les infections intestinales à <i>Clostridium difficile</i> • Les infections articulaires <p>Dre Susana Macieira</p>
Santé publique et Industrie animale Salle Gala 1	<p>PROGRAMME DE SURVEILLANCE EN SANTÉ ANIMALE Surveillance : historique et concepts (30 min.) M. Farouk El Allaki</p> <p>La surveillance des maladies des animaux terrestres (30 min.) Dre Julie Paré</p> <p>La surveillance des maladies des animaux aquatiques (30 min.) Dre Pascale Nérette</p> <p>Information zoonitaire et reconnaissance du statut sanitaire (30 min.) Dr André Vallières</p> <p>Gestion du PEDV (Diarrhée virale épidémique du porc) (60 min.) Dr Chris Byra</p>	<p>ANTIBIORÉSISTANCE Surveillance de l'antibiorésistance en France (90 min.) Dre Claire Chauvin</p> <p>Antibiotiques au couvoir : ce que l'historique des taux de résistance peut nous apprendre sur le synchronisme (timing) et l'impact des changements d'usage de 1998 à 2011 (30 min.) Mme Julie David</p> <p>Bilan des conférences internationales et recommandations de l'OIE (60 min) Dr Michel Major</p>
TSA Salle Cascades-Dessaulles	<p>PROFESSION TSA La certification et la spécialisation des TSA Mme Laurence Santerre, TSAC VTS (Onco.)</p> <p>Le deuil animalier : comment aider votre client, tout en prenant aussi soin de vous Mme France Carlos, Tnd</p>	<p>NUTRITION Introduction à l'alimentation et au rationnement des chiens et des chats M. Younès Chorfi</p> <p>La nutrition de vos patients : le 5^e élément d'évaluation essentiel dans vos standards de soins. Un nouveau standard globalement accepté. (90 min.) Dr Yves Tarte</p>
TSA Salle Bourgchemin-Douville	<p>ANESTHÉSIE Série de cas cliniques d'anesthésie Dr Yves Rondenay et Mme Josée Langlois, TSA</p>	<p>URGENTOLOGIE Présentation d'une série de cas critiques Dre Valérie Sauvé</p> <p>Gestion des dystocies : quand opte-t-on pour la césarienne? Dre Charlotte Thorneloe</p>



150 ans
La science
améliore la vie

Quelle tolérance devrait-on avoir à l'égard des piqûres de puces?

Aucune.

C'est pour cette raison que **advantage® II** tue les puces au contact.

Aucun animal ne devrait souffrir des piqûres de puces irritantes. Administré sous forme d'applications topiques mensuelles, **advantage® II** agit au contact de sorte que les puces n'ont pas besoin de piquer pour être tuées. Il empêche les puces de piquer en 3 à 5 minutes* et interrompt tous les stades du cycle de vie des puces afin d'assurer un contrôle rapide et durable des infestations. Ne tolérez aucune piqûre de puce. Informez-vous auprès de votre représentant de Bayer dès aujourd'hui et découvrez en quoi **advantage® II** est différent.

Bayer garantit que, lorsqu'il est utilisé selon les directives*, **advantage® II** permet de traiter et de prévenir efficacement les puces et les infestations de puces.



advantage® II

* Mehlhorn H., Hansen O., Mencke N. *Parasitol Res.* 2001;87(3):198-207.; Mehlhorn H. *Suppl Compend Contin Educ Pract Vet* 2000;22(4A):4-8.; Mehlhorn H., Mencke N., Hansen O. *Parasitol Res.* 1999;85(8-9):625-63. Consultez votre représentant de Bayer pour obtenir de plus amples détails.
© Bayer, la croix Bayer et **advantage** sont des marques déposées de Bayer AG utilisées sous licence par Bayer Inc.

Le point sur la politique de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président

UN ENGAGEMENT AU NOM DE LA PROFESSION

Depuis l'automne dernier, les employés de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de plusieurs commentaires formulés par les membres au sujet de la formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens. La décision prise par le conseil d'administration de créer une politique de formation continue obligatoire pour ses membres s'inscrit dans la nécessité d'une prise de conscience par tous les médecins vétérinaires des enjeux liés au développement du phénomène de l'antibiorésistance, de son impact sur la société et des responsabilités que la profession et l'Ordre doivent assumer à cet égard.

Nous sommes conscients qu'il est pratiquement impossible de se tenir informé de toutes les données, recherches, démarches et discussions sur le sujet tenues et publiées au cours des 15 dernières années par les différents groupes de travail qui ont été mis sur pied par le gouvernement et autres instances réglementaires. Ces groupes ont réalisé une série d'analyses du phénomène de l'antibiorésistance pour la santé humaine, la santé animale et la santé publique. Des mandats précis et majeurs ont ainsi été confiés à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ainsi qu'aux autres intervenants (UPA, MSSS, INSPQ, MAPAQ, etc.). L'un de ces principaux mandats était de sensibiliser davantage la profession vétérinaire et les propriétaires d'animaux sur l'impact que nos activités peuvent avoir sur la santé humaine. Par la même occasion, nous avons la possibilité de veiller à la préservation de l'efficacité des antibiotiques en médecine vétérinaire afin d'éviter de nous retrouver avec des limitations dans notre arsenal thérapeutique, mettant ainsi à risque la santé et le bien-être animal.

Comme il a été mentionné dans les communications précédentes diffusées aux membres, nous nous soucions des contraintes que cette décision peut entraîner pour les membres. Néanmoins, nous demeurons persuadés que

la formation continue obligatoire, telle que préparée actuellement, servira à remplir une partie du mandat qui a été confié à l'Ordre et à démontrer l'engagement de toute la profession à combattre ce fléau.

DES CONSÉQUENCES POUR L'ENSEMBLE DE LA PROFESSION

La profession doit assumer ses responsabilités et protéger le public. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est interpellé par les conséquences néfastes qui pourraient rejaillir sur tous les membres, la profession et la société québécoise en général s'il n'agissait pas pour tenter de contrer ce phénomène. Par cette formation continue obligatoire, l'Ordre et la profession démontrent le sérieux de leurs actions dans la compréhension, la surveillance, le contrôle et la prévention du développement de l'antibiorésistance.

Nous avons la possibilité de veiller à la préservation de l'efficacité des antibiotiques en médecine vétérinaire afin d'éviter de nous retrouver avec des limitations dans notre arsenal thérapeutique, mettant ainsi à risque la santé et le bien-être animal.

La décision des administrateurs de présenter cette formation continue en supplément des vingt heures demandées sert également à bien faire comprendre la portée du risque réel qui nous guette. De plus, nous ne voulions pas diminuer la place que doit occuper la formation continue permettant de suivre l'évolution rapide des connaissances dans les autres domaines de la médecine vétérinaire. Mais surtout, nous voulions marquer l'importance de ce problème de santé publique, en créant

un programme particulier pour ce dernier. Le problème est important et nécessite des actions immédiates, soutenues et concertées.

UNE FORMATION DE QUALITÉ, OFFERTE EN TOUT TEMPS, PARTOUT ET À MOINDRE COÛT!

La période requise pour remplir cette obligation s'étend jusqu'au 1^{er} avril 2015.

La première série de conférences sur le sujet a été offerte dans le cadre du Congrès 2012 de l'Ordre. Une autre série de conférences a été présentée à Saint-Hyacinthe le 5 avril dernier. D'autres occasions se présenteront, notamment lors du congrès de l'AMVPQ en septembre 2013 et lors du Congrès vétérinaire québécois en novembre 2013. Des webinaires sont également offerts (les détails sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre).

L'Ordre s'est engagé à rendre cette formation continue aussi accessible que possible, tant par sa disponibilité que par son coût. La mise en place d'une telle formation requiert une logistique serrée, mais aussi un investissement financier important. Une cotisation spéciale aurait pu être envisagée, mais ce n'est pas l'avenue que nous avons souhaité emprunter. C'est pourquoi nous avons accepté la participation de la compagnie pharmaceutique Zoetis (anciennement Pfizer Santé Animale) à titre de partenaire financier. La somme offerte par Zoetis sert à financer la captation audiovisuelle et la diffusion de cette formation sous forme de webinaire. Ce partenariat nous permet, entre autres, de remplir l'obligation que nous nous sommes donnée quant à l'accessibilité de la formation, tout en limitant grandement le coût (25 \$ lors des conférences hors congrès et webinaires) pour l'ensemble des membres.

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Un groupe de travail a été créé par le conseil d'administration afin d'assurer l'évolution du programme et l'évaluation des diverses demandes d'accréditation, d'équivalence ou d'exemption. Il demeure toutefois important de se rappeler que compte tenu de

l'importance du sujet, les exemptions seront exceptionnelles. Les premières analyses effectuées par le groupe de travail confirment que tous les secteurs d'activité sont touchés de près ou de loin par le phénomène, que ce soit dans nos activités professionnelles directes ou dans les occasions de transmettre de l'information à un collègue, aux clients ou au public. Le groupe de travail est constitué de Dr Alain Laperle, Dre Marie Archambault, Dre Marie Nadeau et Dre Suzanne Breton.

L'ENGAGEMENT DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

L'atteinte des objectifs de l'Ordre et de ses partenaires ne sera réalisable que par l'engagement de chacun des membres. Cet engagement de tous sera le gage d'une reconnaissance accrue de notre profession en matière de santé publique. Le public et les médias véhiculent souvent de l'information incomplète au sujet des antibiotiques qui sont utilisés sur les animaux. Malheureusement, beaucoup de mythes persistent et continuent d'être véhiculés. La promotion d'un usage judicieux des antimicrobiens et une meilleure compréhension du phénomène de l'antibiorésistance permettront de favoriser la diffusion

d'informations exactes reflétant la réalité de la pratique vétérinaire, de la santé animale et de la santé publique.

La première formation hors congrès sur l'antibiorésistance a eu lieu le 5 avril dernier. Je désire remercier la Faculté de médecine vétérinaire de nous avoir accueillis dans

La promotion d'un usage judicieux des antimicrobiens et une meilleure compréhension du phénomène de l'antibiorésistance permettront de favoriser la diffusion d'informations exactes reflétant la réalité de la pratique vétérinaire, de la santé animale et de la santé publique.

l'auditorium, ce qui a rappelé de nombreux souvenirs à plusieurs! Merci également à nos trois conférenciers, Dre Marilyn Dunn, Dr Frédéric Sauvé et Dre Marie Archambault pour l'excellence de leurs présentations et qui ont accepté d'être filmés afin d'offrir ces présentations en différé.

L'Ordre tient à remercier tous les conférenciers, tous les partenaires, la Faculté de médecine vétérinaire et ses employés pour l'excellence de leur travail dans ce projet. Les forces vives de la profession soutiennent, participent, croient et s'unissent pour faire de ce programme un succès. L'Ordre salue leur engagement et les remercie pour leur apport.

Le public voue aux médecins vétérinaires le plus haut niveau de confiance qui soit. La profession en est fière, mais cette confiance se gagne, jour après jour. Ce programme démontre une fois de plus l'engagement des médecins vétérinaires à l'égard non seulement de la santé des animaux, mais également de la santé humaine et globale. Un monde, une santé! ♦

Webinaires disponibles en tout temps pour vous!



Pour vous inscrire : www.omvq.qc.ca, section réservée.

zoetisTM

Résultats des élections 2013

Par Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire

Conformément à l'article 69 du Code des professions et au Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, des élections se sont tenues cette année afin de pourvoir cinq postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, soit :

- Un poste d'administrateur dans la région de l'Est;
- Un poste d'administrateur dans la région de Québec;
- Un poste d'administrateur dans la région de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides;
- Un poste d'administrateur dans la région de Chaudière-Appalaches;
- Un poste d'administrateur dans la région de Laval et Lanaudière.

Au terme de la période de mise en candidature qui s'est terminée le 7 mai 2013 à 16 h, le secrétaire de l'Ordre avait reçu :

- Aucune candidature dans la région de l'Est;
- Trois candidatures pour le poste d'administrateur à pourvoir dans la région de Québec;
- Une candidature pour le poste d'administrateur à pourvoir dans la région de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides;
- Une candidature pour le poste d'administrateur à pourvoir dans la région de Chaudière-Appalaches;
- Une candidature pour le poste d'administrateur à pourvoir dans la région de Laval et Lanaudière.

Ainsi, conformément à l'article 67 du Code des professions, ont été élus par acclamation les Docteurs Alain Laperle, André Trépanier et Mario Giard.

Comme il y avait trois candidatures pour pourvoir le poste d'administrateur pour représenter la région de Québec au sein du conseil d'administration, il y a eu élection dans cette région. Le scrutin s'est tenu le jeudi 6 juin 2013, à 16 h, au siège social de l'Ordre et la Dre Marie-Pierre Rainville a été élue.

Les quatre administrateurs élus aux élections 2013 sont :



Dr Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc.
Administrateur élu pour représenter la région de Laval et Lanaudière



Dr André Trépanier, m.v.
Administrateur élu pour représenter la région de Chaudière-Appalaches



Dr Mario Giard, m.v.
Administrateur élu pour représenter la région de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides



Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.
Administratrice élue pour représenter la région de Québec

Ces derniers ont été élus pour un mandat de trois ans se terminant au printemps 2016.

Nous leur transmettons nos plus sincères félicitations!

Le contrôle de l'incontinence urinaire canine en toute simplicité.

PROIN™

COMPRIMÉS À CROQUER

Chlorhydrate de phénylpropanolamine

Les nouveaux comprimés à croquer PROIN^{MC} constituent un moyen plus simple de vous aider à contrôler, chez les chiennes, l'incontinence urinaire causée par une incompétence du mécanisme du sphincter urétral (aussi connue comme hypotonie du sphincter urétral). Voici pourquoi :

- Des comprimés à croquer : pour faciliter l'administration
- Deux doses par jour : pour accroître l'observance de vos directives de la part des clients
- Des comprimés sécables offerts en trois dosages : pour établir une posologie précise
- Un très bon goût¹ : les chiennes raffolent de leur arôme de foie
- Une efficacité éprouvée du chlorhydrate de phénylpropanolamine pour le contrôle de l'incompétence du mécanisme du sphincter urétral^{1, 2}
- Un taux de satisfaction de 98,1 % par rapport aux résultats, chez les clients sondés au cours d'un essai clinique portant sur les comprimés à croquer PROIN²

Grâce aux comprimés à croquer PROIN, le contrôle de l'incontinence urinaire est simplifié pour vos clients.

Visitez le www.virbac.ca pour en apprendre davantage.



Virbac
SANTÉ ANIMALE

La santé animale est notre passion

© Virbac Canada, Inc., 2013. Tous droits réservés.
PROIN est une marque de commerce de Pegasus Laboratories, Inc., utilisée sous licence.

1. Étude clinique multicentrique de 28 jours, sur le terrain, comparative avec placebo (PLI-CL001); évaluation clinique des comprimés à croquer PROIN pour le contrôle de l'incontinence urinaire causée par une hypotonie sphinctérienne chez les chiens.
2. Étude clinique multicentrique, non contrôlée, sur le terrain (PLI-CL002); évaluation clinique de l'efficacité pratique et de l'innocuité à long terme des comprimés à croquer PROIN pour le contrôle de l'incontinence urinaire chez les chiens.

L'Ordre accueille les nouveaux diplômés de la promotion 2013

Par Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV, coordonnatrice de l'admission

Le 21 mai dernier, l'Ordre a tenu l'édition annuelle de la cérémonie de remise des permis d'exercice à l'Hôtel Rive Gauche, à Beloeil.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ainsi que toute la profession est très fière d'accueillir les 82 finissants de la cohorte 2008 – 2013 de la Faculté de médecine vétérinaire. Un total de 61 finissants étaient présents pour la cérémonie, accompagnés de leurs invités, membres de leur famille et amis.

Mme Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, leur a souhaité la bienvenue au sein de la profession et a convié chaque nouveau docteur, un à un, à recevoir leur permis d'exercice. Pour couronner ce moment solennel, Mme Prince, a invité les nouveaux

médecins vétérinaires à se lever et à prononcer le serment d'allégeance à la profession. Elle leur a expliqué que cette déclaration doit être considérée comme un principe directeur de la déontologie vétérinaire au quotidien et qu'ils doivent se rappeler cet engagement tout au

long de leur vie professionnelle. Elle les a également invités à prendre conscience qu'ils seront à l'avenir liés à des obligations légales, morales et éthiques et qu'à chaque fois qu'ils poseront un acte professionnel, ils devront se rappeler ce serment.

Le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre, a ensuite souligné leur détermination et leur persévérance, tout en leur souhaitant la bienvenue dans cette profession passionnante qu'est la médecine vétérinaire. En plus de



souligner le rôle et la mission de l'Ordre, il a élaboré sur les divers défis et exigences qui attendent les nouveaux diplômés, en insistant sur l'importance de trouver l'équilibre entre leurs devoirs professionnels et leurs valeurs personnelles. Dr Bergeron les a invités à être fiers de ce titre exclusif et réservé de médecin vétérinaire et leur a souhaité, au nom de toute la profession, un bon succès dans leur carrière.

À chacun de ces nouveaux médecins vétérinaires, le personnel de l'Ordre transmet ses plus sincères félicitations pour cet accomplissement et leur souhaite une carrière à la hauteur de leurs attentes. ♦



Monica Aucoin
Cédric B. Larouche
Joëlle Baril
Liza Bau-Gaudreault
Lili Bergeron
Sarah Bernard
Geneviève Bisson
Mélicha B. Blackburn
Marjorie Blais
Véronique Boily
Audrey Boivin
Emily Bond
Annie Borduas
Émilie Bouchard
Karine Bromhorst
Ariane Brueckmann
Tamara Clarke

Andréanne Cléroux-Gaboury
Alexandra Côté
Marie-Pier Couture
Christelle Cusson
Jonathan Cyr
Yasmina Dadouchi
Rebecca De Arburn-Parent
Mélanie Dickinson
Julia Dubuc
Jean-David Duguay
Kelly Faubert
Guillaume Finnegan
Geneviève Gagnon
Émilie Gélinas-Lymburner
Albénie Gionet
Stéphanie Girard
Catherine Gosselin-Martineau

Catherine Goulet
Eugénie Goupille
Stéphanie Guérin
Jean Hébert
Véronique Jolicoeur
Émilie L. Couture
Corinne Labelle-Robert
Pierre-Olivier Laberge
Marie-Pier Labrecque
Sonia Lachapelle
Philippe Lacroix
Marie-Pier Lanouette
Anne-Marie Lapointe
Cindy Lefebvre
Jonathan Lehouiller
Claudia Lepage
Jean-Philippe Lequin

Mylène Lessard-Beaudoin
Jo-Annie Letendre
Vincent L'Heureux
Joa Mailhot
Annie Malo
Fannie-Sook Michon
Éric Millette
Mélyssa Millette
Mariane Morin
Jean-Philippe Nolette
Mélanie Normand
Amanda Sarah Nuzzi
Éric Parent
Vénessa Piché
Liette Préfontaine
Marie Robichaud
Karine Ross

Kathleen Sary
Sophie-Dominique Simard-Pagé
Guillaume St-Jean
Evelyne St-Laurent
Gabrielle St-Pierre
Guillaume-Olivier St-Pierre
Maylee St-Pierre
Stephanie Surveyer
Geneviève Tétreault Joannisse
Raphaël Tremblay
Mayra Tsoi
Rebecca Vandormael
Catherine Verreault
Vanessa Vrolyk

Une bonne base, ça ne trompe pas.



Les inhibiteurs de l'ECA jouent un rôle vital dans le traitement de l'insuffisance cardiaque congestive chronique¹.

Le choix d'un traitement approprié prolonge l'espérance de vie et améliore la qualité de vie. Quatre-vingt-neuf pour cent des propriétaires disent que Fortekor[®] a eu des répercussions positives sur la qualité de vie de leur chien², alors que les vétérinaires l'ont placé en tête de liste quant à la satisfaction des utilisateurs en 2009³.

Fortekor traite et maîtrise l'insuffisance cardiaque causée par la régurgitation mitrale ou par une myocardiopathie avec dilatation chez le chien. De concert avec une thérapie courante, il permet aux animaux de profiter du temps de qualité qui leur reste en compagnie de leurs propriétaires. Fortekor aide les chiens à mieux profiter de la vie.



Visitez le www.ah.novartis.ca ou composez le 1-800-387-6325 pour obtenir de l'information.

1. Données internes, Novartis Santé Animale.
2. Kadence Quality of Life Study.
3. Kadence KPI Study.

© Fortekor est une marque déposée de Novartis Santé Animale Canada Inc.
M[®] Comprimés aromatisés est une marque de commerce de Novartis AG; Novartis Santé Animale Canada Inc., usager licencié.
© 2010 Novartis Santé Animale Canada Inc.


FORTEKOR[®]
La vie a plus à offrir

La Personnelle souligne la réussite des finissants

M. François Landry, directeur de comptes chez La Personnelle, l'assureur de groupe auto et habitation des médecins vétérinaires du Québec, était présent lors de la cérémonie de remise des permis 2013 qui s'est tenue le 21 mai dernier à l'Hôtel Rive Gauche de Beloeil. M. Landry a profité de l'occasion pour procéder au tirage au sort d'un iPad Mini parmi l'ensemble des finissants qui étaient présents. Dre Audrey Boivin est l'heureuse gagnante de ce prix très convoité.



M. François Landry de La Personnelle, Dre Audrey Boivin et Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre

Solutions Vet présente



L'Académie

NOUVEAU
SERVICE

Devenez le maître de votre LogiVet

Perfectionnez vos connaissances et
certifiez-vous !

N'importe où, n'importe quand !

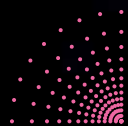
Visitez notre site web et découvrez
d'autres nouveautés excitantes

Enregistrez-vous sur solutionsvet.ca

support@solutionsvet.ca 1 877 636-5999



L'innovation n'est qu'à distance d'un jet



CORTAVANCE™

Solution d'hydrocortisone acéponate topique à vaporiser



Enfin. Un moyen novateur de traiter l'inflammation et les démangeaisons cutanées chez vos patients canins.

Voici les propriétés de la solution d'hydrocortisone acéponate topique à vaporiser CORTAVANCE^{MC} :

- Forte activité thérapeutique
- Pénétration cutanée rapide
- Dosage précis

Grâce à une nouvelle génération de glucocorticoïdes, la solution topique à vaporiser CORTAVANCE procure un traitement symptomatique rapide des affections cutanées inflammatoires et prurigineuses chez les chiens. La solution s'applique facilement et ne cause aucun effet indésirable lorsqu'elle est utilisée conformément aux directives de l'étiquette.

Informez-vous auprès de votre représentant Virbac à propos de la solution topique à vaporiser CORTAVANCE - la nouvelle façon de traiter les dermatoses inflammatoires et prurigineuses canines.



La santé animale est notre passion

Appel de candidatures pour l'attribution de la médaille de saint Éloi

Le comité de la reconnaissance du mérite invite les membres de l'Ordre à lui soumettre des candidatures pour l'attribution de la médaille de saint Éloi 2013. La remise au lauréat sera effectuée lors du Congrès vétérinaire québécois qui aura lieu en novembre prochain, à Saint-Hyacinthe.

Tout médecin vétérinaire membre de l'Ordre peut soumettre la candidature d'un confrère ou d'une consoeur en complétant le formulaire approprié, disponible sur le site Internet de l'Ordre. Le formulaire doit être acheminé au secrétariat de l'Ordre (800, avenue Sainte-Anne, bureau 200, Saint-Hyacinthe, J2S 5G7) au plus tard le 4 septembre 2013.

Les critères d'attribution de la médaille de saint Éloi sont les suivants :

- qualité des réalisations professionnelles;
- rayonnement au sein de la profession et reconnaissance auprès des pairs;
- participation active à la vie professionnelle et participation au sein d'organismes professionnels;
- rayonnement professionnel auprès du public en général;
- implication sociale.

Le récipiendaire de la médaille de saint Éloi sera l'invité d'honneur du banquet tenu dans le cadre du Congrès vétérinaire québécois et il fera l'objet d'un reportage dans la revue *Le Veterinarius*. Son nom sera également mentionné dans la documentation remise aux congressistes. L'Ordre défraiera tous les coûts de participation au banquet pour le récipiendaire et pour la personne qui l'accompagnera.

Le comité de la reconnaissance du mérite a été créé en 1992 et a pour mandat d'étudier les mises en nomination pour tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et faire des recommandations à cet effet au conseil d'administration de l'Ordre.

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature ou pour toute autre question concernant la médaille de saint Éloi, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Emélie Trinque en écrivant à emelie.trinque@omvq.qc.ca ou par téléphone au 1 800 267-1427, poste 238. ♦

Les médaillés de saint Éloi au fil des ans

1953 Dr Maxime Veilleux
 1955 Dr Schofield
 1956 Dr Charles A. Mitchell
 1958 Dr T. M. Cameron
 1961 Dr G. Théobald Labelle
 1962 Dr Paul Genest
 1964 Dr Maurice Panisset
 1968 Dr Laurent Choquette
 1970 Dr L. Smith
 1980 Dr Paul Boulanger
 1981 Dr Philippe Demers
 Dr Jean-Marie Dionne
 1982 Dr Joseph-Désiré Nadeau
 Dr Marc L'Heureux
 Dr Éphrem Jacques
 1983 Dr Martin Trépanier
 Dr René Pelletier
 Dr Roland Filion
 Dr Didier Dufour
 1984 Dr Paul Marois
 Dr Joseph Dufresne
 Dr Guy Cousineau
 1985 Dr Olivier Garon
 Dr Jean Flipo
 1986 Dr André Saucier
 Dr Henri-Paul Girouard
 1987 Dr Joseph Blanchet
 Dr Jean-Baptiste Phaneuf
 1988 Dr Camille Julien

1989 Dr Jean Piérard
 1990 Dr Albert Paris
 1991 Dr Louis Bernard
 1992 Dr René Dubuc
 1993 Dr Clément Trudeau
 1994 Dr Paul Desrosiers
 1995 Dr Patrick Guay
 1996 Dr J.-Édouard Roy
 1998 Dr Benjamin Simard
 Dr Gaston Roy
 1999 Dr Raymond S. Roy
 2000 Dr Pierre Lamothe
 2001 Dr Daniel Bousquet
 2002 Dr Norbert H. Bonneau
 Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois (SCPVQ)
 2003 Dr Paul Cusson
 Dr Serge Dea, à titre posthume
 2004 Dr Robert Higgins
 Dr Gilbert Hallé
 2005 Dr Michel Morin
 2006 Dr Robert Patenaude
 2007 Dr Richard Bérubé
 2008 Dr Luc Breton
 2009 Dr Marcel Marcoux
 2010 Dr Yvon Couture
 2011 Dr Yves Gosselin
 2012 Dre Louise Laliberté



LE MEILLEUR AMI DE VOTRE PORTEFEUILLE

Adhérez au programme financier¹ pour médecins vétérinaires et profitez d'avantages dont vous n'avez même pas idée.

Passez nous voir et vous verrez.

banquedelasante.ca



¹Le programme s'adresse aux professionnels de la santé (médecins, dentistes, médecins vétérinaires, chiropraticiens, podiatres, optométristes et pharmaciens), qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Le programme constitue un avantage conféré aux détenteurs de la carte *World MasterCard* de la Banque Nationale. Une preuve de votre statut professionnel vous sera demandée.

Appel de candidatures pour le Prix d'excellence TSA

Par le soutien qu'ils apportent quotidiennement aux médecins vétérinaires, les techniciens et techniciennes en santé animale contribuent grandement à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des animaux. Chaque jour, ils s'efforcent d'offrir au public un service de la plus grande qualité qui soit et cela mérite d'être souligné.

Pour ce faire, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a créé le Prix d'excellence TSA, qui vise à honorer la contribution et l'apport des techniciens et techniciennes en santé animale du Québec qui ont contribué de façon exceptionnelle à la prestation de services de qualité au public.

Pour être admissible à ce prix, le candidat ou la candidate doit s'être distingué(e) dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Personnalisation des soins et des services;
- Accessibilité aux soins et aux services;
- Sécurité des soins et des services;
- Prévention, promotion et protection de la santé animale;
- Prévention, promotion et protection du bien-être animal;
- Soutien aux personnes et aux groupes vulnérables;
- Impacts sur la communauté.

Le lauréat du Prix d'excellence TSA recevra un trophée lors de la soirée hommage tenue dans le cadre du Congrès vétérinaire québécois organisé conjointement par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et l'Association des techniciens en santé animale du Québec. De plus, le lauréat fera l'objet d'un reportage dans la revue *Le Veterinarius*. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec défrayera également tous les coûts de participation au banquet-spectacle du Congrès pour le récipiendaire et pour la personne qui l'accompagnera.

Pour en savoir plus sur le Prix d'excellence TSA ou pour remplir un formulaire de mise en candidature, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de l'Ordre ou encore à contacter Mme Emélie Trinque par courriel à l'adresse emelie.trinque@omvq.qc.ca ou par téléphone au 1 800 267-1427, poste 238. Vous avez jusqu'au 4 septembre prochain pour nous faire parvenir le formulaire de mise en candidature dûment rempli. ♦

Marie-Ève Borris lauréate du prix Marcel-Bourassa 2012



Mme Marie-Ève Borris et Dr Joël Bergeron

Encore une fois cette année, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était fier d'encourager la relève de la Faculté de médecine vétérinaire en remettant le prix

Marcel-Bourassa, assorti d'une bourse de 500 \$. Ce prix est remis à un étudiant de premier cycle ayant contribué de façon significative à faire connaître la médecine vétérinaire au grand public.

Le prix Marcel-Bourassa 2012 a été remis à Mme Marie-Ève Borris, qui entamera en septembre sa quatrième année en médecine vétérinaire. Mme Borris a travaillé à l'hôpital bovin de la Faculté de médecine vétérinaire et a ainsi eu la chance de présenter Maggie, la vache hublot, à l'exposition agricole de Saint-Hyacinthe. Elle a su communiquer adéquatement et bien informer la population afin de sensibiliser cette dernière au rôle important que joue Maggie dans la médecine

vétérinaire. En réussissant à vulgariser la ruméno-stomie et toutes les problématiques associées, Mme Borris a sans contredit permis aux consommateurs et aux éleveurs d'en savoir davantage sur ce remède faisant partie du traitement des vaches productrices incapables de s'alimenter pour une cause sous-jacente.

Félicitations Mme Borris pour votre dévouement et pour votre intérêt à faire connaître la médecine vétérinaire à la population! ♦

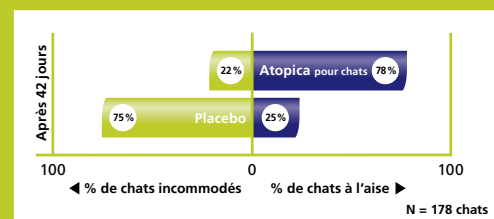
gratte, lèche, gratte, lèche
gratte, lèche...

Le calme.



La souffrance causée par la dermatite atopique du chat est bien réelle et touche près d'un chat sur dix*. Heureusement, ATOPICA® pour chats (solution orale de cyclosporine, USP) vous permet maintenant d'offrir à vos petits félins le calme tant souhaité. De fait, quatre propriétaires de chat sur cinq ont considéré le traitement par ATOPICA pour chats comme un succès**. Calmez les chats et faites le bonheur de leurs propriétaires : commencez à prescrire ATOPICA pour chats dès aujourd'hui.

Plus de chats sont calmes avec ATOPICA pour chats**



**NOUVEAU
POUR CHATS**

Pr **Atopica®** pour chats
Solution orale de cyclosporine, USP



LA FAÇON FUTÉE DE ROULER ET D'ÉCONOMISER

L'OUTIL INTELLIGENT QUI VOUS PERMET D'ÉCONOMISER JUSQU'À 25 % SUR VOTRE RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE AUTO, EN PLUS DE VOS TARIFS DE GROUPE EXCLUSIFS.

Tout comme elle le fait pour les membres de plus de **25 ordres professionnels au Québec**, La Personnelle accompagne aussi les membres de l'**Ordre des médecins vétérinaires du Québec** dans tous leurs besoins en assurances auto, habitation et entreprise.

Faisant partie des leaders dans l'assurance de groupe au pays, nous nous devons de présenter une offre bien adaptée aux réalités de notre époque en intégrant une technologie encore peu connue dans le domaine de l'assurance automobile : **la télématique**.

Découvrez l'assurance basée sur l'usage

Intelauto^{MC} est un programme d'assurance basée sur l'usage qui s'appuie sur la technologie télématique pour recueillir des données sur vos habitudes de conduite afin d'évaluer votre profil de conducteur. À partir de ces données, La Personnelle calculera les économies dont vous pourriez bénéficier au renouvellement de votre assurance auto. Vous avez bien saisi : il s'agit simplement d'une manière de vous offrir des économies supplémentaires, rien de plus simple !

Durant votre conduite, le dispositif enregistre le kilométrage, les accélérations et les freinages brusques ainsi que les heures durant lesquelles vous vous déplacez. **Vous pouvez donc profiter d'économies sur votre assurance auto grâce aux données récoltées.**

En adhérant au programme, les assurés pourront **économiser jusqu'à 25 % au renouvellement** de leur assurance auto. Ces économies s'ajoutent aux tarifs de groupe exclusifs de La Personnelle.

5 % Rabais de bienvenue
pour la première année d'adhésion

Économisez jusqu'à **25%**

selon vos habitudes de conduite

Un dispositif **gratuit** branché dans votre véhicule, qui ajuste votre pourcentage d'économie lors du renouvellement de votre assurance auto, en fonction de trois critères.



Jusqu'à
10%

**pour le
kilométrage annuel**

Une économie allant jusqu'à **10%** pour les conducteurs qui roulent **moins de 15 000 km par année.**



Jusqu'à
10%

**pour les accélérations
et freinages**

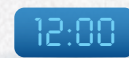
Une économie allant jusqu'à **10%** pour les conducteurs qui **évitent les accélérations et les freinages brusques.**



Jusqu'à
5%

**pour les heures
de déplacement**

Une économie allant jusqu'à **5%** pour les conducteurs qui **circulent durant les heures à risque faible.**



Voici les questions que vous vous posez peut-être en ce moment...

Y a-t-il des coûts d'adhésion au programme Intelauto ?

L'adhésion au programme Intelauto est tout à fait gratuite, incluant le dispositif télématique et les frais postaux. De plus, vous bénéficiez d'**un rabais de bienvenue de 5%** sur votre assurance auto, pour la première année d'adhésion.

Est-ce que La Personnelle partage mes renseignements ?

À La Personnelle, le respect de la vie privée de nos clients est un élément important de notre engagement à offrir un excellent service. Nous nous engageons à protéger votre vie privée et à gagner votre confiance : nous comprenons que vous pouvez avoir des préoccupations sur la façon dont nous utilisons les données recueillies. Rassurez-vous : **vos renseignements personnels sont tout à fait confidentiels.**

Si vous désirez en apprendre davantage sur l'assurance basée sur l'usage de La Personnelle, nous vous invitons à consulter notre site Internet **intelauto.ca** et découvrir **la nouvelle façon futée de rouler et d'économiser!**

De quelle façon puis-je consulter mes données ?

Il vous suffit d'accéder aux Services clients en ligne sur le site Internet de La Personnelle, un site 100% sécurisé auquel vous seul avez accès. Vous pourrez alors connaître le résultat pour chaque critère, soit **le kilométrage, les accélérations et freinages brusques, ainsi que les heures durant lesquelles vous vous déplacez.** De plus, vous obtiendrez l'estimation des économies qui pourraient vous être offertes au renouvellement de votre assurance auto.

Est-ce que ma prime d'assurance peut augmenter ?

Non. Le programme Intelauto n'a pas pour effet de faire augmenter votre prime d'assurance. Le programme a été conçu afin de vous procurer des **économies supplémentaires** au renouvellement de votre assurance auto.



Ordre des médecins
vétérinaires du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto et habitation

Commencez à économiser !
Visitez intelauto.ca

1 855 801-8830

La bonne combinaison.

Changements au tableau de l'Ordre

Abandons (pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie, etc.)

1017 Alain Alain
 1790 Louise Balthazard
 3332 Nadia Beaudry
 3865 Magaly Bégin Pépin
 3150 Anne-Marie Bélanger
 3249 Régine Bélanger
 1798 Linda Berthiaume-Atack
 3598 Joëlle Bertrand
 3504 Ève Biron
 3775 Audrey Boissonneault
 1514 Martine Bouchard
 3419 Nadine Bourgoïn
 0929 Anne Bousquet
 3516 Marie-Pierre Bouthiette
 3700 Cindy Boutin
 3610 Andréanne Caron
 1443 Margaret E. Carroll
 1379 Ronald Charbonneau
 3091 Simon Couture
 3981 Andréane Daigle
 3953 Clémentine Deny
 1381 Claude Deslandes
 3527 Isabelle Dion
 1129 Robert Dodier
 3714 Véronique Doyon
 3790 Isabelle Dubois
 3887 Anouk Dumoulin
 4046 Andrea Finnen
 3794 Marie-Christine Fiset
 3534 Amélie Fortin
 2179 Sylvie Fraser
 3363 Jérôme Gagnon
 3365 Mélanie Gaudreault
 3543 Karine Gélinas
 3173 Marie-Line Gentes

Abandons (pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie, etc.)

3369 Isabelle Grégoire
 1462 Nicole Grégoire
 3370 Avril Hamel-Jolette
 2873 Geneviève Imbeau
 3373 Évelyne Joubert
 3374 Astrid Jucker
 0935 Richard Julien
 3460 Jacinthe Lambert
 2571 Yves Lamothe
 3955 Nathalie Landrein
 2357 Anne Lanevski
 4003 Kim Langlois-Levesque
 3025 François Lapointe
 2275 Jean-Martin Lapointe
 3027 Élise Lavallée
 1892 Maryse Lavoie
 3467 Mélanie Legacy
 1605 Yvan Lessard
 2734 Isabelle Longchamps
 4008 Gabrielle Marcoux Houde
 3200 Vicky Martel
 3649 Annie-Ève Marsolais
 2208 Nicole Morissette
 3063 Isabella Piacivole
 483 Jean Plaisance
 2972 Chantal Proulx
 1001 Gilles Proulx
 3309 Karine Purcell
 3212 Stéphanie Richer
 3754 Karine Rondeau
 2816 France Roy
 3053 Katia Saint-Phard
 3493 Ève Lynn Saint-Pierre-Guilbault
 2819 Véronique Sammut
 3315 Véronique Sareault
 3400 Myriam Sauvageau

Inscriptions et réinscriptions

3147 Isabelle Allard
 1301 Marcel Asselin
 3153 Marie-Claude Blais
 2468 Marie-Josée Bolduc
 3158 Lyne Brosseau
 1280 Paul Cardyn
 3257 Serge Chalhoube
 3258 Julie Chevrette
 3432 Julie De Lasalle
 3799 Émilie Gauvin
 3736 Kim Lefebvre
 3384 Marilyn Lemire
 3291 Annick Marier
 3742 Gabriela Miguez de Soto Spinelli
 3307 Isabelle Poulin
 3485 Marie-Andrée Poulin
 3839 Geneviève L. Roy
 2595 Julie Séguin
 3757 Julie St-Jean
 2826 Isabelle St-Pierre
 3062 Geneviève Trottier

Octroi de permis régulier

4134 Yvonne A. Elce
 4133 James G. Rassi

Renouvellements de permis temporaire

9322 Patrick M. Burns
 9351 Julien Cabassu
 9206 Ignacio Raggio

Radiations pour non-paiement de la cotisation

1239 Yves Dubord
 3645 Caroline Lévesque



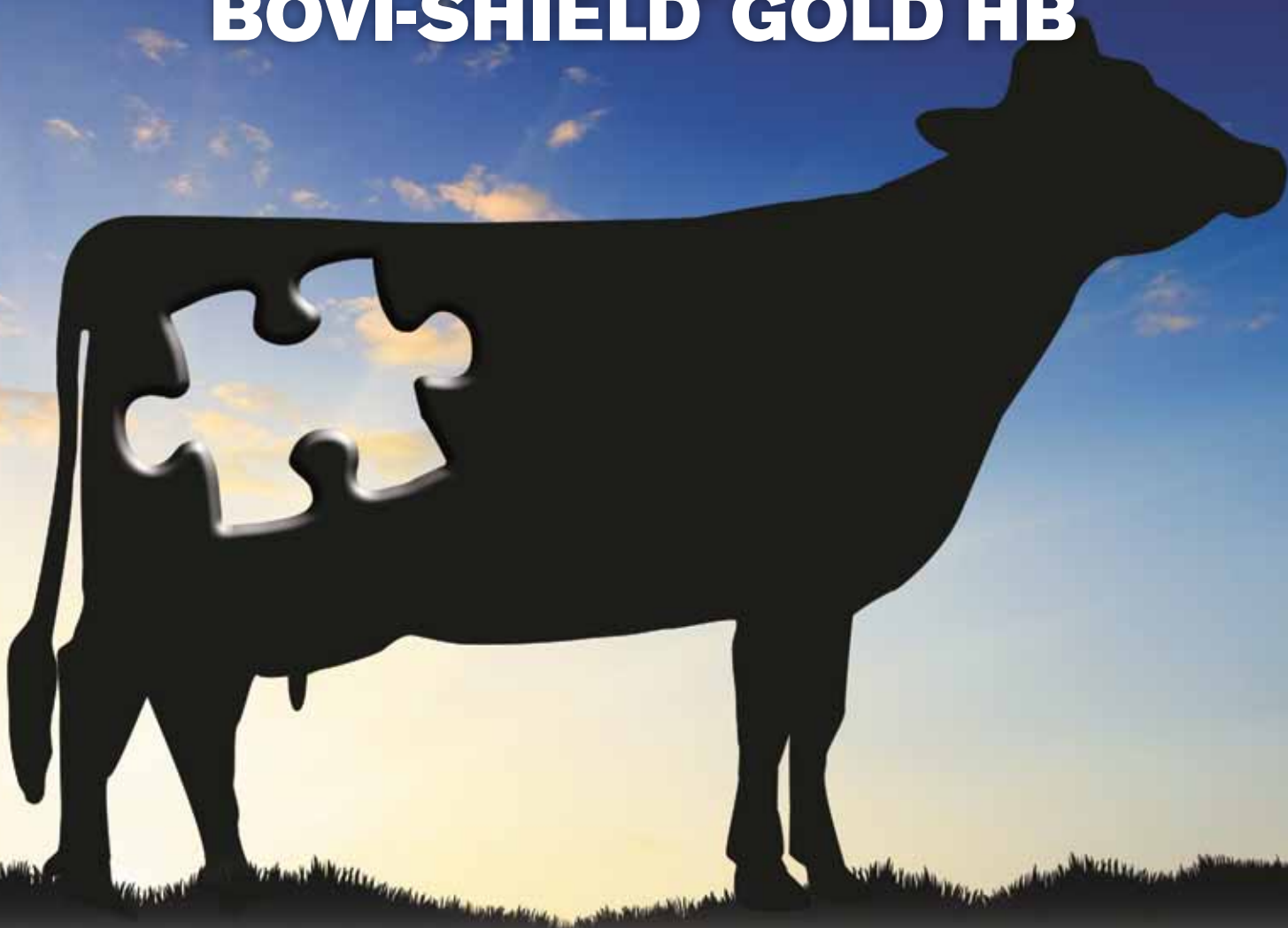
AVIS DE DÉCÈS

Chantal Parent, D.M.V.
 Médecin vétérinaire diplômée en 1988

Marie Poirier Leclair, D.M.V.
 Médecin vétérinaire diplômée en 1977

Au nom de tous ses membres et employés, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses sincères condoléances aux parents et amis éprouvés.

PROTECTION ÉTENDUE DU TROUPEAU GRÂCE À BOVI-SHIELD^{MD} GOLD HB



ENCORE PLUS DE PROTECTION, LÀ OÙ ELLE EST NÉCESSAIRE

En matière de protection contre les maladies, **Bovi-Shield GOLD HB** va encore plus loin :

- Aide à prévenir l'avortement causé par le virus de l'IBR – 365 jours
- Prévient l'infection persistante par les virus du BVD de types 1 et 2 – 365 jours
- Prévient l'infection par *Leptospira hardjo-bovis* – 365 jours
- Prévient l'excrétion urinaire de *Leptospira hardjo-bovis* – 365 jours
- Protège en une dose unique contre l'IBR, le PI₃, le VRSB et le BVD de types 1 et 2.

BSGHB
Bovi-Shield^{MD} GOLD
UNE DOSE DE CONFIANCE

Zoetis^{MC} et Bovi-Shield^{MD} GOLD HB sont des marques de commerce de Zoetis ou de ses concédants de licence, utilisées sous licence par Zoetis Canada.

Toutes les marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs. ©2013 Zoetis Inc. Tous droits réservés.
BSG JADP04a 0113 F BOVI-059



www.plp-bovins.ca

zoetis^{MC}

Des applications santé pour médecins vétérinaires futés

Par M. Guy Sabourin



Les applications santé pour différents supports numériques sont créées à une vitesse fulgurante depuis quelques années. Il y en a pour tous les professionnels de la santé, y compris les médecins vétérinaires. En voici quatre qui sont particulièrement intéressantes.

Veterinary Care of Exotic Pets

Cette application rassemble une brochette de connaissances en matière d'animaux plus exotiques comme tortue, reptile, gerbille, perroquet, furet, lapin, etc. Elle répond aux questions les plus fréquentes, fournit une liste d'aliments et de médicaments, donne des exemples de conditions et montre sur vidéo comment leur faire une prise de sang. Fréquents ajouts de contenu par l'entremise des mises à jour.

Pour iPhone, iPod touch et iPad. Prix : 12 \$.

Disponible au <https://itunes.apple.com/us/app/id511902278>

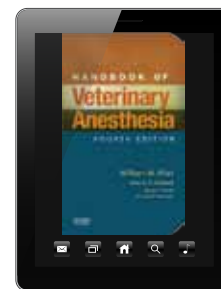


Handbook of Veterinary Anesthesia

Dans sa quatrième édition, cette application enseigne comment anesthésier généralement ou localement petits et grands animaux, y compris les exotiques. Y sont abordés l'évaluation du patient, les protocoles, la médication préanesthésique, la gestion de la douleur, les soins post-anesthésie et les techniques d'euthanasie. Un chapitre aborde les besoins et considérations spécifiques pour chacune des races de chiens et chats.

Pour les systèmes d'exploitation Mac, Android, BlackBerry et Windows. Prix : 70 \$.

Disponible au <http://www.skyscape.com/estore/ProductDetail.aspx?ProductId=2712>



Blackwell's Five Minute Veterinary Consult: Equine

Cette deuxième édition révisée et régulièrement mise à jour traite de tous les sujets touchant la santé équine. Elle fournit un accès alphabétique et convivial rapide à 500 maladies du cheval, en plus d'une réponse succincte aux questions d'ordre clinique, avec un accent sur les définitions, la physiopathologie, les diagnostics et les traitements. Pour étudiants, médecins vétérinaires et spécialistes qui veulent rapidement diagnostiquer et traiter les chevaux.

Pour les systèmes d'exploitation Mac, Android, BlackBerry et Windows. Prix : 150 \$.

Disponible au <http://www.skyscape.com/estore/ProductDetail.aspx?ProductId=2555>



Pet Acoustics

Une application spécialement conçue pour toucher la sensibilité auditive des animaux. L'application produit des musiques qui relaxent et procurent une sensation de sécurité et de paix à l'animal. Peut être utile avant la chirurgie, pour inciter au repos, lors de l'anxiété de séparation, d'un orage, de voyages en voiture, de visites chez le médecin vétérinaire ou d'entraînements.

Pour iPhone, iPod touch et iPad. Prix : 2 \$.

Disponible au <https://itunes.apple.com/us/app/pet-acoustics/id333229175?mt=8>





Qui préfère
Milbemax?
Levez la main.

Vos clients ont besoin d'une protection contre les vers toute l'année. La vermifugation 4 fois l'an avec les Comprimés aromatisés^{MC} Milbemax[®] contribue à restreindre au minimum la charge parasitaire totale chez les chats[†].

Prescrivez Milbemax, un petit comprimé savoureux offrant une protection à large spectre contre 5 parasites intestinaux*.

† <http://www.wormsandgermsblog.com/uploads/file/CPEP%20guidelines%20ENGLISH.pdf>

* *Dipylidium caninum*, *Taenia spp.*, *Echinococcus multilocularis*, *Ancylostoma tubaeforme*, *Toxocara cati*.

© Milbemax est une marque déposée de Novartis AG; Novartis Santé Animale Canada Inc., usager licencié.

^{MC} Comprimés aromatisés est une marque de commerce de Novartis AG; Novartis Santé Animale Canada Inc., usager licencié.

© 2011 Novartis Santé Animale Canada Inc.

 NOVARTIS



MILBEMAX 
Rapprocher l'homme et l'animal

MAPAQ : investissement de plus de 15 millions de dollars pour la santé animale en 2013-2014

Le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. François Gendron, a annoncé en mai qu'une entente est intervenue qui permet de prolonger le Programme d'amélioration de la santé animale au Québec pour une période de trois ans, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2016. En 2013-2014, une somme de 15,1 millions de dollars y sera consacré.

« Mon gouvernement est très fier de contribuer concrètement à la protection de la santé animale et de la santé publique et d'assurer la prestation des services vétérinaires dans toutes les régions du Québec. Cela rejoint directement l'une de nos priorités », a déclaré M. François Gendron. Précisons que ces services sont fournis par 460 médecins vétérinaires, au profit de plus de 12 000 producteurs agricoles québécois.

SURVEILLANCE DE L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS

La nouvelle entente prévoit que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation engagera, en soutien de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, un million de dollars au cours des trois prochaines années pour faciliter la collecte des données relatives à l'utilisation des médicaments vétérinaires, par l'entremise d'un transfert électronique, et pour la mise en œuvre de nouvelles activités de surveillance.

Des mesures particulières, visant notamment à apporter un appui à la relève dans les régions éloignées, bénéficient d'un budget de 2,4 millions de dollars pour les trois années de l'entente. Également, 1,84 million de dollars seront consacrés à la prise en charge d'une partie des soins vétérinaires complexes dirigés vers la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Cette somme contribuera ainsi à soutenir les activités d'enseignement.

L'Union des producteurs agricoles, l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec et le Centre de distribution de médicaments vétérinaires sont les partenaires du MAPAQ dans cette entente. Rappelons que le Programme d'amélioration de la santé animale au Québec permet de rembourser une partie du coût des services vétérinaires, de nature préventive ou curative, qui sont donnés à la ferme, à l'exclusion du transfert d'embryons. Ce programme existe depuis 1971 et il a pour objet de promouvoir la santé animale et d'assurer l'accès des producteurs agricoles de toutes les régions du Québec à des soins vétérinaires de qualité. ♦

Source : MAPAQ

L'agrément de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal renouvelé

L'American Veterinary Medical Association (AVMA) a renouvelé en mai l'agrément complet de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal à la suite de son inspection et de son évaluation réalisées en novembre dernier. La Faculté bénéficiera donc d'un agrément complet jusqu'en 2019.

Cet agrément est d'une importance majeure pour l'Université de Montréal, mais aussi pour le Québec, dont les vétérinaires doivent être formés dans un établissement détenant l'agrément de l'AVMA afin notamment de pouvoir exporter des animaux et de la viande aux États-Unis et en Amérique du Nord.

De nombreux points forts ont été notés par les membres du Council on Education. Leur rapport souligne l'excellence des infrastructures des hôpitaux équin et des animaux de la ferme ainsi que celles du Complexe de diagnostic et d'épidémiologie vétérinaires du Québec pour la formation des étudiants. Il ressort également que ces derniers apprécient leur expérience à la Faculté et sont bien appuyés par le personnel enseignant, le personnel de soutien et l'administration facultaire, tous à l'écoute de leurs besoins. L'AVMA insiste aussi sur la force de la recherche à la Faculté et vante les mérites de ses liens étroits avec ses partenaires gouvernementaux.

L'Ordre désire féliciter le travail effectué par la direction et l'ensemble du personnel de la Faculté. Cet agrément est de la plus haute importance pour la formation des futurs vétérinaires qui contribuent à soutenir la qualité des services vétérinaires offerts au Québec et donc à la protection du public. Nos plus sincères félicitations! ♦

Source : Université de Montréal



ÇA VOUS DÉMANGE DE TROUVER UNE SOLUTION?

ANALLERGENIC

**HYPOALLERGENIC
HYDROLYZED PROTEIN**

SKIN CARE

SMALL DOG

SKIN CARE




ROYAL CANIN


**EXCLUSIVITÉ
VÉTÉRINAIRE**

Recrutement de cas : projet de recherche sur les tremblements de tête (*head bobbing*) des bouledogues anglais

Une étude rétrospective ayant pour but de caractériser le tremblement de tête (*head bobbing*) du bouledogue anglais et de déterminer s'il est transmis génétiquement est présentement en cours au Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) de Saint-Hyacinthe.

Tous les médecins vétérinaires qui ont examiné des bouledogues anglais ayant présenté des tremblements de tête similaires à ceux observés sur la vidéo <http://www.youtube.com/watch?v=cVkriAHlKVM> sont invités à contacter Dre Stéphanie Dugas, résidente en neurologie, à l'adresse shakingbulldog@gmail.com pour discuter du cas et partager les renseignements concernant le patient.

D'autre part, tous les bouledogues anglais qui présentent activement des tremblements de tête sont les bienvenus au CHUV pour une consultation avec le Service de neurologie. Des examens complémentaires seront proposés et les frais de certains seront couverts par le projet de recherche. Merci de votre collaboration.

Pour information : shakingbulldog@gmail.com ♦



Calculs pour les temps de retrait du lait

Le comité technique du programme Lait canadien de qualité (LCQ) des Producteurs laitiers du Canada a discuté des calculs pour le retrait du lait et a répondu à une question fréquemment posée :

Si un médicament a un temps de retrait de 48 heures pour le lait, le producteur doit-il jeter tout le lait produit par l'animal dans ces 48 heures ou peut-il l'expédier une fois que la période de 48 heures est écoulée?

Le scénario est le suivant : un producteur fait sa traite à 6 h et à 18 h. La traite prend trois heures. À midi, le producteur administre à une vache un médicament dont la période de retrait du lait est de 48 heures. Le producteur peut-il expédier le lait de la vache à la cinquième traite ou doit-il le jeter? Ce scénario suppose que le producteur a utilisé le médicament en conformité avec les directives de l'étiquette.

La Direction des médicaments vétérinaires (DMV) a confirmé qu'elle calcule le temps de retrait du lait en tenant pour acquis que le médicament est administré aux animaux immédiatement après la traite et que la traite a lieu toutes les 12 heures. Si une vache reçoit un médicament immédiatement après la traite, son lait devrait être conservé pour quatre traites (s'il y a une traite deux fois par jour) et le lait de la cinquième traite devrait pouvoir être expédié. La DMV a reconnu que le calcul est assorti d'une certaine flexibilité, puisque la traite n'a pas toujours lieu à intervalles de 12 heures. Cependant, si un animal reçoit un médicament assez longtemps après la fin de la traite, les résidus dans le lait pourraient ne pas être à des niveaux sécuritaires à la 5e traite.

Le CgFARAD a rappelé que le niveau de détection des trousses de dépistage utilisées dans les usines est de plus en plus bas. Certaines trousses de dépistage décèlent des résidus particuliers bien en deçà de la limite maximale légale pour les résidus. Si le test donne des résultats positifs, le lait est rejeté.

Les producteurs doivent donc être prudents quand ils décident de retourner du lait au réservoir.

Avant de remettre des ordonnances aux producteurs, les médecins vétérinaires doivent analyser tous ces facteurs et prodiguer les conseils qui s'imposent aux producteurs. S'ils ne peuvent administrer un traitement à leurs animaux directement après la traite, les producteurs pourraient devoir retenir le lait pour une autre traite afin de s'assurer qu'il est prêt à être expédié.

Le programme LCQ accorde beaucoup d'importance aux conseils donnés par les médecins vétérinaires aux producteurs et veut continuer de renforcer la communication entre le programme LCQ et les médecins vétérinaires. ♦

Source : Réjean Bouchard, directeur adjoint, Politique et production laitière, Les Producteurs laitiers du Canada

IL EST AGRÉABLE DE POUVOIR DIRE À VOS CLIENTS...

PROTÉGEZ PROTÉGEZ VOTRE VOTRE ANIMAL. MAISON.



Depuis plus d'une décennie, les médecins vétérinaires et les propriétaires d'animaux de compagnie font confiance à **Revolution**^{MD} pour protéger les animaux et leur maison. Seul **Revolution** tue les puces à trois stades de leur développement — œufs, larves et adultes.

revolution^{MD}
(solution topique de selamectin)

Un simple geste et Revolution fait le resteSM

À VOS CÔTÉS. POUR L'ANIMAL. POUR LA SANTÉ.

zoetis^{MC}

Prévention parasitaire chez les animaux de compagnie : rappel général d'information sur les produits topiques

Par Dre Geneviève Roy, m.v.

Les produits topiques antiparasitaires pour les animaux sont appréciés par notre clientèle. Leur facilité d'utilisation, leur efficacité et leur sécurité en font des produits de choix. Il est toutefois primordial de prendre le temps d'informer l'acheteur sur la façon d'appliquer le produit, sur les réactions adverses possibles et sur les précautions d'usage. Les cas de réactions adverses rapportés découlent trop souvent d'une mauvaise utilisation du produit au moment de l'application.

Il est donc nécessaire d'expliquer au client comment utiliser le produit. Il est sage de suggérer aux clients de porter des gants pour manipuler le produit ou de bien se laver la peau après un contact cutané. Le produit topique n'est pas formulé pour être utilisé chez l'humain. Lorsque le produit topique est sec (environ 8 à 12 heures après l'application), la quantité de pesticide pouvant être captée lors d'une manipulation de l'animal traité devient minime et ne représente pas de risque pour les humains ni les chats (s'il s'agit de perméthrines).

Il est recommandé d'appliquer le produit sur un pelage sec et d'éviter la baignade immédiatement après l'application. De plus, il est préférable de répartir le produit en plusieurs sites le long de la ligne du cou et du dos. Toutefois, les produits topiques pour chats devraient être appliqués sur la nuque pour réduire le risque d'ingestion accidentelle. L'application concomitante du topique et de vitamine E pourrait réduire les réactions de parésie cutanée.

Il faut être prudent lorsque des chats côtoient un chien traité aux perméthrines, notamment en gardant les chats à l'écart pour une période d'au moins 2 heures et idéalement de 12 heures.

Les produits topiques sont sécuritaires chez les chiens porteurs de la mutation MDR-1 (toxicité à l'Ivermectin) comme les Colleys. S'il était donné oralement, seul l'Advantage Multi® pourrait représenter un risque pour un chien porteur de la mutation MDR-1. Les produits topiques devraient être utilisés avec prudence chez les animaux malades.

Le K9 Advantix® et le Advantage® peuvent être utilisés chez les animaux de plus de huit semaines, alors que les animaux traités au Advantage Multi® doivent être âgés d'au moins sept semaines et ceux recevant du Revolution® doivent avoir au moins six semaines. Les femelles gestantes ou qui allaitent peuvent recevoir du Advantage®, Revolution® ou K9 Advantix® de façon sécuritaire, alors que l'utilisation du Advantage Multi® se fait hors homologation.

RÉACTIONS ADVERSES POSSIBLES

Comme tout produit, les topiques peuvent engendrer des réactions adverses. Selon Bayer, on noterait une réaction adverse par 10 000 boîtes d'antiparasitaires topiques vendues, alors que Zoetis rapporte entre 0,5 et 1 % de réactions lors d'études cliniques. Les réactions de sensibilisation cutanée et de parésie cutanée causées par les pyréthroides sont les plus fréquentes, même si elles demeurent rares. La sensibilisation cutanée se manifeste par une rougeur cutanée, du prurit et parfois une perte de poils localisée. Cette réaction semble attribuée à des allergies cutanées individuelles et devraient être traitées comme telles (antihistaminique et corticothérapie).

La parésie cutanée, quant à elle, s'observe de 1 à 2 heures après l'application du topique. L'animal ressentira de l'inconfort, des pico-

L'administration orale accidentelle d'un topique peut engendrer des signes d'irritation oro-gastrique et des vomissements. L'Advantage Multi® donné oralement peut également produire des signes neurologiques transitoires (ataxie, tournis, tremblements, mydriase, diminution de la réponse pupillaire à la menace). Des soins de supports peuvent alors être requis pour l'animal incommodé.

Le K9 Advantix® administré accidentellement à un chat peut produire une intoxication aux perméthrines. Le chat intoxiqué manifestera des signes entre 1 à 24 heures après l'incident. Des tremblements musculaires, des convulsions, de l'hypersalivation, des vomissements et même la mort peuvent survenir.

Le methocarbamol devrait être administré (50-150mg/kg IV) pour contrôler les tremblements. Si le chat convulse, le phénobarbital, le propofol et l'anesthésie volatile peuvent être utilisés. Le diazépam n'a que peu d'impact pour contrôler les convulsions ou tremblements reliés aux intoxications aux perméthrines chez le chat. Une fois stabilisé, le chat devrait être lavé avec un savon à vaisselle ou un shampoing kératolytique. Le pronostic s'assombrit si les convulsions demeurent incontrôlées. Le traitement nécessite généralement plus de 48 heures d'hospitalisation.

Il est de notre responsabilité de prendre le temps d'informer le client sur la méthode d'application et les précautions d'usage, qu'ils soient vendus avec ou sans ordonnance. En cette période de prévention des parasites chez nos animaux de compagnie, prenons le temps d'informer les propriétaires et soyons vigilants!

tements et une sensation de brûlure. La parésie est généralement autolimitante et devrait cesser après 24 à 72 heures. L'application locale de vitamine E peut aider à réduire cette réaction.

Il est important de prévoir l'utilisation de shampoing lorsqu'on soupçonne une réaction adverse à un produit topique. Un shampoing kératolytique peut s'avérer efficace pour diminuer la quantité de perméthrines sur la peau du chien incommodé et diminuer les signes de parésie.

Les produits topiques vétérinaires sont sécuritaires pourvu qu'ils soient bien utilisés. Comme les vaccins et les médicaments, leurs bienfaits dépassent les risques de réactions adverses. Il est toutefois de notre responsabilité de prendre le temps d'informer le client sur la méthode d'application et les précautions d'usage, qu'ils soient vendus avec ou sans ordonnance. En cette période de prévention des parasites chez nos animaux de compagnie, prenons le temps d'informer les propriétaires et soyons vigilants! Bon été! ♦

Rappel concernant les déchets biomédicaux

Récemment, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était informé d'une situation inquiétante pour les travailleurs d'un centre de tri de matières recyclables. En effet, au cours des derniers mois, des seringues et des aiguilles ont été retrouvées à quelques reprises dans un centre de récupération nullement engagé dans le traitement des déchets biomédicaux.



Nous profitons donc de cette occasion pour faire un rappel concernant les obligations des médecins vétérinaires en matière de gestion des déchets biomédicaux, tel que précisé dans le Code de déontologie à l'article 2 :

Le médecin vétérinaire doit promouvoir la protection et l'amélioration de la santé publique et de la qualité de l'environnement. Notamment, dans l'exercice de sa profession, le médecin vétérinaire doit :

...

3° collaborer à la récupération sécuritaire des médicaments périmés ou inutilisés, aux fins de destruction;

4° s'abstenir d'effectuer ou de participer, directement ou indirectement, à des rejets non contrôlés de contaminants biomédicaux dans l'environnement.

Ainsi, chaque médecin vétérinaire doit s'assurer de disposer adéquatement des déchets biomédicaux, conformément aux règlements en vigueur. Surtout, nous souhaitons mettre l'accent sur l'information et l'éducation qui doivent être partagées avec la clientèle. En tant que professionnel, notre devoir exige également que nous demandions aux clients qui utilisent ce type de matériel de nous rapporter celui-ci pour que nous en disposions dans nos établissements.

Divers contenants conçus à cet effet sont d'ailleurs offerts pour récupérer ces articles. Certains formats pourraient également être fournis ou vendus aux clients, leur permettant de bien entreposer ce matériel et de le rapporter aux établissements vétérinaires.

Surtout, nous souhaitons mettre l'accent sur l'information et l'éducation qui doivent être partagées avec la clientèle.

Bref, nous sommes responsables des produits et du matériel que nous mettons en circulation, particulièrement des produits qui comportent des risques pour la santé humaine et pour l'environnement.

Enfin, l'Ordre encourage ses membres à être vigilants et à faire la promotion des grands principes de biosécurité auprès de leur clientèle. ♦

Une aide spécifique aux producteurs de bovins

Le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. François Gendron, a annoncé une aide spécifique pour améliorer la productivité des entreprises bovines. Cette aide soutiendra les entreprises d'élevage de veaux d'embouche dont les revenus agricoles bruts sont inférieurs à 100 000 \$. Ces entreprises représentent près de 68 % des exploitations bovines du Québec.

Dans un premier temps, cette aide prévoit un accompagnement personnalisé par un conseiller agricole. Ce dernier préparera un plan d'action à la suite d'un diagnostic simplifié déterminant les forces et les faiblesses de l'entreprise. Dans un deuxième temps, l'entreprise

pourra bénéficier d'une aide financière pour réaliser les interventions recommandées dans le plan d'action qui la concerne. L'aide pourra atteindre 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre centre de services agricoles régional. ♦

Alerte à la tuberculose bovine en France

La tuberculose bovine est de retour en France : plusieurs élevages en ont été atteints depuis le mois de juillet 2012. Il s'agit souvent d'une infection très localisée mais, malheureusement pour les éleveurs, une bête infectée signifie souvent l'abattage de l'intégralité du troupeau. Les services vétérinaires français s'efforcent de trouver l'origine de cette épidémie qui peut s'avérer pandémique et condamner à terme les exportations de viande bovine française en Europe.

La tuberculose est une maladie contagieuse causée par une infection des ganglions lymphatiques qui se propage subséquemment à d'autres organes comme les poumons. La maladie frappe presque

tous les mammifères. Avant l'adoption de mesures de lutte contre la tuberculose, il s'agissait de l'une des principales maladies de l'homme et des animaux domestiques dans le monde.

Au Canada, la tuberculose est une maladie à déclaration obligatoire en vertu de la Loi sur la santé des animaux, et tous les cas doivent être déclarés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. ♦

Manger à sa faim : les apports sous-estimés de la profession vétérinaire

Par M. André Ravel, professeur agrégé, Faculté de médecine vétérinaire

La population mondiale grandit et atteindra 9,2 milliards de bouches à nourrir en 2050. Manger à sa faim, autrement dit la sécurité alimentaire, est assuré quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine. Actuellement, 870 millions d'individus (12,5 % de l'humanité) souffrent d'insécurité alimentaire, dont 7 % de la population québécoise.

Pour répondre à la demande, les productions animales sont globalement en croissance; mais les maladies animales réduisent la disponibilité et donc l'accès alimentaire. Par exemple, pour compenser la réduction mondiale des stocks de poissons, l'aquaculture est en plein développement, particulièrement dans les pays tropicaux. Selon une récente étude, les productions aquicoles tropicales souffrent plus souvent et plus sévèrement d'éclousions de maladies que les productions établies à de plus grandes latitudes.

Autre exemple subtil et préoccupant : les abeilles sont atteintes du syndrome d'effondrement des colonies depuis plusieurs années au Québec, au Canada et dans le monde. Ce n'est pas tant la pénurie de miel qui est alarmante, mais le fait que les abeilles sont des acteurs fondamentaux dans la pollinisation

de nombreuses espèces végétales. Plus exactement, 35 % des aliments d'origine végétale qui sont dans notre assiette dépendent de la pollinisation par les abeilles.

En encourageant la santé animale dans tous les types de production, la profession vétérinaire contribue à la sécurité alimentaire. En

En encourageant la santé animale dans tous les types de production, la profession vétérinaire contribue à la sécurité alimentaire.

plus de favoriser la disponibilité alimentaire, la profession vétérinaire aide les producteurs à satisfaire les préférences alimentaires. Le bien-être animal, les méthodes d'élevage, l'utilisation de moyens chimiques ou biologiques (ex. : antibiotiques, hormones, OGM) sont des préoccupations croissantes des individus et des sociétés auxquelles la science vétérinaire est en excellente position pour fournir des réponses. Les apports des vétérinaires à la sécurité alimentaire vont donc bien au-delà de la salubrité alimentaire, composante certes essentielle à cette sécurité. C'est d'ailleurs l'un

des messages du cours « Sécurité alimentaire : enjeux et défis » qui est proposé par la Faculté de médecine vétérinaire dans le cadre du microprogramme « Interface animal-homme-environnement et santé ». ♦



Honda HS-101V Échographe Portatif

- Facilite la reproduction
- Détection de gestation
- Évaluation ovarienne & Utérine
- Sexe du fœtus
- Batteries & courant
- Image numérique
- Port USB
- Grand écran, poids 5 lbs

Ultravet
Médical Inc.

514-292-4849

s.clarke@aloka.ca

L'apport des médecins vétérinaires praticiens dans le respect de la réglementation sur le transport des animaux au Canada

Par Dre Marie-Claude Simard, m.v., Agence canadienne d'inspection des aliments

LA PARTIE XII DU RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX ÉNONCE LES EXIGENCES RELATIVES AU TRANSPORT DES ANIMAUX

Ces exigences, qui régissent le transport des animaux de compagnie, du bétail et des animaux exotiques, visent tous les moyens de transport routier, aérien et maritime et précisent les conditions rendant un animal inapte au transport ainsi que les procédures à respecter pendant le chargement, le transit et le déchargement (ex. équipement de chargement et de déchargement adéquat pour les animaux transportés, densité de chargement appropriée selon l'espèce et le poids, construction adéquate du véhicule, surface non glissante, ventilation suffisante, protection contre les intempéries, respect des intervalles nécessaires de repos, d'alimentation et d'abreuvement). Il incombe au transporteur et à toute personne qui charge, fait charger ou transporter du bétail de veiller à ce que les animaux soient aptes au transport. Cette évaluation peut être effectuée par quelqu'un qui connaît bien les animaux ou par un médecin vétérinaire praticien. Les animaux fragilisés ont une capacité réduite de faire face au stress du transport, en raison notamment de blessures, de la fatigue, d'un mauvais état de santé, de la détresse ou de leur âge (très jeune ou très vieux).

POLITIQUE SUR LES ANIMAUX FRAGILISÉS DE L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a mis en place une politique sur les animaux fragilisés afin de faciliter l'évaluation de l'aptitude au transport des animaux. Elle énumère des exemples de conditions rendant un animal totalement inapte au transport et les situations permettant le transport d'un animal fragilisé sous des dispositions spéciales. Il est primordial que les médecins vétérinaires du Québec qui travaillent dans le domaine des grands animaux connaissent et maîtrisent bien cette politique puisqu'ils pourraient être appelés à conseiller un client sur l'aptitude au transport d'un animal.

Animaux totalement inaptes au transport

Certains animaux sont totalement inaptes au transport. Dans ces cas, leur transport doit être retardé jusqu'à ce qu'ils soient aptes à être transportés, si ce délai ne leur cause pas de souffrance indue (ex.: un animal qui vient de mettre bas). Si le fait de retarder le transport peut entraîner la souffrance indue de l'animal et qu'il est peu probable qu'il se rétablisse par lui-même, l'animal doit être traité ou euthanasié sur place. Un récent amendement de la politique ajoute à la liste de conditions rendant un animal inapte au transport les conditions suivantes : une boiterie apparente avec distribution inégale du poids, et aucun poids d'appui sur une patte immédiatement identifiable (incapacité d'utiliser une patte pour marcher, trois pattes) et un animal présentant une souffrance importante dans la démarche, démarche hésitante, dos courbé et balancement de la tête apparent.

Transport d'un animal fragilisé

Il est aussi possible de transporter certains animaux fragilisés en prenant des dispositions particulières permettant d'éviter des blessures additionnelles et les souffrances indues. La politique précise dorénavant ces dispositions comme suit : transport local et directement à l'endroit adapté le plus proche, dernier animal chargé et premier déchargé, animal fragilisé isolé des autres animaux ou placé dans un compartiment avec un animal qui lui est familier.

Les restrictions décrites dans la politique ne visent pas les animaux devant être traités ou diagnostiqués par un médecin vétérinaire.

Au Québec, l'ACIA vérifie l'application du règlement dans les abattoirs fédéraux, aux encans, dans les lieux de rassemblement, aux points d'entrées à l'importation et lors d'opérations d'interception de camions en collaboration avec la Société d'assurance automobile du Québec. Le gouvernement provincial collabore également en signalant à l'ACIA les non-conformités dans les abattoirs provinciaux.

Les infractions aux exigences fédérales sur le transport des animaux sont visées par le Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. Les contrevenants sont donc passibles, selon la nature de l'infraction, d'une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ ou de poursuites judiciaires. Si de la négligence ou des actions sont considérées comme des actes de cruauté envers les animaux, des accusations pourraient également être portées en vertu du Code criminel du Canada.

Pour consulter la Politique sur les animaux fragilisés ou pour plus d'informations sur le transport et la manutention sans cruauté des animaux, veuillez consulter le site Internet de l'ACIA à www.inspection.gc.ca, sélectionnez la section Animaux terrestres, puis l'onglet Transport sans cruauté, ou composez le 1 800 442-2342. Vous pouvez également communiquer avec le bureau de santé animale le plus près. Leurs coordonnées se trouvent sous l'onglet Bureaux. ♦



Un nouveau vaccin contre la fièvre aphteuse bovine développé en Angleterre

Des chercheurs anglais ont créé un nouveau vaccin contre la fièvre aphteuse bovine. Ce nouveau vaccin serait plus stable et sécuritaire que les vaccins actuels. Éradiquée du Canada depuis 1952, une nouvelle épidémie de fièvre aphteuse survenue en Angleterre en 2001 a créé beaucoup de dégâts et a coûté 12 milliards de dollars. La technologie innovante pourrait également être utilisée afin de développer d'autres vaccins pour contrôler des maladies virales humaines et animales. ◆

Source : Centre québécois de valorisation des biotechnologies



Crédit photo : Michel Bourque, D.M.V.

Deux pandas géants sont arrivés au Canada

Les deux pandas géants que la Chine a consenti à prêter au Canada sont arrivés au Zoo de Toronto dernièrement.

Er Shun, cinq ans, et sa partenaire potentielle Da Mao, quatre ans, sont arrivés à bord du « Panda Express », un avion spécialement aménagé pour accueillir les animaux.

Les deux mammifères ont voyagé dans des enclos spécialement construits pour eux avec lesquels ils se sont familiarisés avant leur départ de Chine. Un médecin vétérinaire et deux préposés les ont accompagnés pour répondre à leurs besoins.

Il s'agit de la première visite de pandas au pays depuis 24 ans. Er Shun et Da Mao séjournent à Toronto pendant cinq ans et seront ensuite transportés au Zoo de Calgary, où ils passeront les cinq années suivantes, avant de retourner en Chine.

ESPÈCE MENACÉE

Alors que la Chine compte maintenant moins de 2000 pandas, beaucoup d'espoirs sont mis dans les deux pandas du Zoo de Toronto, qui ont été choisis pour leurs affinités génétiques, dans l'espoir qu'ils se reproduisent en captivité. Les pandas se reproduisent difficilement, entre autres parce que la femelle n'ovule qu'une fois par année. Le Zoo de Toronto tentera probablement d'inséminer Er Shun artificiellement si les pandas n'arrivent pas à se reproduire naturellement. L'organisme a déjà prévu un espace supplémentaire pour un bébé panda. ◆



Source : La Presse canadienne

Union européenne : moratoire sur l'utilisation de trois pesticides néfastes pour les abeilles

L'Union européenne a mis de l'avant un moratoire de deux ans sur l'utilisation de trois pesticides néonicotinoïdes (clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame) pouvant nuire aux abeilles. Un rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments présente des données scientifiques indiquant les risques réels de ces pesticides pour les abeilles, qui sont essentielles à l'agriculture et aux écosystèmes. Le moratoire ne s'applique que pour les cultures qui attirent les abeilles, soit le maïs, le coton, le tournesol et le canola. L'interdiction sera effective le 1^{er} décembre 2013, pour au moins deux ans. ♦

Source : Centre québécois de valorisation des biotechnologies



L'Organisation mondiale de la santé animale veut de nouvelles normes pour les chevaux de compétition en déplacement

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Fédération équestre internationale (FEI) travaillent de concert pour mettre en place d'ici trois ans de nouvelles normes spécifiques aux chevaux de sports circulant temporairement. Cette mesure a pour but d'éviter que des chevaux de compétition soient bloqués aux frontières ou interdits d'épreuve pour cause de maladie.



Crédit photo : Mme Maude Béland

Un groupe ad hoc composé d'experts vétérinaires a été chargé par l'OIE de définir ces nouvelles normes. « Il faut faire progresser les normes internationales existantes avec des groupes de travail réunissant des experts vétérinaires de tous les pays, établir des contrôles stricts et définir des zones indemnes de maladies des équidés », a dit Dr Gardner Murray, président de l'OIE régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie.

L'objectif de ce groupe de travail est de faciliter le déplacement des chevaux de sports, car il existe des différences de traitement d'un pays à l'autre, comme la mise en quarantaine qui peut être sévère ou trop souple, a-t-il expliqué.

Entre 2009 et 2012, la FEI a enregistré une augmentation des compétitions de 21 %. Selon Dr Murray, « il est important de mettre en place des zones de surveillance pour les chevaux quand il y a des Jeux, pour éviter la contamination, d'où l'importance du zonage », a-t-il insisté. ♦

Source : AFP

Fièvre charbonneuse au Manitoba : le bureau du médecin vétérinaire en chef prône la vigilance

Le bureau du vétérinaire en chef du Manitoba rappelle aux agriculteurs et aux médecins vétérinaires l'importance de collaborer pour éviter la propagation de la fièvre charbonneuse, après qu'un premier cas de vache infectée eut été rapporté, de l'autre côté de la frontière, dans le sud-ouest du Dakota du Nord. La bête n'avait pas été vaccinée, selon un communiqué publié par la province.

Rappelons que depuis le 1^{er} avril dernier, des modifications ont été apportées au Programme de lutte contre la fièvre charbonneuse de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'organisme

a notamment mis fin aux enquêtes et aux mises en quarantaine, de même qu'à la vaccination des cheptels infectés et à l'élimination de carcasses contaminées.

Le bureau du médecin vétérinaire en chef et le Centre de la connaissance de bétail travailleront de pair pour répondre aux cas suspects et assister les médecins vétérinaires et producteurs, selon le communiqué.

La vaccination est fortement recommandée chez le bétail de la région d'Entre-les-Lacs et du sud-est du Manitoba. Les spores causant la maladie sont présentes dans le sol des Prairies canadiennes.

En 2006, la fièvre charbonneuse a tué 800 bêtes en Saskatchewan.

En date du 1^{er} avril 2013, l'ACIA ne procède plus à ce qui suit :

- enquêter dans les exploitations dont les animaux sont infectés par la fièvre charbonneuse et mettre celles-ci en quarantaine;
- prélever et soumettre des échantillons aux fins d'analyse;
- effectuer des analyses de dépistage de la fièvre charbonneuse;
- administrer une dose initiale du vaccin contre la fièvre charbonneuse aux troupeaux qui en sont infectés;
- veiller à l'élimination des carcasses ainsi qu'au nettoyage et à la désinfection connexes;
- verser une indemnité visant à couvrir le coût d'élimination des carcasses d'animaux. ◆

Source : Radio-Canada



Crédit photo : Dre Valérie Anctil

Avis du MAPAQ : Salmonellose chez les chats et les oiseaux sauvages

Depuis le début de mai 2013, des cas de salmonellose chez des oiseaux sauvages et des chats ont été rapportés dans les Laurentides (trois chats et deux oiseaux confirmés) et la Montérégie (un oiseau confirmé). Des chats présentant des signes cliniques compatibles ont également été rapportés par une clinique en Abitibi-Témiscamingue. Cette situation rappelle celles qui ont eu lieu aux printemps 2000, 2002 et 2009 pour lesquelles une écloison avait touché l'ensemble du Québec.

Le MAPAQ sollicite donc la collaboration de tous les médecins vétérinaires pour rappeler

à leur clientèle les précautions d'usage concernant l'entretien et la manipulation des mangeoires et des oiseaux sauvages. En plus de la transmission possible par contact direct, des infections humaines peuvent être acquises par contact avec les fèces contaminées des animaux infectés, notamment les chats d'extérieur. Les jeunes enfants, les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli sont particulièrement à risque. L'infection par Salmonella se manifeste le plus souvent par de la diarrhée, des douleurs abdominales, de la fièvre et parfois des vomissements. Des recommandations

seront prochainement diffusées à la population, nous vous tiendrons informés de ces développements.

Le MAPAQ rappelle qu'il est possible de signaler toute situation inhabituelle ou problème important en lien avec la santé animale en communiquant avec la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments au 1 800 463-5023, option 4. Vous pouvez aussi joindre ce numéro pour plus d'information concernant la salmonellose chez les chats et les oiseaux sauvages. ◆



Congrès vétérinaire québécois : 7, 8 et 9 novembre 2013

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et l'Association des techniciens en santé animale du Québec invitent tous les membres de l'équipe vétérinaire à prendre part au Congrès vétérinaire québécois qui se tiendra du 7 au 9 novembre 2013 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.

Au programme préliminaire :

Formation continue obligatoire

- L'antibiorésistance : agir de façon responsable
- L'utilisation judicieuse des antibiotiques chez les animaux de compagnie, les bovins, les équins et en santé publique vétérinaire

Animaux de compagnie

- Ateliers pratiques : chirurgie, dentisterie, hématologie et radiologie
- Médecine féline : comportement et médecine interne
- Médecine interne : nouveautés en médecine interne canine, problèmes rénaux, problèmes respiratoires et polyarthropathies
- Chirurgie
- Dermatologie : discussions de cas cliniques
- Génétique

Médecine de refuge

- L'évaluation comportementale des animaux admis dans les refuges
- Le syndrome respiratoire félin en milieu de refuge

Bovins

- Le transport sans cruauté des bovins
- Le Forum de recherche bovine
- La génomique
- Obstétrique et néonatalogie
- Santé des veaux

Équins

- Orthopédie
- Chirurgie
- Échographie

Santé publique et industrie animale

- Programmes de surveillance en santé animale
- Antibiorésistance
- Toxi-infections
- Zoonoses

Animaux de laboratoire

- Actualités
- Gestion animalière
- Primates non humains
- Modèles animaux

Animaux exotiques

- Reptiles
- Rongeurs et oiseaux

Un programme complet pour les TSA, y compris des ateliers pratiques

Un programme de gestion

Un programme pour le personnel administratif

Un programme professionnel



Ne manquez pas ce rendez-vous!
Infos : www.omvq.qc.ca
1 800 267-1427
omvq@omvq.qc.ca

Dr Pierre Brisson récipiendaire du prix Victor-Théodule Daubigny 2012 et de la Médaille de l'Assemblée nationale



Mme Nathalie Roy, députée, Dr Pierre Brisson, récipiendaire et Dr Gaston Roy

Le brunch annuel de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois (SCPVQ) fut le théâtre d'un événement exceptionnel : pour la première fois, un médecin vétérinaire s'est vu remettre le prix Victor-Théodule-Daubigny, remis par la SCPVQ, et la Médaille de l'Assemblée nationale, remise par Mme Nathalie Roy, députée de la circonscription de Montarville. Mme Roy était d'ailleurs présente pour l'occasion afin de remettre personnellement cet honneur au Dr Pierre Brisson.

La Médaille de l'Assemblée nationale est remise par les députés à des personnes de leur choix en guise de reconnaissance. La candidature du Dr Brisson a été présentée par la SCPVQ. Mme Roy a tenu à souligner la contribution remarquable de Dr Bisson, citoyen de sa circonscription, tant pour sa carrière professionnelle prolifique que pour son

engagement comme bénévole dans de nombreuses organisations vétérinaires et communautaires.

Dr Brisson a connu une carrière vétérinaire marquée par l'engagement et le dévouement. Après l'obtention de son doctorat en médecine vétérinaire, il a travaillé au ministère Agriculture et Agroalimentaire Canada de 1960 à 1993, notamment à la Division de la santé des animaux, qui est maintenant représentée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Après avoir occupé plusieurs fonctions et réalisé plusieurs mandats, dont celui du programme sur le contrôle et l'éradication des maladies animales, Dr Brisson devint, en 1980, responsable de ce programme pour le Québec. Il voyait ainsi à la gestion d'un groupe de plus de 140 personnes, dont 40 médecins vétérinaires, répartis dans 20 bureaux et à la station de quarantaine de Mirabel.

Dr Brisson prit une retraite bien méritée en 1993, mais ne resta pas inactif! Il fut particulièrement engagé auprès de plusieurs organisations philanthropiques, notamment à titre de président de la Fondation Regina Devos, de 1998 à 2006 et membre du conseil d'administration de la Fondation du XXIII^{ème} Congrès mondial vétérinaire. Il fut trésorier de la section de Saint-Bruno de l'Université du troisième âge de l'Université de Sherbrooke, de 1997 à 2004. Il est engagé dans les activités de la SCPVQ depuis 1998 et en a été le président de 2004 à 2012. Dr Brisson fut aussi activement engagé dans des organisations d'actions bénévoles, comme « Les p'tits bonheurs » ou encore « Les Œuvres de la Maison du Père », où il passait les vendredis à l'accueil et à servir les repas.

Félicitations Dr Brisson pour votre dévouement et votre exemple d'engagement dans la communauté! ♦

Des médecins vétérinaires de la Beauce sont récompensées!



Dre Caroline Fortier et Dre Marie-Claude Gagné

Dre Caroline Fortier et Dre Marie-Claude Gagné, de la Clinique vétérinaire Beauce-Appalaches, se sont vues décerner le Jarret 2013 dans la catégorie « Services professionnels » lors du dernier Gala de l'entreprise beauceronne. Ce prix est remis à une entreprise pour l'amélioration de son offre de service et son professionnalisme exemplaire. Félicitations pour ce beau rayonnement de notre profession! ♦

Dr Michel Gosselin lauréat du prix Damase-Généreux 2013



Dre Chantal Allinger, présidente de l'AMVQ et Dr Michel Gosselin, lauréat

Le Dr Michel Gosselin s'est vu remettre le prix Damase-Généreux 2013 dans le cadre du 24^e Congrès annuel de l'AMVQ en pratique des petits animaux. Ce prix est remis annuellement à un médecin vétérinaire afin de souligner son apport au développement de la médecine vétérinaire des petits animaux au Québec.

Dr Gosselin est membre du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec depuis 2008. Il avait déjà agi à titre d'administrateur de l'Ordre à la fin des années 90. Dr Gosselin contribue activement aux travaux du conseil d'administration. Il siège notamment aux comités de planification stratégique, de gouvernance, d'audit et sur le groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires. Les membres du conseil d'administration, la direction et les employés de l'Ordre s'unissent et félicitent chaleureusement le Dr Gosselin pour cet honneur amplement mérité! ♦

 The image contains two main parts. On the left is the logo for the 'Congrès Vétérinaire Québécois 1^{ère} édition', featuring the letters 'CVQ' in green and blue with a stylized animal head. Below it, the text reads 'Du 7 au 9 novembre 2013 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe'. On the right is a circular graphic with a rainbow background, containing line drawings of various farm animals: a cow, a pig, a chicken, a horse, and a sheep. Below this graphic, the text reads 'L'équipe vétérinaire à la conquête de nouveaux horizons' with silhouettes of two people.

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
JUILLET 2013		
Sites variés	Séminaires offerts en juillet <ul style="list-style-type: none"> • Médicaments d'usage en ophtalmologie et problèmes respiratoires (Croisière en Alaska) • Problèmes urinaires (Myrtle Beach, SC) • Chirurgie, analgésie et anesthésie (Amelia Island, FL) • Urgentologie (Jackson Hole, WY) • Dermatologie et endocrinologie (Mystic, CT) 	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en juillet <ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie : interventions félines • Diagnostic et chirurgie de la dysplasie de la hanche juvénile • Paralysie laryngée et reconstruction de plaies • Échographie abdominale • Chirurgie spinale avancée • Chirurgie des tissus mous 	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet
Du 4 au 6 juillet Rome, Italie	Congrès annuel	European College of Veterinary Surgeons (ECVS) www.ecvs.org/services/index.php
Du 10 au 13 juillet Victoria, Colombie-Britannique	Congrès annuel	Association canadienne des médecins vétérinaires du Québec (ACMV) T : 800 567-2862 ou 613 236-1162, poste 110 www.veterinairesauCanada.net
Du 19 au 23 juillet Chicago, Illinois	Congrès annuel	American Veterinary Medical Association (AVMA) T : 800 248-2862 · F : 847 925-1329 www.avma.org/Events/Pages/default.aspx
Du 27 juillet au 2 août Knoxville, Tennessee	Conférence internationale	Wildlife Disease Association (WDA) ewda@ewda.org · http://fwf.ag.utk.edu/WDA2013/
Du 28 au 31 juillet Fort Collins, Colorado	Focus 360 Diagnostic, imagerie et traitement des atteintes du ligament suspenseur de la hanche et du genou	American Association of Equine Practitioners (AAEP) T : 800 443-0177 · F : 859 233-1968 aaepoffice@aaep.org · www.aaep.org/360_HSS.htm
AOÛT 2013		
Sites variés	Séminaires offerts en août <ul style="list-style-type: none"> • Trucs pratiques en médecine et chirurgie (San Francisco, CA) • Médecine et chirurgie félines (Seattle, WA) 	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en août <ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie orthopédique du membre antérieur • Chirurgie : procédures chirurgicales d'urgence • Chirurgie : difformités et fractures simples des membres 	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet
Du 3 au 7 août Jacksonville, Floride	Congrès annuel	Association of Avian Veterinarians (AAV) T : 303 756-8380 · F : 303 759-8861 aav@conferenceoffice.com · www.conferenceoffice.com/aav

SEPTEMBRE 2013

Sites variés	Séminaires offerts en septembre <ul style="list-style-type: none"> • Médecine interne de tous les jours (Nantucket, MA) • Problèmes respiratoires (Bar Harbor, ME) • Urgentologie (Kilimanjaro, Tanzanie) • Chirurgie en pratique générale (Outer Banks, NC) 	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en septembre <ul style="list-style-type: none"> • Cardiologie : diagnostic et procédures thérapeutiques • Arthroscopie et chirurgie minimalement invasive du genou • Médecine sportive et réhabilitation physique chez le chien 	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet
Du 5 au 7 septembre Fort Collins, Colorado	Focus 360 Focus on the foot	American Association of Equine Practitioners (AAEP) T : 800 443-0177 · F : 859 233-1968 aaepoffice@aaep.org · www.aaep.org/focus_foot.htm
Les 6 et 7 septembre Istanbul, Turquie	Congrès annuel	Association européenne de transfert embryonnaire (AETE) urban.besenfelder@boku.ac.at · www.aete.eu/meetings.php
Du 6 au 11 septembre San Diego, Californie	Congrès annuel	Veterinary Emergency and Critical Care Society (VECCS) T : 210 698-5575 · F : 210 698-7138 info@veccs.org · www.2013.iveccs.org
Le 8 septembre, Québec, Québec	Colloque en médecine interne : la gériatrie et la neurologie	Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.qc.ca
Du 12 au 14 septembre Liverpool, Angleterre	Congrès annuel	European College of Veterinary Internal Medicine (ECVIM) T : 31 043 325 05 21 info@ecvimcongress.org · www.ecvimcongress.org
Le 13 septembre Kitchener, Ontario	Atelier de chirurgie uréthrostomie périnéale	Focus and flourish T : 519 219-0573 · F : 519 219-0574 info@focusandflourish.com · www.focusandflourish.com
Le 14 septembre Kitchener, Ontario	Atelier de chirurgie fractures simples	Focus and flourish T : 519 219-0573 · F : 519 219-0574 info@focusandflourish.com · www.focusandflourish.com
Du 17 au 20 septembre Prague, République Tchèque	Congrès mondial 150^e anniversaire	World Veterinary Association (WVA) T : 420 284 001 444 · F : 420 284 001 448 wvc2013@guarant.cz · www.wvc2013.com/en/home
Du 19 au 21 septembre Milwaukee, Wisconsin	Congrès annuel	American Association of Bovine Practitioners (AABP) T : 334 821-0442 · F : 334 821-9532 AABPHQ@aabp.org · www.aabp.org/meeting/future.asp
Du 26 au 29 septembre Victoriaville, Québec	Congrès annuel	Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec (AMVPQ) T : 418 651-0477 ou 800 567-7477 F : 418 651-5714 amvpq@amvpq.org · www.amvpq.org
Du 26 au 29 septembre Dallas, Texas	Congrès annuel	American Association of Feline Practitioners (AAFP) T : 800 874-0498 · F : 908 292-1188 info@catvets.com · www.catvets.com/event



CONGRÈS VÉTÉRIINAIRE QUÉBÉCOIS

Au programme :

- Formation continue obligatoire
- Animaux de compagnie
- Médecine de refuge
- Bovins
- Équins
- Santé publique et Industrie animale
- Animaux de laboratoire
- Animaux exotiques
- Programme complet pour les TSA
- Programme de gestion
- Programme pour le personnel administratif
- Programme professionnel

Infos : www.omvq.qc.ca



TOUS LES SECTEURS

Du 19 au 22 octobre : le CanWest Veterinary Conference vous invite à Banff pour profiter des magnifiques paysages d'automne et offre de la formation continue aux médecins vétérinaires de tous les domaines de pratique. Pour plus d'information, visitez le <http://canwestconference.ca>.

Du 23 au 26 octobre 2013 : participez au congrès de l'American College of Veterinary Surgeons qui aura lieu à San Antonio, au Texas. Pour plus d'information, visitez le www.acvs.org/Symposium.

Du 31 octobre au 3 novembre : formation scientifique offerte dans tous les domaines de pratique. Pour plus d'information sur le congrès de l'American Board of Veterinary Practitioners qui aura lieu à Phoenix en Arizona, visitez le www.abvp.com/symposium.

Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

MICROPROGRAMME EN MÉDECINE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Actualisation structurée des connaissances en médecine des animaux de compagnie. Contenus accessibles en tout temps pour un apprentissage autonome. Développés par nos enseignants spécialisés dans les différents domaines de la médecine. Formations presque toutes disponibles à distance sur support électronique ou imprimé. Ateliers offerts à la FMV.

Service de la formation continue de la FMV

T : 450 773-8521, poste 8282

sfc@medvet.umontreal.ca • FormationContinueVeterinaire.ca

FORMATIONS EN SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRIINAIRE

Formations intensives en santé publique vétérinaire. Complément exceptionnel à votre parcours, sans bousculer votre horaire! Formations reconnues par l'OMVQ.

Prochaines formations (automne 2013)

- Introduction à la santé publique vétérinaire, cours intensif (fin août, 2 jours)
- Méthodes quantitatives: études de cas en SPV (en ligne, interactif)
- Design épidémiologique en SPV (en ligne, interactif)
- Outils informatiques en SPV (en ligne, interactif)

Microprogrammes en santé publique vétérinaire

T : 450 773-8521, poste 0090

mp-spv@medvet.umontreal.ca • SantePubliqueVeterinaire.ca

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Du 2 au 5 octobre 2013 : assistez au congrès de la Fédération européenne vétérinaire des animaux de compagnie (FECAVA) à Dublin, en Irlande. Pour plus d'information, visitez le <http://fecava2013.org>.

GRANDS ANIMAUX

Du 10 au 12 octobre 2013 : assistez au congrès conjoint de l'Association canadienne de transfert d'embryon (ACTE) et de l'American Embryo Transfer Association (AETA) qui aura lieu à Reno, au Nevada. Pour plus d'information, visitez le www.ceta.ca/convention.html.

Prudence lors de l'utilisation hors homologation de médicaments vétérinaires

Par Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV, coordonnatrice de l'admission
avec la collaboration de Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV, syndique



La Capitale
Assurances générales

La prescription de médicaments vétérinaires hors homologation pour les animaux destinés ou potentiellement destinés à la consommation humaine est à utiliser avec beaucoup de précautions.

L'usage de médicaments en dehors des directives de l'étiquette est un privilège que les médecins vétérinaires détiennent et qui permet d'offrir des opportunités de traitement lorsqu'aucun médicament homologué n'existe pour cet usage, notamment dans les cas de pénurie de médicaments, pour traiter certaines espèces animales ou lorsque les thérapies courantes s'avèrent inefficaces.

Toutefois, si l'usage de médicaments hors homologation est susceptible de servir les intérêts de la clientèle des médecins vétérinaires, cette pratique comporte son lot de risques et doit être utilisée avec rigueur et jugement.

Selon le Code de déontologie des médecins vétérinaires, avant de prescrire un médicament, le médecin vétérinaire doit, en vertu de l'article 4 :

- élaborer son diagnostic avec une grande attention;
- utiliser les méthodes scientifiques appropriées et, si nécessaire, recourir aux conseils les plus éclairés;
- tenir à jour ses connaissances et maintenir et développer ses habiletés;
- s'abstenir d'employer, en dehors d'un milieu scientifique reconnu, des moyens de diagnostic ou de traitement insuffisamment éprouvés.

Il va de soi que ces obligations déontologiques demeurent lorsque la décision de prescrire un médicament en dehors des directives de l'étiquette est prise. Le médecin vétérinaire qui prend cette décision ne pourrait par exemple se baser simplement sur son expérience personnelle pour justifier l'utilisation d'un médicament dans ces conditions. Il doit, en plus de ce qui précède, être en mesure de démontrer que cette décision s'appuie sur des motifs raisonnables et des données scientifiques valables.

Le privilège de prescription d'un médicament hors homologation ne pourrait être utilisé s'il existe d'autres produits homologués susceptibles de répondre aux besoins spécifiques identifiés. La seule considération du coût inférieur est insuffisante pour justifier l'usage d'un médicament en dehors des directives de l'étiquette.

Le médecin vétérinaire doit se rappeler que lorsqu'il décide de prescrire un médicament en dehors des directives de l'étiquette, il engage sa responsabilité professionnelle et doit tenir compte des conséquences prévisibles que pourrait avoir cette décision sur la santé des animaux et la santé publique.

Le médecin vétérinaire doit donc prendre le temps d'informer le client adéquatement sur la nature des médicaments qu'il prescrit, leurs modes d'administration et de conservation, leur date de péremption, leurs périodes de retrait ainsi que le danger que leur utilisation peut comporter, dans le but d'obtenir du client un consentement libre et éclairé.

Il est donc clair qu'avant de prendre la décision de prescrire un médicament en dehors des directives de l'étiquette, le médecin vétérinaire doit s'appuyer sur des données scientifiques et recourir aux conseils les plus éclairés. L'Ordre recommande donc à ses membres d'utiliser au maximum les ressources en place, dont les organismes gFarad canadien ou Santé Canada, ou en obtenant des avis de spécialistes reconnus en la matière. Ces démarches sont essentielles afin de mieux comprendre et connaître les précautions à prendre pour favoriser une utilisation prudente et sécuritaire des médicaments prescrits dans ces conditions, tels que le dosage proposé, la voie d'administration, les contre-indications et les effets secondaires prévisibles, la durée du traitement, le risque de développement de résistance aux antimicrobiens, le risque de contamination de l'environnement et les périodes de retrait pour le lait, la viande et les sous-produits destinés à la consommation humaine. Il est recommandé également de colliger ces informations au dossier médical.

À défaut de pouvoir s'appuyer sur des données de la science suffisamment éprouvées, le praticien doit s'abstenir d'utiliser un médicament dans ces conditions et privilégier un autre choix.

Au cours des derniers mois, La Capitale, assureur en responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires, a informé l'Ordre que certaines irrégularités ont été démontrées lors de la prescription de médicaments en dehors des directives de l'étiquette reconnue par Santé Canada. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souhaite donc rappeler à ses membres les devoirs déontologiques inhérents à la prescription de médicaments et, surtout, les précautions à prendre avant d'utiliser un produit en dehors de l'homologation susceptible d'avoir une incidence sur la santé publique. L'Ordre compte sur ses membres pour adopter un comportement responsable et exercer auprès de leur clientèle le leadership qui s'impose afin d'assurer au consommateur un produit de qualité et sécuritaire. ♦

CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATIONL'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Lacunes réglementaires au fédéral en matière d'utilisation des médicaments et des ingrédients pharmaceutiques actifs

Par Dr Jean Gauvin, m.v., membre du comité exécutif de l'ACMV

Les médecins vétérinaires canadiens étaient représentés par l'ACMV lors d'une réunion de consultation récente de Santé Canada sur la modernisation réglementaire des médicaments vétérinaires durant laquelle des discussions importantes sur l'importation des médicaments se sont déroulées. Depuis de nombreuses années, l'ACMV exhorte Santé Canada à éliminer deux échappatoires réglementaires. Ces lacunes réglementaires présentent des risques pour la santé animale, la santé publique et la salubrité des aliments.

Plus particulièrement, l'ACMV s'inquiète de ce vide réglementaire qui permet l'importation d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et leur administration directe aux animaux destinés à l'alimentation. L'ACMV se préoccupe aussi de l'importation de médicaments vétérinaires en vente libre non approuvés au Canada, en vertu d'une politique de Santé Canada sur l'importation pour utilisation personnelle. En ces temps où l'antibiorésistance est une préoccupation grandissante, l'ACMV s'inquiète particulièrement de l'importation des antimicrobiens. À l'origine, cette disposition était destinée aux voyageurs se

rendant à l'étranger, afin de leur permettre de revenir au Canada avec un approvisionnement restreint de médicaments humains pour leur utilisation personnelle. Cependant, les éleveurs de bétail utilisent cette échappatoire de la politique d'importation pour utilisation personnelle afin d'importer des médicaments vétérinaires au Canada. À l'heure actuelle, l'ACMV examine deux propositions qui ont été mises de l'avant afin d'aborder ces lacunes réglementaires de longue date pour l'importation de médicaments vétérinaires. Les associations nationales pour les espèces vétérinaires (Associations canadiennes des praticiens pour les bovins, la volaille et les porcs) seront consultées afin de faire en sorte que la profession vétérinaire canadienne transmette une rétroaction cohésive et complète à Santé Canada.

N'hésitez pas à communiquer avec votre bureau national de l'ACMV au 1-800-567-2862 ou à admin@cvma-acmv.org ou contactez votre représentant du Québec au sein du conseil et membre de l'exécutif, le Dr Jean Gauvin, au 514-634-4190 ou à dr.gauvin@videotron.ca. ♦



Crédit photo : Dre Isabelle Nadeau



**Nous mettons autant de soins
pour votre entreprise que vous
en mettez pour les animaux.**

**Gestionnaire des
Services bancaires
aux petites
entreprises attiré**

Le forfait bancaire de TD Canada Trust destiné aux médecins vétérinaires est votre prescription pour une entreprise en santé.

Pour profiter du forfait bancaire de la TD destiné aux médecins vétérinaires, la première étape consiste à rencontrer un gestionnaire des Services bancaires aux petites entreprises. Il pourra vous offrir les conseils spécialisés qu'il vous faut en matière de services bancaires pour solidifier votre assise financière. Et comme nous sommes ouverts plus tôt, plus tard et même le dimanche*, nous avons encore plus de temps à consacrer à votre entreprise. Pour obtenir des conseils spécialisés en matière de services bancaires, composez le 1-866-871-2178 ou visitez tdcanadatrust.com/veterinaires



Des services bancaires confortables



* Les heures d'ouverture varient d'une succursale à l'autre.

^{MD} / Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et/ou dans d'autres pays.

Encore et toujours le bien-être animal!



Par Dre Marie-Claude Gagnon, M.Sc., administratrice, ANIMA-Québec

Comme annoncé en avril dernier, ANIMA-Québec a mis fin à ses activités d'inspection, donc de mandataire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans l'application de la section IV.1.1 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42).

Mais d'où provient ce soudain changement de cap de la mission d'inspection dont s'était dotée ANIMA-Québec au tout début de sa création?

ANIMA-Québec a assuré la responsabilité de l'inspection des lieux de garde des chiens et chats durant plus de six ans, et ce, sur tout le territoire du Québec. Cependant, ANIMA-Québec, organisme sans but lucratif et possédant des ressources limitées, ne pouvait à lui seul continuer d'assumer l'ensemble des inspections nécessaires. Ainsi, pour accroître le nombre d'inspections ainsi que la couverture géographique et afin de répondre au besoin criant en inspection, ANIMA-Québec a depuis trois ans agi en collaboration avec les SPCA et SPA locales, devenues également mandataires du MAPAQ pour l'application de la loi P-42. C'était le début de ce réseau d'inspection dont la création a été rendue possible par la volonté des principaux intervenants impliqués dans le bien-être animal : le MAPAQ, les SPCA et SPA locales et, bien évidemment, la communauté vétérinaire. ANIMA-Québec a donc mis à profit son expertise en offrant du soutien aux SPCA et SPA dans leurs rôles en matière d'inspection.

C'est de concert avec les intervenants principaux et afin d'optimiser le réseau d'inspection des lieux de garde qu'ANIMA-Québec a pris la décision de mettre fin à ce mandat spécifique et de transférer l'ensemble de ses activités d'inspection au MAPAQ. Celui-ci assure dorénavant la coordination et le bon fonctionnement du réseau d'inspection, ce qui est une excellente nouvelle pour le bien-être animal. En effet, l'efficacité du réseau d'inspection avec l'ajout potentiel des 200 inspecteurs du MAPAQ déjà en poste, combiné au travail de ceux des SPA et SPCA locales, ne pourra que faire progresser le nombre des inspections et le territoire couvert.

QU'ADVIENT-IL D'ANIMA-QUÉBEC?

Maintenant que le réseau d'inspection est solide et bien établi à travers le Québec, ANIMA-Québec peut poursuivre sa mission première, soit celle de veiller au bien-être et à la sécurité des animaux et veut aller au-delà de son rôle actuel. Ainsi, nous vous l'annonçons en primeur : enthousiaste et fort de l'appui consenti par le MAPAQ, ANIMA-Québec se donne maintenant le mandat de promouvoir le bien-être animal en développant un programme de certification des lieux de garde et d'élevage des animaux. L'objectif : la création d'une certification sur la qualité du bien-être de l'animal, ou « Certifié AQ », afin de réduire, voire éliminer, les lieux de gardes inappropriés.

ANIMA-Québec estime que le programme de certification deviendra un outil essentiel pour la population au Québec :

- **Pour les futurs propriétaires** afin d'effectuer un choix éclairé et éthique lors de l'acquisition d'un animal de compagnie, en utilisant un répertoire.
- **Pour les professionnels de la santé animale** afin de référer leur clientèle aux meilleurs endroits lorsqu'il s'agit de se procurer un animal de compagnie.
- **Pour les points de vente (virtuels ou physiques)** afin de connaître la provenance et les soins administrés aux animaux offerts pour la vente.
- **Pour les entrepreneurs** afin de faire valoir les hauts standards de qualité de leur entreprise, qu'elle soit dédiée à l'élevage ou la vente des animaux, aux activités récréatives et sportives ou aux services.

Durant les prochains mois, ANIMA-Québec déploiera son énergie au développement de ce programme de certification dont les exigences s'articuleront autour du bien-être et de la sécurité des animaux. Le programme de certification, à participation volontaire, se veut supplémentaire au programme d'inspection et sera basé sur des visites d'évaluation régulière des lieux de garde.

Le programme de certification d'ANIMA-Québec contribuera à améliorer le bien-être des animaux de compagnie, et ce, par la promotion des lieux de garde « Certifié AQ ». Le succès du programme de certification sera directement lié à la participation de la population mais également à celle des médecins vétérinaires. Votre appui est primordial à la réussite de cet audacieux projet! ♦

LE 11 SEPTEMBRE 2013 : C'EST UN RENDEZ-VOUS À L'ÉVÈNEMENT « BIEN-ÊTRE ANIMAL, L'AMOUR DES ANIMAUX, UNE PASSION COMMUNE! »

ANIMA-Québec demeure un organisme à but non lucratif et nécessite des appuis financiers afin de concrétiser son projet. ANIMA-Québec, appuyé par CDMV et en collaboration avec la Fondation du Centre vétérinaire DMV et celle de l'Hôpital vétérinaire Victoria, organise une collecte de fonds qui servira aux activités de bien-être animal de chacune de ces organisations.

Trois événements réunis en un seul : un rendez-vous annuel incontournable qui réunit la communauté vétérinaire et l'industrie pour la cause du bien-être animal!

Un rendez-vous à ne pas manquer : le 11 septembre au terrain de golf de Saint-Hyacinthe! Au menu : choix d'un tournoi de golf ou d'un atelier culinaire, bonne humeur et gratitude! Les détails de l'événement seront bientôt disponibles.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre appui! Tous ensembles pour le bien-être animal!

Nouvelle
recherche

Vous pouvez maintenant accélérer le rétablissement dans les cas d'IVU basse non compliquée.

Une nouvelle recherche¹ menée chez des chiens montre que le traitement de courte durée par une dose élevée de Baytril® procure des résultats comparables à ceux de traitements classiques de plus longue durée, comme l'antibiothérapie par amoxicilline-acide clavulanique, et ce, en aussi peu que trois jours. De plus, vous pouvez vous attendre à une meilleure observance en raison de la courte durée d'administration.



150 ans
La science
améliore la vie



Baytril® soulage rapidement les animaux de compagnie. Et leur famille. Pour le traitement des infections des voies urinaires (IVU), des infections des voies respiratoires ou de la pyodermite chez les chiens et les chats, comptez sur Baytril®.

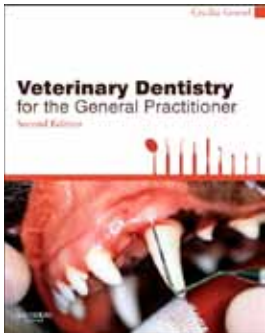
Baytril® Traitez en toute confiance.

¹ J.L. Westropp, J.E. Sykes, S. Irom, J.B. Daniels, A. Smith, D. Keil, T. Settle, Y. Wang et D.J. Chew. Evaluation of the Efficacy and Safety of High Dose Short Duration Enrofloxacin Treatment Regimen for Uncomplicated Urinary Tract Infections in Dogs. *J Vet Intern Med.* Publié en ligne en avril 2012. © Bayer, la croix Bayer et Baytril sont des marques de commerce de Bayer AG utilisées sous licence par Bayer Inc.

Nouvelles parutions

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC VOUS PROPOSE QUELQUES SUGGESTIONS DE LECTURE.

Ces ouvrages sont en vente en ligne, entre autres à l'adresse www.lmslivre.com. On peut aussi joindre la Librairie médicale et scientifique par téléphone en composant le 450 464-3166.



Veterinary Dentistry for the General Practitioner 2e édition

Auteure : Cecilia Gorrel

Cette nouvelle édition de *Veterinary Dentistry For the General Practitioner* a été soigneusement révisée et mise à jour afin de continuer à répondre aux besoins des vétérinaires et des étudiants en médecine vétérinaire d'aujourd'hui. Le généraliste y trouvera les connaissances théoriques et l'aide pratique nécessaires pour bien exercer l'art de la dentisterie. L'ouvrage contient des renseignements complets et détaillés sur le diagnostic, la prévention et le traitement initial des troubles courants de la cavité buccale chez le chien et le chat. Il présente également de l'information permettant de diagnostiquer et d'amorcer la prise en charge des affections moins répandues en attendant d'orienter le patient vers un spécialiste. Les troubles dentaires des lagomorphes et des rongeurs sont également abordés. Cette deuxième édition du livre se veut une ressource à la fois complète pour le généraliste et unique en raison de son approche exhaustive des troubles dentaires courants.

Prix spécial LMS : 81,65 \$ + TPS.



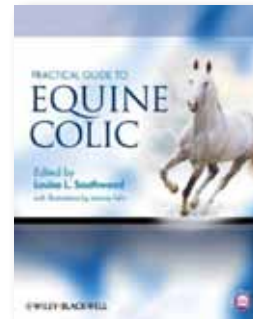
Clinical Procedures in Small Animal Veterinary Practice

**Auteurs : Victoria Aspinall
et Richard Aspinall**

Clinical Procedures in Small Animal Veterinary Practice est un moyen simple de mettre à jour vos connaissances sur les techniques vétérinaires de base. Ce livre convient parfaitement à tous ceux qui, durant ou après leurs études, ont eu de la difficulté à établir un lien entre leurs connaissances et la pratique clinique en situation réelle, ou qui ont ressenti le besoin irrésistible de se remémorer ces techniques de base de manière rapide, claire et fiable. Toutes les interventions cliniques essentielles au succès de l'étudiant et du praticien sont expliquées de manière conviviale, étape par étape. De plus, l'ouvrage contient une foule d'illustrations en couleurs pour maximiser la clarté et la compréhension; on y traite des chiens, des chats, des lapins et des oiseaux.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir à propos des techniques de base mais que n'avez jamais osé demander est regroupé dans un seul volume pratique, rédigé par deux éminents éducateurs vétérinaires comptant plusieurs années d'expérience.

Prix spécial LMS : 82,60 \$ + TPS.



Practical Guide to Equine Colic

Auteure : Louise L. Southwood

L'ouvrage *Practical Guide to Equine Colic* adopte une approche clinique pas à pas de cette affection courante. De la prise en charge et du traitement par le premier vétérinaire jusqu'à l'orientation aux spécialistes, en passant par le traitement chirurgical et le rétablissement à long terme, ce livre offre des conseils pratiques pour faire face aux cas de colique. Conçus pour faciliter la navigation, les chapitres sont courts et contiennent bon nombre de renvois, permettant au lecteur de trouver rapidement l'information et de l'appliquer en pratique.

Le volume comprend également des points saillants, des listes de vérification, des astuces cliniques, des illustrations étape par étape et des exemples de cas, mettant constamment l'accent sur les renseignements cliniquement pertinents et citant en référence la littérature la plus pertinente et la plus à jour. Un site Web d'accompagnement présente des cas cliniques, des questionnaires et des vidéos (www.wiley.com/go/southwood). *Practical Guide to Equine Colic* est une ressource idéale qui peut être utilisée tous les jours dans le traitement des chevaux atteints de colique. Elle saura plaire tant aux étudiants et aux praticiens équités qu'aux spécialistes.

Prix spécial LMS : 89,25 \$ + TPS.

Merci à nos partenaires

PLATINE



ARGENT



OR



BRONZE



Merci à nos annonceurs

Compagnie	Descriptif	Page
Zoetis	Corporate	2
Novartis	Sentinel	8
Royal Canin	Un départ en santé	18
Bayer	Avantage II	23
Vibrac	Proint	27
Novartis	Fortekor	29
CDMV	L'Académie	30
Vibrac	Cortavance	31
BNC	Le meilleur ami de votre portefeuille	33
Novartis	Atopica	35

Compagnie	Descriptif	Page
La Personnelle	Intelauto	36-37
Zoetis	Bovi-Shield Gold HB	39
Novartis	Milbemax	41
Royal Canin	Ça vous démange de trouver une solution?	43
Zoetis	Revolution	45
Ultravet Médical inc.	Échographe portatif	48
TD Bank financial	Gestionnaire des Services bancaires	61
Bayer	Baytril	63
Vétoquinol	Clavaseptin	71
Mondou	Votre fidèle partenaire	72

PETITES ANNONCES

En raison de sa politique de publicité, l'Ordre n'accepte pas les petites annonces faisant une référence négative aux services de garde ou d'urgence. Afin de faciliter la rédaction d'annonces concernant la recherche d'un médecin vétérinaire, nous vous suggérons plutôt de mettre l'accent sur les horaires flexibles et le respect des exigences en cette matière.

Quelques exemples à utiliser :

- « La clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence et respecte les normes minimales et la loi »;
- « La clinique propose un horaire flexible ».

L'Ordre consentira une gratuité pour toute utilisation d'une ou de plusieurs phrases traitant des services d'urgence en fonction de la présente politique. Ainsi, aucune surcharge ne sera attribuée à l'annonceur exclusivement pour toute référence ayant trait aux services de garde, aux services d'urgence ou aux horaires flexibles.

OFFRES D'EMPLOI –

ANIMAUX DE COMPAGNIE

L'Hôpital vétérinaire Cap-Rouge est à la recherche d'un médecin vétérinaire avec expérience exerçant une ou des spécialités (dentisterie, orthopédie, oncologie, chirurgie des tissus mous (autre que routine), etc.). Vous apprécierez explorer les possibilités que vous offre la chance de pratiquer dans notre milieu. La clientèle est exceptionnelle et la qualité du service est au cœur de nos préoccupations. Le salaire est intéressant et en fonction de l'expérience. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous :

Dre Andrée-Anne Blanchet, m.v.
Hôpital vétérinaire Cap-Rouge
4755, rue de la Promenade-des-Sœurs
Québec QC G1Y 2W2
T : 418 656-6217
F : 418 656-1409
C : info@hvcap-rouge.ca
Site web : www.hvcap-rouge.ca

L'Hôpital vétérinaire du Bois est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie, afin d'élargir son équipe de 6 médecins vétérinaires. Un horaire innovateur et un salaire compétitif ne sont que quelques avantages parmi d'autres qui pourraient vous intéresser.

Hôpital vétérinaire du Bois
270, boul. du Royaume E.
Chicoutimi QC G7H 0B9
T : 418 696-1700
C : veterinaires3@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire Prévost, situé dans la belle région des Laurentides à 40 minutes de Montréal, recherche un médecin vétérinaire à temps plein ou partiel. Nous offrons des conditions avantageuses pour travailler avec une clientèle agréable et une équipe de soutien efficace. Possibilité de traiter les animaux exotiques si vous avez un intérêt pour cette médecine. L'hôpital est bien équipé, offrant la chirurgie au laser, la radiographie numérique, les analyses sanguines et l'échographie. N'hésitez pas à nous rencontrer pour une visite!

Dr Simon Lachance, m.v.
Dr Michael Palmer, m.v.
T : 450 224-4460
F : 450 224-4376
www.hopitalveterinaire.com

Hôpital vétérinaire Iberville-Missisquoi, St-Jean-sur-Richelieu – Recherchons présentement un médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie, poste à temps partiel, pour faire équipe avec Dre Claudine Vigneault et Dre Dominick Rathwell Deault. Nombre d'heures et horaire à discuter. Jeune équipe dynamique et belle clientèle. Contacter :

Mme Renée Giroux
T : 450 524-0524

Emploi offert à l'Hôpital vétérinaire Carcajou.

Recherche candidat qui :

- Aime la médecine de qualité;
- A à cœur le bien-être des patients et le service à la clientèle;
- Aime le travail en équipe;
- Aime travailler dans une ambiance agréable;
- Est dynamique et aime apprendre et développer de nouveaux services.

Nous offrons :

- Équipement médical et chirurgical à la fine pointe (radiologie numérique, échographie, endoscopie, équipement pour chirurgies orthopédiques, laser, etc.);
- Dossiers complètement informatisés;
- Équipe de techniciens ultra compétents et motivés;
- Milieu de travail stimulant;
- Équipe dynamique axée sur la compétence et la qualité;
- Ambiance de travail extraordinaire;
- Centre de physiothérapie;
- Centre d'éducation et de comportement;
- Très bonnes conditions salariales, formation continue, possibilités quasi infinies pour un médecin vétérinaire stimulé à faire de la médecine de qualité bien entouré;
- Dans une région où il fait bon vivre et où la qualité de vie est à son meilleur et le coût de la vie beaucoup plus bas que dans les grandes villes;
- Horaire flexible et adaptable.

Dre Hélène Hamilton, m.v.
Hôpital vétérinaire Carcajou
T : 418 669-2222

La Clinique vétérinaire de Victoriaville est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel dans le domaine des animaux de compagnie, afin de compléter une équipe jeune et dynamique soucieuse de prodiguer des soins de qualité à une clientèle bien établie.

La clinique bénéficie de locaux modernes bien aménagés et bien équipés (laboratoire, radiographie, échographie) et vous y retrouverez une ambiance de travail chaleureuse et familiale. La région des Bois-Francs regorge de possibilités à tous les niveaux, tant professionnels que récréatifs. Le poste est disponible immédiatement et les conditions sont des plus avantageuses et concurrentielles (formation continue, vacances, conciliation travail-famille). Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter et il nous fera plaisir de vous rencontrer.

Dre Maryvonne Lagacé, m.v.
Dre Geneviève Alain, m.v.
Dre Olivia Naud, m.v.
T : 819 758-8178
C : cliniquevetvicto@videotron.ca

La Clinique vétérinaire de l'Érable, située à Plessisville dans les Bois-Francs, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie (chirurgie et médecine), pour se joindre à 2 médecins vétérinaires pratiquant auprès des petits animaux et 6 médecins vétérinaires pratiquant dans les grands animaux.

L'emploi est présentement offert pour un temps partiel, mais avec possibilité de devenir temps plein. Seulement 2 soirs jusqu'à 19 h. La clinique est très bien équipée et effectue même les analyses sanguines sur place. Pour plus d'informations, communiquer avec :

Dr Yves Martin, m.v.
ou Dr Bernard Nolet, m.v.
T : 819 362-2728
F : 819 362-3840
C : yves.martin@cverable.com
ou bernard.nolet@cverable.com

La Clinique vétérinaire Montréal-Ouest est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire voulant combler quelques heures par semaine (soirs ou samedi matin) en consultation. Contacter :

Dr Yves Bernier, m.v.
T : 514 484-3730
C : hvmo@look.ca
Ou : savillebernier@videotron.ca

Nous recherchons un(e) médecin vétérinaire pour un poste avec une équipe jeune et dynamique. Nous offrons un service personnalisé avec une clientèle agréable à qui nous proposons la pratique générale, les chirurgies de routine, mais aussi les chirurgies orthopédiques (plaques et vis, tige, ligament croisé, arthroplastie, etc.). La clinique est ouverte du lundi au vendredi et possède la radiographie numérique, un laboratoire d'analyse IDEXX et un appareil d'échographie portable disponible. Nous sommes aussi ouverts aux médecins vétérinaires désirant apporter à la clinique une nouvelle spécialité (exotiques, comportement, etc.). La qualité de vie des employé(e)s est pour nous une priorité. Nous sommes dans un secteur où les activités de plein air et la nature sont au rendez-vous. Contacter :

La Clinique vétérinaire du Dr Pierre Héroux
Mont-Laurier
T : 819 623-2428
C : cliniquevetheroux@lino.com

Banlieue Ouest de Montréal. Joignez-vous à une équipe dynamique et un hôpital situé dans un cadre de vie bucolique!

Venez pratiquer la médecine dont vous avez toujours rêvé. D'abord, notre clientèle unique et motivée soigne ses compagnons comme un membre de la famille. Plus spécifiquement, notre philosophie de pratique consiste à offrir des diagnostics et traitements précis (rigoureux) tout en étant personnalisés. Notre hôpital, bien équipé, offre des services d'orthopédie, d'échographie, reproduction et endoscopie. De plus, notre personnel se distingue par sa compétence, son expérience et son écoute client. Finalement, joignez-vous à une solide équipe de 3 médecins vétérinaires.

Nous recherchons un candidat bilingue et expérimenté avec des intérêts ou exerçant une ou des spécialités de pratique.

Avantages : salaire compétitif, éducation continue, horaire flexible et conciliant pour la vie familiale.

Poste : temps plein permanent. Contacter :

Hôpital vétérinaire Hudson
Mme Mona Van Egmond
T : 450 458-5382
C : mojoli@msn.com

Chambly St-Hubert – Médecin vétérinaire demandé à temps plein ou partiel permanent pour venir rejoindre une équipe de 5 médecins vétérinaires, 7 techniciennes, 3 réceptionnistes, 1 animalier et plusieurs mascottes! Navette entre 2 hôpitaux vétérinaires situés à une distance de 10 minutes. Un hôpital neuf de 4 200 pi², équipement de fine pointe : échographie, rayon X numérique ECG, tonomètre, etc. Roulement intéressant de 5 à 7 cas et de 7 à 10 cas de médecine et de chirurgie respectivement tous les jours.

Plusieurs avantages (Ordre, AMVQ et assurance collective) payés. Salaire selon expérience. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Hôpital vétérinaire de la Montérégie
Dr Caroline Grondin, m.v.
ou Dr Patrick Aillier, m.v.
T : 450 443-0893
ou 450 447-0838

L'Hôpital vétérinaire Cuivre & Or situé à Rouyn-Noranda est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste à temps complet en pratique des petits animaux. Les tâches sont réparties entre la chirurgie et la médecine.

La personne qui occupera ce poste aura l'opportunité de travailler avec une équipe de 3 autres médecins vétérinaires. Nous offrons un service de garde, actuellement réparti entre 8 médecins vétérinaires de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

La clinique, à la fine pointe de la technologie, est dotée d'un appareil de radiographie numérique, d'un échographe et d'équipements chirurgicaux avancés. L'équipe est formée de 3 médecins vétérinaires, de 7 techniciennes en santé animale, 1 animalière et une réceptionniste.

Les personnes intéressées par ce poste peuvent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de :

Dr Christian Rancourt, m.v.
T : 819 764-5959
C : cuivreor@tlb.sympatico.ca
100, 14^e Rue
Rouyn-Noranda QC J9X 2J1

Au plaisir de vous accueillir dans notre équipe!

Médecin vétérinaire recherché dans le domaine des petits animaux pour chirurgie et médecine, à Jonquière. Clinique très chaleureuse et excellent service à la clientèle. Horaire sur 4 jours (environ 30-35 heures) 1 samedi matin sur deux. Poste disponible dès mars-avril 2012.

Vous pouvez me contacter par courriel :
audreyemond@videotron.ca
Ou au téléphone :
418 548-1114
Au plaisir de vous parler!
Dre Audrey Émond, m.v.

VOUS CHERCHEZ UNE QUALITÉ DE VIE? Nous cherchons un médecin vétérinaire bilingue prêt(e) à se joindre à nous, soit à temps plein ou à temps partiel. Nous offrons des soins vétérinaires aux animaux domestiques dans un milieu semi-rural des collines de la Gatineau, milieu enchanteur pour les amateurs de plein air à seulement 20 minutes du centre-ville d'Ottawa. Avec 2 locaux situés à Wakefield et Chelsea, la pratique s'accroît tout en bénéficiant d'une clientèle fidèle et d'employées expérimentées. Une pratique de médecine de haute qualité ainsi qu'une bonne communication avec les clients nous sont prioritaires. Le salaire compétitif dépendra de l'expérience du candidat/candidate; la formation continue est payée et la clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence. Vos intérêts particuliers seront intégrés et il y a possibilité de devenir partenaire. SVP, contacter :

Dr Mark Froimovitch, m.v.
ou Dre Penny Wootton, m.v.
T : 819 827-1665
ou 819 459-2146

L'Hôpital vétérinaire Moffet recherche un ou une médecin vétérinaire pour un poste à temps plein afin de compléter une équipe très dynamique de 6 médecins vétérinaires. Horaire flexible et bonnes conditions. Belle clinique, établie depuis 20 ans dans la belle ville de Québec, entièrement rénovée en 2008. Venez la visiter! Contacter :

Mme Nancy Ouellet
T : 418 667-0077

La Clinique vétérinaire Villeray-Papineau, située en plein cœur de Montréal, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour combler un poste permanent en médecine et chirurgie des animaux de compagnie +/- animaux exotiques. La clinique est bien équipée et offre les services de laboratoire de diagnostic, de radiographie numérique, de dentisterie et de chirurgie au laser. L'ambiance est amicale et les conditions de travail et l'horaire sont à discuter selon les besoins et l'expérience. Contacter :

Dr Denis Dubé, M.Sc., m.v.
T : 514 593-6777
C : cvvp@vet.qc.ca

La clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. — Nous invitons à s'intégrer à notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

Un médecin vétérinaire (avec possibilité d'association) et 1 technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes, dont 2 médecins vétérinaires d'expérience et 8 techniciennes. Très bonnes conditions. Clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450 586-4435
F : 450 586-4415
C : christophemiran@hotmail.com
Web : cliniqueveterinairelavaltrie.com
Clinique vétérinaire Lavaltrie
2100, rue Notre-Dame
Lavaltrie QC J5T 1N7

Nous sommes une équipe de 3 médecins vétérinaires et 6 TSA et recherchons présentement un ou une médecin vétérinaire. Horaire flexible et intéressant avec plusieurs matins de chirurgie. Possibilité de 20-35 h/semaine. Assurance collective, formation continue et rabais employés très intéressants. Le salaire sera à discuter, selon l'expérience du candidat. Si vous désirez travailler avec une équipe dynamique dans un climat amical, contactez :

Dre Julie Lessard, m.v.
Clinique vétérinaire du Vieux Dorion
204, avenue St-Charles
Vaudreuil-Dorion QC J7V 2L3
T : 450 424-6469

Médecin vétérinaire, préférablement avec expérience, recherché pour un temps plein (25-40 h/semaine, 1 fin de semaine/3), partagé entre l'Hôpital vétérinaire du Haut-Richelieu et la Clinique vétérinaire des Jardins-de-Napierville (1 jour/semaine) situés en Montérégie (distants de 30 minutes). Les établissements existent depuis plus de 10 ans et l'équipe déjà en place est composée de 3 médecins vétérinaires, d'une dizaine de TSA diplômées et d'une réceptionniste. La clientèle est agréable et familiale. Nous offrons des avantages : cotisations à l'OMVQ, l'AMVQ et assurances collectives. Le salaire sera en fonction de l'expérience. Personnes à contacter :

Dre Josée Deslongchamps, m.v.
Hôpital vétérinaire du Haut-Richelieu
T : 450 348-0039
F : 450 348-2098
Dr Mario Gamache, m.v.
Clinique vétérinaire des Jardins-de-Napierville
T : 450 245-3925
F : 450 245-9628

Magnifique région de Charlevoix. Recherche médecin vétérinaire à temps plein ou partiel. Contacter :

Dr Alain Giroux, m.v.
T : 418 665-6410

La Clinique vétérinaire Leclerc (St-Félicien, Lac-Saint-Jean) est à la recherche d'un ou d'une médecin vétérinaire pour compléter son équipe. Présentement, nous sommes 2 médecins vétérinaires à temps plein : Dre Marie-Josée Guy (2012), Dre Guylaine Leclerc (1983) et une médecin vétérinaire à temps partiel, Dre Marjorie Besson (2008). Nous serions très heureuses d'accueillir un(e) 4^e médecin vétérinaire dans notre équipe. Possibilité de faire 32 ou 40 heures par semaine, un soir de garde par semaine et une garde de fin de semaine sur quatre.

Vous pouvez avoir plus d'informations sur notre beau coin de pays en communiquant avec : Mme Ingrid Paquette, agente de Migration place aux jeunes, au 418 679-3686 ou sans frais au 1 877 679-3686 et profitez du Programme bonus bleuets. Si cela vous intéresse, contacter :

Dre Guylaine Leclerc, m.v.
ou M. Luc Latouche, TSA
T : 418 679-2665
C : clivetleclerc@hotmail.fr

La Clinique vétérinaire du Faubourg, située près des plaines d'Abraham à Québec, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour un poste permanent, à temps partiel ou complet. Une association est envisageable. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec :

Dre Sylvie Séguin, m.v.
T : 418 529-6944 (clinique)
T : 418 847-2948 (maison)
C : sylvieseguine@bellnet.ca

Une médecine vétérinaire de qualité et un service à la clientèle hors pair... si ces mots vous parlent, nous avons besoin de vous! Vous complétez une équipe de cinq médecins vétérinaires. Dans nos locaux rénovés récemment, vous aurez à votre disposition un équipement moderne ainsi qu'une équipe de soutien exceptionnelle. Nous travaillons ensemble pour offrir à notre clientèle les meilleurs soins et services. Nous vous offrons un poste à temps partiel (environ 20 h par semaine). Les soirs et les samedis étant répartis équitablement. Nous avons une pratique bien établie (la clinique existe depuis 1972) dans un joli quartier résidentiel et nos clients considèrent leurs animaux comme des membres de leur famille. Le médecin vétérinaire idéal est bilingue, enthousiaste, motivé et aime le travail d'équipe. Nous offrons de la formation continue et une rémunération compétitive selon votre expérience, votre motivation et votre engagement. Venez vous joindre à nous! Contacter :

Dre Carine Bourrellis, m.v.
ou Dre Hélène Tessier, m.v.
Clinique vétérinaire Lasalle
7559, Broadway,
Lasalle QC H8P 1G7
T : 514 364-1233
F : 514 364-9529
C : vetlasalle@yahoo.ca
Site web : www.cliniqueveterinairelasalle.com

AVIS AUX MÉDECINS VÉTÉRINAIRES LES PLUS PASSIONNÉS — Les Hôpitaux vétérinaires Victoria – HVV (Rive-Sud et Montréal) comptent maintenant 4 hôpitaux et ont besoin de médecins vétérinaires des plus enthousiastes en pratique des petits animaux. L'Hôpital vétérinaire Victoria offre des soins de qualité à ses patients et un environnement de travail stimulant, par l'acquisition d'équipements de pointe, des équipes dynamiques et des avantages sociaux intéressants. Chacun a un rôle à jouer dans le bon fonctionnement de l'entreprise et participe à son épanouissement. L'évolution constante de la médecine vétérinaire est très stimulante et nous espérons pouvoir vous compter parmi nous. Contacter :

Dre Chantal Riendeau, m.v.
C : chantal.vetvictoria@gmail.com

L'Hôpital vétérinaire de Rawdon est présentement à la recherche d'un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux. Il s'agit d'un poste à temps plein et le bilinguisme est un atout. L'établissement existe depuis avril 2008 et a été stratégiquement conçu afin de respecter nos principales valeurs qui sont : le professionnalisme, les soins et la santé des animaux, la qualité des services et le confort des employés. L'hôpital dispose d'un équipement professionnel récent, dont un appareil de radiologie numérique (DR) et un laboratoire interne permettant de faire les principaux bilans sanguins. L'équipe dynamique et dévouée est composée de médecins vétérinaires, de TSA, de réceptionnistes, d'animalières et de toiletteuses.

Située à une soixantaine de kilomètres au nord de Montréal, au cœur de Lanaudière, la ville de Rawdon regorge d'activités et d'attractions pour tous les âges et tous les goûts. Paysages magnifiques, attraits naturels exceptionnels, espaces verts, lacs et cours d'eau abondants, cette municipalité saura vous enchanter! Contacter :

Mme Catherine Perron-Goulet
Directrice générale
Hôpital vétérinaire de Rawdon
T : 450 834-5563
C : hopvetrawdon@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire de la Laurentie, à Joliette, recherche un ou une médecin vétérinaire pour se joindre à son équipe actuelle de 6 médecins vétérinaires, 13 technicien(ne)s et une réceptionniste. Nous sommes une équipe jeune et dynamique oeuvrant dans un hôpital neuf et très bien équipé (laboratoire complet, radio numérique, orthopédie, chx laser, etc.). Très bonne clientèle et excellente ambiance de travail. Horaires flexibles et salaire concurrentiel. Contacter :

Dr Alexandre Laporte, m.v.
T : 450 916-8785
C : alexlaporte9@gmail.com

La Clinique vétérinaire La Providence Inc., à Saint-Jérôme, recherche un médecin vétérinaire pour travailler à temps plein, avec horaire du mardi au vendredi ou autre horaire, selon les disponibilités. Clinique vétérinaire bien équipée, laboratoire sur place, ambiance familiale. Pour plus d'information, visiter www.veterinairelaprovidence.com.

Contacteur :

Dre Danielle Beauséjour, m.v.
T : 819 560-2804
C : daniellebeausejour@yahoo.com

Trois-Rivières – Vous voulez exercer la médecine vétérinaire dans un milieu stimulant, au sein d'une équipe jeune, dynamique et soucieuse du bien-être des animaux? L'Hôpital vétérinaire Laviolette est votre meilleur choix!

Nous offrons de très bonnes conditions d'emploi :

- Un horaire stable;
- La possibilité de travailler à temps plein ou à temps partiel;
- L'accès à de la formation de perfectionnement;
- L'acquittement de vos cotisations professionnelles;
- Un salaire à la hauteur de vos aspirations;
- Une clientèle bien établie, chaleureuse et stimulante.

Un Hôpital vétérinaire de pointe :

- Laboratoire IDEXX;
- Radio numérique – Échographie;
- Chirurgie laser;
- Chirurgie orthopédique;
- Et bien plus encore.

Optez pour la qualité de vie, choisissez la Mauricie. Situé à Trois-Rivières, l'Hôpital vétérinaire Laviolette offre le meilleur des deux mondes! Profitez des avantages des grands centres, tout en bénéficiant d'un rythme de vie humain. Que vous appréciiez la ville ou la campagne, la Mauricie a tout pour vous combler. L'Hôpital vétérinaire LAVIOLETTE, mon choix de carrière! Pour plus d'information, communiquer avec :

Dr Louis-Paul Dubé, m.v.
Hôpital vétérinaire Laviolette
T : 819 373-1196
M : 819 841-3369
C : hvlaviolette@bellnet.ca
Web : hopitalvet.com/emplois

L'Hôpital vétérinaire de Louiseville est présentement à la recherche d'un 3^e médecin vétérinaire dans le secteur des petits animaux. Le candidat disposera d'une construction neuve (2010), d'un appareil de radiographie numérique, d'un échographe et d'un système de laboratoire complet. Pour plus d'information, contacter :

Dr Dominic Ferron, m.v.
T : 819 228-3115
C : dominicferron@hvlouiseville.com

Clinique pour petits animaux, bien établie, dans un nouvel emplacement au centre-ville de Hull, Québec, recherche un 5^e médecin vétérinaire, avec une option en pratique des services équins.

La combinaison est parfaite entre les deux mondes (ville et campagne). Bonne clientèle. Différentes gammes de chirurgies pratiquées en clinique, de l'orthopédie à la chirurgie générale. Nous traitons également certains animaux exotiques. La pratique a récemment participé à des missions humanitaires au Laos et au Panama. Cette clinique détient de bonnes vieilles valeurs, dans un établissement moderne, équipé des dernières technologies telles que laboratoire en clinique et radiologie dentaire numérique. Cet établissement est une VRAIE clinique, désirant joindre à son équipe un 5^e médecin vétérinaire. Le propriétaire est très enthousiaste à l'idée d'offrir un service de mentorat.

Veillez svp envoyer votre CV à :
C : jeff.kader@me.com
ou par fax :
F : 819 777-7765

Hôpital vétérinaire dynamique et moderne recherche un(e) médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie, pour un emploi à temps plein ou à temps partiel, avec disponibilité immédiate. L'Hôpital est situé au Centre Mauricie, près des grands centres et aussi de la nature. Équipement complet avec équipe technique d'expérience. Conditions avantageuses et horaire flexible. Contacter :

Dr Michel Simard, m.v.
Hôpital vétérinaire de l'Énergie inc.
4470, 12^e Avenue
Shawinigan-Sud QC G9N 6T5
T : 819 537-8926
C : cliniqueveterinaire@bellnet.ca

Hôpital vétérinaire des Hauts-Bois de Sainte-Julie — Médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie recherché pour remplacement de congé de maladie longue durée. Environ 25 heures/semaine. Hôpital très bien équipé, bonne clientèle. Contacter :

Dre Diane Capistran, m.v.
T : 450 922-2180
T : 514 781-3610 (cell)
C : vete@videotron.ca

La Clinique vétérinaire St-Louis inc., à Québec, est à la recherche d'un ou d'une médecin vétérinaire désirant s'impliquer activement au sein de l'entreprise. Le nombre d'heures est flexible (20 à 30 heures). Le candidat doit posséder de l'expérience ainsi que de l'intérêt pour la médecine et la chirurgie. Contacter :

Dre Marie-Josée Hamel, m.v.
T : 418 651-6777
C : mj.hamel@videotron.ca

Médecin vétérinaire recherché pour combler un poste à temps plein, au sein de l'équipe de l'Hôpital vétérinaire Ste-Rose, à Laval. Notre hôpital est très bien équipé et possède une équipe d'excellentes techniciennes. Nous offrons de très bonnes conditions de travail et un salaire des plus compétitifs. Contacter :

Dre Marie-Claude Labelle, m.v.
T : 450 622-3691
F : 450 622-3693
C : hvste-rose@bellnet.ca

Médecin vétérinaire recherché pour remplacement de congé de maladie, dans la région nord de Montréal. Poste à temps plein. Médecine et chirurgie des chiens et des chats. La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Contacter :

Dr Marc Bélair, m.v.
ou Dr Daniel Chartrand, m.v.
T : 514 336-2694
T : 514 336-8561

La Clinique vétérinaire Champlain, située à Hemmingford près de la frontière américaine (50 min. de Montréal), est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire bilingue, pour combler un poste à temps partiel dans le domaine des animaux de compagnie. La clinique a été complètement rénovée en 2011, est informatisée, possède un laboratoire complet d'Idexx ainsi que des appareils à échographie et radiographie, Doppler, équipements de dentisterie et d'orthopédie. Contacter :

Dre Shannon Whatman, m.v.
T : 450 247-0090
C : info@clinvetchamplain.com

Le Groupe vétérinaire Vetcom (situé à 20 minutes de Québec, dans la région de Lotbinière) est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en pratique des petits animaux.

Conditions de travail et salariales intéressantes :

- Médecine et chirurgie;
- Service d'urgence 24 h;
- Radiologie numérique;
- Échographie;
- Laboratoire (hématologie, biochimie);
- Dentisterie.

Un intérêt pour l'orthopédie et la dentisterie serait un atout. Pour plus de renseignements, contacter :

Dr Yves St-Onge, m.v.
T : 418 728-5121
C : y.st-onge@groupevetcom.com

Médecin vétérinaire recherché dans la région des Laurentides, dans le magnifique petit village de Ste-Agathe-des-Monts. Avec ou sans expérience, temps plein ou temps partiel. Excellentes conditions de travail. La clinique est équipée de radiographie numérique, hématologie et biochimie sur place. Contacter :

Dr Amine Hafiz, m.v.
T : 514 833-4826
C : hafizamine@gmail.com

La Clinique vétérinaire Lacordaire, située à Montréal, est à la recherche d'un médecin vétérinaire avec ou sans expérience, désirant pratiquer dans le domaine des petits animaux et qui aimerait se joindre à une équipe expérimentée. La clinique est équipée d'un appareil à radiographie numérique, échographe, hématologie et biochimie sur place. Bienvenue aux nouveaux diplômés. Si intéressé, contacter :

Dr Amine Hafiz, m.v.
T : 514 833 4826
ou Mme Julie Désormaux, gérante
T : 514 322-9386
C : veterinairelacordaire@hotmail.ca

OFFRES D'EMPLOIS — GRANDS ANIMAUX ET/OU MIXTES

Nous recherchons un médecin vétérinaire pour pratique bovine dans la belle région des Bois-Francs. Il s'agit d'un poste permanent avec possibilité d'association pour compléter une équipe de 6 médecins vétérinaires dans le secteur des grands animaux et 5 médecins vétérinaires dans le secteur des petits animaux.

Pour informations, veuillez contacter :

Dr David Fournier, m.v.
Dr Sylvain Major, m.v.
Hôpital & Clinique vétérinaire des Bois-Francs
T : 819 357-8281

Le Service vétérinaire Cap-Santé est à la recherche d'un médecin vétérinaire en pratique bovine (90 % bovins laitiers).

La clinique offre :

- Échographe portatif;
- Suivi de troupeau avec le logiciel DSA;
- Facturation à la ferme avec Vet-Expert;
- Médecine curative et préventive.

Toute la clientèle se concentre à l'intérieur de 40 km et notre clinique n'est qu'à 25 minutes de la belle ville de Québec. Conditions très avantageuses!

Contacter :

Dr Claude Roberge, m.v.
T : 418 285-1141 soir
Cell. : 418 285-9246
195, route 138
Cap-Santé QC G0A 1L0
C : lagaro@globetrotter.net

Maintenant situé dans ses nouveaux locaux, le Bureau vétérinaire L'Islet de Saint-Jean-Port-Joli est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire.

Le bureau concentre ses activités presque exclusivement en production bovine (environ 80 % laitier). Quelques troupeaux de production ovine et caprine complètent la clientèle.

Venez vivre la différence!

Nous offrons un horaire flexible, une ambiance amicale, ainsi qu'une clientèle très sympathique. Communiquer avec :

Dr Benoît Mercier, m.v.
ou Dr Gilles Ouellet, m.v.
T : 418 598-7035 – 1 800 463-7035
C : burvetli@globetrotter.net

Recherche un médecin vétérinaire à temps plein, en pratique des grands animaux (bovins laitiers 90 %, bovins de boucherie 5 %, Ovins et Caprins 5 %), pour le territoire de l'île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré. Profitez de la pratique des grands animaux tout en vivant en ville, puisque mon bureau est situé à 10 minutes du centre-ville de Québec, dans Beauport. Pratique à 2 médecins vétérinaires avec garde peu occupée. Service d'échographie, DSA, implantation d'embryons et laboratoire sur place (Petrifilms, hématologie et biochimie). Possibilité de temps partiel, si désiré. Contacter :

Dr Alexandre Senécal, m.v.
ou Manon Morneau
T : 418 667-0077
T : 418 952-5535

OFFRES DE SERVICE

Je recherche un poste en médecine des petits animaux avec un maximum de 30 heures par semaine. Expérience de plus de 35 années. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 13-05**.

OFFRES D'EMPLOIS – TSA

La Clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. — Nous vous invitons à intégrer notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

Un(e) technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes, dont 2 médecins vétérinaires d'expérience et 8 techniciennes. Très bonnes conditions. Clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et à 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450 586-4435

F : 450 586-4415

C : christophemiran@hotmail.com

Web : cliniqueveterinairelavaltrie.com

Clinique vétérinaire Lavaltrie

2100, rue Notre-Dame

Lavaltrie QC J5T 1N7

TSA demandé(e)-Poste à temps plein et permanent dans une petite clinique de quartier nouvellement rénovée et bien équipée. Bilinguisme fortement recommandé. Salaire à discuter en fonction de l'expérience. Contacter :

Dre France Tancelin, m.v.

Clinique Vétérinaire Tou-Chat-Tou

C : tou-chat-tou@videotron.ca

**RECHERCHE CLINIQUE
VÉTÉRINAIRE**

Recherchons clinique vétérinaire à vendre dans la grande région de Montréal. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 12-05**.

Recherche clinique ou hôpital vétérinaire à vendre dans la grande région de Trois-Rivières. Ouvert à un achat graduel ou complet, selon les désirs du vendeur. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 13-04**.

À VENDRE

Possibilité de venir améliorer une pratique de 34 ans dans le domaine des animaux de compagnie, en Outaouais québécois, en face d'Ottawa. Excellent potentiel pour un groupe de 2 à 4 médecins vétérinaires dynamiques et fonceurs. Propriétaire prêt à participer pour une transition en douceur. Contacter :

Dr Michel Rheault, m.v.

T : 819 643-3131

Pratique féline située sur une artère très achalandée au Saguenay. Clientèle bien établie. Très bon potentiel. Contacter :

Dre Marcelle Hudon, m.v.

T : 418 545-6388

Clinique vétérinaire pour petits animaux à vendre. Établie depuis 25 ans et située en Estrie, dans une petite localité en pleine expansion. Clientèle agréable et fidèle. Personnel stable (3 TSA). Bâtiment en bon état. Clinique informatisée. Prix raisonnable. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 13-03**.

Développeur automatique SRX-101A : solutions, cassettes et boîtes de films incluses. Excellente condition. Prix demandé : 500 \$

Dr Benoit Francoeur, m.v.

T : 450 756-1026

Appareil à radiographie analogique de marque GTR Labs, modèle V-325, générateur de 20 kW, 25-300 mA. neuf ans d'usage. Table flottante et charte informatisée. En excellent état. Idéal pour clinique qui n'a pas un gros volume, qui doit quand même se conformer aux exigences de l'OMVQ et qui ne veut pas investir 80 000 \$ dans un appareil numérique. Prix demandé : 15 000 \$. Transport en sus de chez-nous à chez-vous. Prévoir 1 000 \$ env. pour installation à votre clinique par un technicien spécialisé. En prime, 2 cassettes terres rares 14 X 17 po, 2 cassettes terres rares 24 X 30 cm, 1/2 boîte de films 14 X 17 dans une armoire radio-opaque. Photos disponibles sur demande. Pour informations, contacter :

Dr Guy Fortin, m.v.

T : 819 732-5588

C : cvabitibi@cableamos.com

Équipements et instruments (pratique féline). Fermeture de clinique (retraite). Contacter :

Dre Marcelle Hudon, m.v.

T : 418 545-6388

C : messier.hudon@videotron.ca

Centrifugeuse Triac, autoclave Validator 8, table de chirurgie, table d'examen A/I, lampe de chirurgie, microscope Leica, cages, instruments divers, détecteur Caviron et plus encore. Idéal pour qui désire ouvrir une clinique à peu de frais. Contacter :

Dre Monique Lavoie, m.v.

T : 514 965-0688

À vendre

- Échographe portatif de marque Mylab one-esaote avec écran plat tactile et 2 sondes repr+mas 2010. Prix demandé : 20 000 \$ taxes incluses;
- Autoclave 17» de profondeur x 9» de largeur, de marque Pelton-crane, 2 cycles : chaleur et vapeur. Prix demandé : 2 500 \$ taxes incluses;
- Fusil à capture à poudre Cap-chur avec balles et fléchettes. Prix demandé : 575 \$ taxes incluses.

Contacteur :

Dr Michel Aubin, m.v.

T : 450 889-2303

C : bvma@xittel.ca

Équipement de radiologie complet à vendre :

- Générateur Raymax 300ma simple phase;
- Tube;
- Table et colonne assorties;
- Appareil à développer JP 33.

Le tout dans un excellent état de fonctionnement. Prix demandé 9 900 \$. Contacter :

Dr Thomas de Vette, m.v.

T : 819 822-4744

C : tom@devette.net

Développeur de radiographies à vendre. De marque SRX – 101 – A, ce développeur automatique, d'une dizaine d'années, est en très bon état. Il est vendu avec 6 cassettes de différentes tailles, 4 boîtes de films de divers formats de marque Kodak, manuel d'utilisation et d'entretien. Cet appareil a été entretenu de façon régulière par la compagnie MTM. Prix demandé : 1000 \$ négociable. Pour information, demander :

Céline

T : 450 962-6612

C : celine.gauthier@cliniquevetdelilejesus.com

PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS
VÉTÉRINAIRES À VENDRE

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À 100 %

TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.

Agence immobilière

Théo E. L'Espérance, ing.

Courtier immobilier agréé

T : 514 287-9200

AUTRES

Hôpital vétérinaire de Hawkesbury — Deux hôpitaux situés à une heure d'Ottawa, de Montréal et des Laurentides et qui donnent accès à une multitude d'activités de loisirs et de plein air. Nous sommes à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire dynamique et bilingue pour pratiquer à temps plein ou temps partiel dans le secteur des animaux de compagnie. Le (la) candidat(e) doit avoir une passion pour la médecine et les chirurgies et doit démontrer beaucoup de compassion. Notre clinique est très bien équipée et permet de faire les diagnostics à l'interne. Nous avons également un personnel de soutien excellent. La volonté d'être sur appel serait un atout. Le salaire est basé sur l'expérience et les nouveaux diplômés sont les bienvenus. Faire parvenir votre curriculum vitae à :

C : hawkesburyanimal@bellnet.ca

À donner : appareil de radiographie portatif usagé (environ années 1980) et développeur de radiographie automatique usagé. Pour information, contacter :

Dr Walter Canzani, m.v.

T : 819 849-4865

ÉVALUATION

FAITES ÉVALUER VOTRE ÉTABLISSEMENT
VÉTÉRINAIRE

GRATUITEMENT !!!

Théo E. L'Espérance, ing.
courtier immobilier agréé
TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.
agence immobilière
T : 514 287-9200

Clavaseptin[®]

fait le poids.



Nouveau



Parce que le poids moyen actuel des chats est de 5 kg*, Clavaseptin[®] est maintenant offert en comprimés à croquer appétents de 62,5 mg :

- ✓ Comprimés sécables
- ✓ Gamme complète offerte : 50 mg, 62,5 mg, 250 mg et 500 mg pour chiens et chats

* Source : Sondage mené en 2007 auprès de propriétaires d'animaux.

Vétoquinol
Signe de Passion


DIMENSION
ANTI-INFECTIEUX
ANTI-DOULEUR
CARDIO - NÉPHRO



Votre fidèle
partenaire

**MONDOU EST FIÈRE D'APPUYER
LES INTERVENANTS EN MÉDECINE
VÉTÉRINAIRE, AINSI QUE LES DIFFÉRENTS
PROGRAMMES QU'ILS METTENT DE L'AVANT.**

Ordre des médecins vétérinaires du Québec
Association des médecins vétérinaires du Québec
Association des techniciens en santé animale du Québec
Faculté de médecine vétérinaire

- Clinique des animaux des jeunes dans la rue
 - Le Refuge
 - Initiation au Leadership Vétérinaire
 - Alimentation des chats et des chiens d'enseignement
 - Aménagement de l'enclos des chiens d'enseignement
- Employeur d'étudiants en médecine vétérinaire / TSA**
- Programme coupe-griffes (travail et bourses)

Notre engagement: ne pas vendre d'animaux